



Rougier

Gérer la forêt, faire vivre le bois

**RAPPORT FINANCIER  
ANNUEL 2010**



# Rougier

Gérer la forêt, faire vivre le bois

Société Anonyme à Conseil d'Administration  
au capital de 7.097.879 €  
RCS Niort B.025.580.143

1. RAPPORT DE GESTION	3
1.1. Gouvernance	4
1.2. Rapport d'activité	24
2. COMPTES CONSOLIDES ANNUELS	65
3. COMPTES SOCIAUX ANNUELS	115
4. ASSEMBLEE GENERALE MIXTE	139

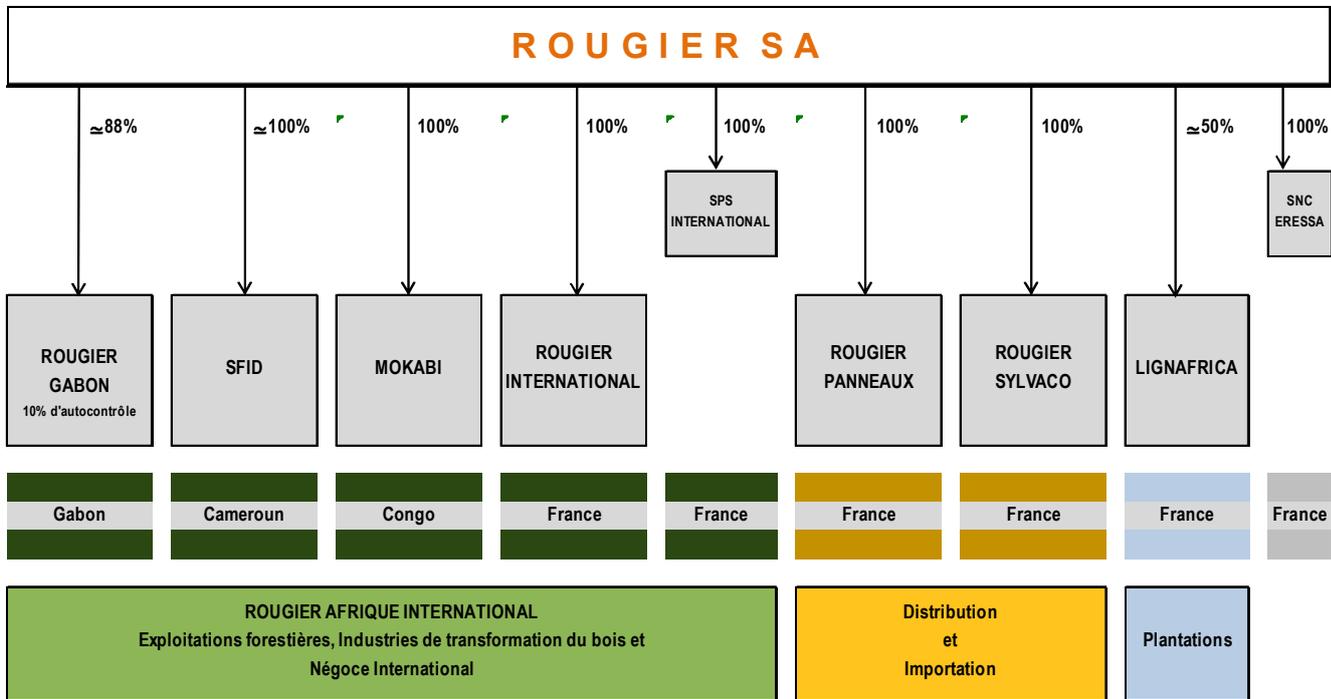


Rougier

RAPPORT DE GESTION  
GOUVERNANCE

# 1. 1. GOUVERNANCE

## ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2010



# GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

## RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

La mise en œuvre de principes de gouvernement d'entreprise est une priorité de Rougier.

Fin 2009, la Société a adhéré au Code MiddleNext, celui-ci s'avérant plus adapté que le Code AFEP/ MEDEF du fait de la taille de la Société et de la structure de son actionariat. Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 18 juin 2010, a réitéré cette adhésion.

## ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE

La Société a décidé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 18 juin 2010 de modifier le mode de gouvernance de la Société, qui était jusqu'alors celui de la Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, pour adopter celui de la Société Anonyme à Conseil d'Administration.

Cette structure unitaire a été choisie en vue d'accroître l'efficacité et la réactivité de la gouvernance du Groupe tout en assurant un bon équilibre des pouvoirs. Dans l'environnement concurrentiel et de marché volatile qui a fait suite à la crise financière, une plus grande efficacité et une réactivité accrue de la Société ont été jugées essentielles à la réalisation des performances économiques du Groupe.

Le Conseil d'Administration, en place depuis le 18 juin 2010, est une instance collégiale qui représente l'ensemble des actionnaires et a pour mission, outre le contrôle permanent de la gestion de la Société dans son intérêt social, la détermination des orientations de son activité.

Lors de sa première séance du 18 juin 2010, le Conseil d'Administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, pour une meilleure gouvernance.

M. Jacques Rougier a été élu Président du Conseil d'Administration lors de cette première séance. A ce titre, il organise et dirige les travaux du Conseil, veille à son bon fonctionnement et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La Direction Générale est assumée par M. Francis Rougier, nommé à cette fonction par le Conseil d'Administration du 18 juin 2010. M. Francis Rougier a également été nommé Vice-Président du Conseil.

La totalité des membres du Conseil de Surveillance a été nommé en qualité d'Administrateur et deux membres du Directoire ont complété la composition du Conseil d'Administration. Au 31 décembre 2010, le Conseil d'Administration comprenait ainsi sept membres, dont deux femmes, tous de nationalité française. Deux de ces membres, MM. Gilbert-Jean Audurier et François-Régis Motte, sont considérés comme indépendants au regard des critères établis dans le Code de Gouvernance MiddleNext

La durée des fonctions des Administrateurs est déterminée par l'Assemblée sans pouvoir excéder quatre années.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION (PRÉSIDÉ PAR M. JACQUES ROUGIER)

---

### MEMBRE

### AUTRES MANDATS

---

#### **Jacques ROUGIER,**

Président

Né le 16/12/1938 - Français

Nomination en qualité de Président du Conseil de Surveillance le 18/06/2004 – mandat exercé jusqu'au 18/06/2010

Nomination en qualité de Président du Conseil d'Administration le 18/06/2010

Expiration du mandat : Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013

Membre du concert familial Rougier

- Administrateur de sociétés filiales contrôlées par ROUGIER S.A. ou Représentant permanent au Conseil de sociétés filiales contrôlées par ROUGIER S.A.
- Président du Conseil d'Administration de certaines filiales
- Président de SOPAR S.A.S.

---

#### **Francis ROUGIER**

Directeur Général / Vice-Président / Administrateur

Né le 13/10/1947 – Français

Nomination en qualité de Président du Directoire le 18/06/2004 – mandat renouvelé le 12/06/2008 et exercé jusqu'au 18/06/2010

Nomination en qualité d'administrateur, de Directeur Général et de Vice-Président le 18/06/2010

Expiration du mandat : Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013

Membre du concert familial Rougier

- Administrateur de sociétés filiales contrôlées par ROUGIER S.A. ou Représentant permanent au Conseil de sociétés filiales contrôlées par ROUGIER S.A.
- Président du Conseil d'Administration, Président et Gérant de certaines filiales
- Président du Conseil d'Administration de LIGNAFRICA (JV)
- Administrateur de SETRAG (Gabon) et Représentant permanent d'une filiale de ROUGIER au Conseil de SGPPF (Gabon).
- Administrateur du Conseil Français des Investisseurs en Afrique (CIAN) et de ATIBT (Association Inter Technique des Bois Tropicaux)
- Directeur Général de SOPAR S.A.S.

---

#### **Nathalie AUGUIN**

Administrateur

Née le 01/02/1964 – Française

Nomination en qualité de membre du Conseil de Surveillance le 18/06/2004 – mandat renouvelé le 12/06/2008 et exercé jusqu'au 18/06/2010

Nomination en qualité d'Administrateur le 18/06/2010

Expiration du mandat : Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice de 2013

Membre du concert familial Rougier

---

---

**Marie-Yvonne CHARLEMAGNE**

Administrateur

Née le 10/12/1959 – Française  
Directeur Administratif et Financier  
Première nomination en qualité de membre du Directoire le 18/06/2004 – mandat renouvelé le 12/06/2008 et exercé jusqu'au 18/06/2010  
Nomination en qualité d'Administrateur le 18/06/2010  
Expiration du mandat : Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013

- Représentant permanent au Conseil d'Administration de certaines filiales
- Représentant permanent au Conseil d'Administration de LIGNAFRICA (JV)
- Président et Gérant de certaines filiales

---

**Gilbert-Jean AUDURIER**

Administrateur

Né le 02/01/1948 – Français  
Nomination en qualité de membre du Conseil de Surveillance le 18/06/2004 – mandat renouvelé le 12/06/2007 et exercé jusqu'au 18/06/2010  
Nomination en qualité d'Administrateur le 18/06/2010  
Expiration du mandat : Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2012  
Administrateur indépendant

- Membre du Directoire d'EUROSIC (jusqu'au 02/09/2009).
- Membre du Conseil d'Administration de SEMAGER
- Membre du Conseil d'Administration de CCIF

---

**Hervé BOZEC**

Administrateur

Né le 15/09/1942 – Français  
Nomination en qualité de membre du Conseil de Surveillance le 12/06/2007 – mandat exercé jusqu'au 18/06/2010  
Ancien Directeur (non mandataire social) de Rougier en Afrique  
Nomination en qualité d'Administrateur le 18/06/2010  
Expiration du mandat : Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2012

- Représentant permanent au Conseil d'une société filiale contrôlée par ROUGIER S.A.

---

**François-Régis MOTTE**

Administrateur

Né le 03/04/1951 – Français  
Nomination en qualité de membre du Conseil de Surveillance le 18/06/2004 – mandat renouvelé le 28/06/2005 et exercé jusqu'au 18/06/2010  
Nomination en qualité d'Administrateur le 18/06/2010  
Expiration du mandat : Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice de 2010  
Administrateur indépendant

- Administrateur de SCHAEFFER-DUFOUR, de SALMON et CIE, de SIPAREX ASSOCIES, d'ID GROUP (Okaidi-Jacadi), COFITES, MEDIA PARTICIPATIONS (Bruxelles) et IMPRESSION DIRECTE (représentant de RE-SOURCES S.A.S).

---

Monsieur Marc-Antoine MALLET a été membre du Directoire jusqu'au 31 mai 2010.

À la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil d'Administration n'a fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une incrimination ou d'une condamnation pour fraude, ou été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires et/ou n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de contrat de service entre l'un des membres du Conseil d'Administration et la Société ou l'une de ses filiales.

## CONTROLE EXTERNE

### ***Commissaires aux Comptes titulaires :***

#### **Ernst & Young Audit,**

Représenté par M. Philippe Blanc

Faubourg de l'Arche

11, allée de l'Arche

92037 Paris-La Défense Cedex

#### **Pierre-Henri Scacchi & Associés,**

Représenté par M. Alain Zentar

8-10, rue Pierre Brossolette

92300 Levallois-Perret

### ***Commissaires aux comptes suppléants :***

M. François Gérigné

M. Michel Aimé

Les mandats d'Ernst & Young Audit et de M. François Gérigné viennent à expiration lors de la présente Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Les mandats de Pierre-Henri Scacchi & Associés et de M. Michel Aimé viendront à expiration lors de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

## RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

### ***Politique des rémunérations des administrateurs dirigeants et des administrateurs non exécutifs***

- Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 18 juin 2010 la Société était organisée selon le mode de gouvernance dualiste (avec un Conseil de Surveillance et un Directoire) et lors de cette Assemblée il a été décidé qu'elle adopterait la forme gouvernance moniste (avec un Conseil d'Administration). Le terme « Conseil » ci-dessous désigne indifféremment le Conseil de Surveillance ou le Conseil d'Administration, selon la période concernée.
- La totalité des membres du Conseil de Surveillance a été nommé en qualité d'Administrateur.
- L'Assemblée Générale du 18 juin 2010 qui a changé le mode de gouvernance de la Société a de plus nommé Monsieur Francis Rougier et Madame Marie-Yvonne Charlemagne en qualité d'Administrateurs de la Société.

- Le Conseil d'Administration qui s'est tenu à l'issue de cette Assemblée Générale a nommé Monsieur Jacques Rougier en qualité de Président et Monsieur Francis Rougier en qualité de Directeur Général de la Société.
- Monsieur Marc-Antoine Mallet a été membre du Directoire jusqu'au 31 mai 2010 et Directeur Exécutif (non administrateur) jusqu'au 27 août 2010.

Le Comité des rémunérations a pour mission d'examiner les éléments de rémunérations et avantages dont bénéficient les administrateurs dirigeants (Président du Conseil d'Administration et Directeur Général) et les administrateurs non exécutifs bénéficiant d'un contrat de travail, ainsi que les indemnités et jetons de présence versés aux membres du Conseil, administrateurs dirigeants et non exécutifs.

Ce Comité étudie et fait les propositions quant à la rémunération des administrateurs dirigeants, tant en ce qui concerne la part fixe, que la part variable de ladite rémunération, attributions gratuites d'actions, dispositions relatives à leurs retraites, et autres droits pécuniaires en cas de cessation de leur activité et tous autres avantages en nature.

Ce Comité propose les règles de répartition des jetons de présence et les montants individuels des versements à effectuer aux membres du Conseil, en tenant compte de l'assiduité de chaque membre aux réunions du Conseil et des Comités auxquels ils appartiennent. Il examine également les projets liés aux augmentations de capital réservées aux salariés et approuve globalement l'information donnée dans le rapport annuel quant à la rémunération des mandataires sociaux et en particulier les principes et modalités qui guident cette politique de rémunération.

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil a défini les principes suivants pour la détermination de la rémunération et des autres avantages accordés aux administrateurs dirigeants et administrateurs non exécutifs bénéficiant d'un contrat de travail (ou précédemment membres du Directoire).

- La rémunération des administrateurs dirigeants et des administrateurs non exécutifs bénéficiant d'un contrat de travail est décidée par le Conseil sur proposition du Comité des Rémunérations. Cette rémunération tient compte du niveau de responsabilités, de l'expérience dans la fonction de direction, des résultats obtenus et des pratiques du marché en la matière.
- La rémunération des administrateurs dirigeants et des administrateurs non exécutifs bénéficiant d'un contrat de travail comporte une part fixe et une part variable dont les montants sont revus chaque année.
- La revalorisation des parties fixe et variable pour 2010 a été autorisée par le Conseil.
- Le montant de la part variable est déterminé en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs préétablis. La part variable rémunère les performances à court terme du Groupe. Elle est pour la plus grande part fonction de la réalisation des objectifs budgétaires exprimés à partir du résultat net consolidé part du groupe et pour une part moins significative fonction d'objectifs qualitatifs. D'éventuelles circonstances exceptionnelles peuvent être prises en compte pour l'attribution d'une prime supplémentaire.
- Les attributions gratuites d'actions ont notamment pour objet de favoriser sur la durée la convergence d'intérêts des cadres de direction et des actionnaires. Les attributions effectuées aux administrateurs dirigeants et aux administrateurs non exécutifs bénéficiant d'un contrat de travail suivent des règles identiques à celles appliquées pour les attributions aux hauts cadres du Groupe. D'éventuelles circonstances exceptionnelles peuvent toutefois être prises en compte pour la fixation d'un abondement spécifique et corrélativement une attribution complémentaire d'actions.

### ***Les administrateurs salariés (précédemment Président et membres du Directoire)***

Les rémunérations précédemment définies dans l'organisation duale ont été confirmées par le Conseil d'Administration lors du changement de mode de gouvernance le 18 juin 2010, sans modification, pour les deux membres du Directoire (précédemment Président et membre du Directoire) devenus membre du Conseil d'Administration. Les rémunérations perçues tant pour leurs fonctions salariées que pour leurs fonctions de mandataire social dans l'ensemble des sociétés consolidées, au titre de chacun des exercices, se sont établies comme suit :

La rémunération versée en 2010 au Directeur Général comprend une part fixe s'élevant à 361 847 euros et une part variable établie au vu des résultats 2009 s'élevant à 45 000 euros. Par ailleurs, des jetons de présence d'un montant de 26 435 euros lui ont été alloués au titre de ses mandats d'Administrateur au sein de filiales de ROUGIER SA. En 2009, la part variable de sa rémunération établie au vu des résultats 2008 s'élevait à 35 955 euros.

La rémunération versée en 2010 au Directeur Financier, tant pour ses fonctions salariées que pour ses fonctions de membre du Directoire, comprend une part fixe s'élevant à 168 849 euros et une part variable établie au vu des résultats 2009 s'élevant à 23 000 euros. En 2009, la part variable établie au vu des résultats 2008 s'élevait à 19 690 euros.

La rémunération versée en 2010 au Directeur Exécutif, pour ses fonctions de membre du Directoire jusqu'au 31 mai 2010 et par la suite jusqu'au 27 août 2010 pour ses fonctions salariées, comprend i) une part fixe qui s'est établie en ce compris l'indemnité conventionnelle de licenciement et l'indemnité contractuelle liée à la rupture de son contrat de travail conformément aux engagements de la Société à 568 789 euros, et ii) une part variable qui s'est établie à 34 000 euros.

En 2010, comme pour l'exercice précédent, la part variable perçue des rémunérations a été limitée à la part fondée sur le respect de critères qualitatifs préétablis, la part fondée sur les objectifs financiers, fonction de la réalisation des objectifs budgétaires exprimés à partir du résultat net consolidé part du groupe, n'ayant pas donné lieu à prime.

Ces trois personnes bénéficient chacune d'un véhicule de fonction. Les avantages en nature correspondant à l'usage de ce véhicule sont évalués globalement à 15 281 euros. Des indemnités d'expatriation ont également été versées pour un montant de 20 592 euros au Directeur Général, de 12 334 euros pour le Directeur Financier et de 15 179 euros au Directeur Exécutif en fonction de la durée de leurs séjours à l'étranger.

En 2010, il n'a été attribué aucune action au Directeur Général, au Directeur Financier ou au Directeur Exécutif.

### **Indemnité du Président du Conseil**

- Pour la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 18 juin 2010 : l'indemnité de fonction versée au Président du Conseil de Surveillance s'est établie à 28 000 euros,
- Pour la période courant du 19 juin 2010 au 31 décembre 2010 : l'indemnité de fonction versée au Président du Conseil d'Administration s'est établie à 34 816 euros ; cette indemnité ayant d'un point de vue social le caractère de salaire et étant soumise à charges sociales, contrairement à l'indemnité de fonction de Président de Conseil de Surveillance qui en était exonérée.

Soit un total de 62 816 euros, contre 60 000 euros pour l'exercice 2009.

### **Jetons de présence versés aux membres du Conseil**

Au cours de l'exercice 2010, les membres du Conseil de Surveillance jusqu'au 18 juin 2010 puis du Conseil d'Administration à compter de cette date, à l'exception de son Président, de son Directeur Général et de son Directeur Financier, n'ont perçu, pour seule rémunération de la part de la Société, que des jetons de présence.

Les jetons de présence alloués en 2010 au titre de l'exercice 2009 se sont globalement élevés à 32 500 euros, dont 8 100 euros à l'ancien Président du Conseil de Surveillance, 8 600 euros alloués à chacun des deux anciens membres du Conseil de Surveillance, membres des comités spécialisés, 3 600 euros ayant été alloués à chacun des deux autres membres. Les jetons de présence ainsi versés ont augmenté de 4 500 euros par rapport à ceux alloués en 2009 au titre de l'exercice 2008, les principes de répartition étant demeurés en l'état.

L'Assemblée Générale du 18 juin 2010 a décidé de maintenir inchangé le montant global des jetons de présence pouvant être attribués, soit 60 000 euros, tel que décidé lors de l'Assemblée Générale du 12 juin 2008. Pour l'année 2010, le Conseil, compte tenu de la situation économique encore incertaine, avait proposé une enveloppe globale de 32 500 euros au titre de l'année 2009, contre 28 000 euros l'exercice précédent.

### **Engagements pris au bénéfice du Directeur Général et du Directeur Financier : engagements long terme**

Le Directeur Général et le Directeur Financier, Administrateurs de la Société, bénéficient d'une indemnité de départ à la retraite déterminée selon la formule utilisée pour l'ensemble des salariés employés en France relevant de la même convention collective.

Le Directeur Général et le Directeur Financier, Administrateurs de la Société, bénéficient des régimes complémentaires de retraite et de prévoyance mis en place pour les cadres de direction basés en France respectant certaines conditions d'éligibilité et d'ancienneté. Dans le cadre d'un système à prestations définies, le régime géré par un organisme extérieur prévoit le versement d'une rente complémentaire ainsi qu'une rente versée au conjoint survivant ne s'appliquant que si l'intéressé est encore présent dans la Société à la date de son départ en retraite.

Un contrat de retraite et de prévoyance Article 83 a été mis en place avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Le régime instauré par ce contrat bénéficie aux Directeur Général et Directeur Financier, Administrateurs de la Société de même qu'aux autres cadres de direction basés en France et se substituera progressivement au régime de retraite à prestations définies. La société verse à un organisme gestionnaire extérieur une cotisation représentant 5% de la rémunération du bénéficiaire

limitée à 8 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale. Le régime prévoit le versement d'une rente complémentaire ainsi qu'une rente versée au conjoint survivant. Les bénéfices de ce régime restent définitivement acquis à leur bénéficiaire indépendamment de leur présence dans l'entreprise lors de la liquidation de leur droit à la retraite. Les cotisations cessent d'être versées à la rupture des relations avec les bénéficiaires.

### **Engagements pris au bénéfice des membres du Directoire puis du Conseil d'Administration non exécutifs bénéficiant d'un contrat de travail : engagements liés à la résiliation de leur contrat de travail**

En juin 2004, la Société s'est engagée à verser à Mme Marie-Yvonne Charlemagne une indemnité forfaitaire contractuelle en cas de résiliation de son contrat de travail, sauf faute lourde, correspondant à une année de rémunération majorée de 25%. L'indemnité de rupture est distincte de l'indemnité conventionnelle de licenciement à laquelle elle s'ajoute. L'indemnité de rupture ainsi définie peut être revue depuis juin 2009. L'indemnité contractuelle de rupture susceptible d'être versée au-delà de l'indemnité légale n'est due qu'en cas de rupture du contrat de travail et n'entre pas dans le champ d'application de la loi TEPA.

Préalablement à sa nomination au Directoire en octobre 2004, la Société s'était engagée à verser à M Marc-Antoine Mallet une indemnité forfaitaire contractuelle en cas de rupture unilatérale de son contrat de travail, sauf faute lourde, correspondant à une année de rémunération. L'indemnité de rupture était distincte de l'indemnité conventionnelle de licenciement à laquelle elle s'ajoutait. Le contrat de travail de M. Marc-Antoine Mallet ayant pris fin le 27 août 2010, l'indemnité forfaitaire contractuelle a été versée à l'intéressé conformément aux engagements pris.

### **Options d'achat d'actions attribuées aux Administrateurs exécutifs et non exécutifs et aux dix premiers salariés non administrateurs Attributions gratuites d'actions**

Au 31 décembre 2010, le nombre d'options d'achat d'actions restant à exercer s'élève à 10 500 (dont 2 700 à l'Administrateur non exécutif bénéficiant d'un contrat de travail). Aucune option n'a été attribuée durant l'exercice.

Au 31 décembre 2010, aucune action gratuite n'était en cours d'acquisition. Il n'a été attribué aucune action au cours de l'exercice. 4 340 actions qui avaient été attribuées gratuitement en 2008 ont été transférées et mises au nominatif (dont 2 807 attribuées aux membres du Directoire dont deux sont devenus Administrateurs).

### **Transactions effectuées sur les titres de la Société par les mandataires sociaux en 2010**

Au cours de l'exercice 2010, Monsieur Hervé Bozec, membre du Conseil, a vendu sur le marché 650 actions de la Société.

### **Transactions effectuées sur les titres de la Société par les autres hauts dirigeants non mandataires sociaux**

Au cours de l'exercice 2010, aucune transaction sur les titres de la Société par des directeurs non administrateurs n'a été effectuée.

### **Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leur réseau pris en charges par le Groupe**

En milliers d'euros	Ernst and Young Audit		Scacchi et Associés	
	2010	2009	2010	2009
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	199	185	133	106
Autres prestations	6	81		
<b>TOTAL</b>	<b>205</b>	<b>266</b>	<b>133</b>	<b>106</b>

## CONTROLE INTERNE

### RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUR LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, PUIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DE LEURS TRAVAUX ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Ce rapport examine la composition du Conseil de Surveillance en place dans la Société jusqu'au 18 juin 2010, puis du Conseil d'Administration à compter de cette même date, les conditions de préparation et d'organisation de leurs travaux, notamment au vu du Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites publié en décembre 2009 par MiddleNext (le « Code MiddleNext »), les règles et principes arrêtés par le Conseil de Surveillance, puis le Conseil d'Administration, pour déterminer les rémunérations de toutes natures accordées aux mandataires sociaux, les limitations que le Conseil de Surveillance apportait aux pouvoirs du Directoire et que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général, les conditions de participation des actionnaires aux Assemblées Générales et, enfin, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration du 29 mars 2011.

Le Groupe a toujours privilégié une gouvernance pragmatique adaptée à sa taille, fondée sur la démarche responsable au cœur de chacune de ses décisions et sur les valeurs fortes qui guident son activité au quotidien : humanisme, ouverture et ambition. Pour faire face aux situations nouvelles résultant des suites de la crise financière et permettre de prendre les décisions les plus adaptées de manière optimale et réactive, la Société a décidé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 18 juin 2010 de modifier le mode de gouvernance de la Société, qui était jusqu'alors celui de la Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, pour adopter celui de la Société Anonyme à Conseil d'Administration. Tous les membres du Conseil de Surveillance ont été nommés en qualité d'administrateur et deux membres du Directoire ont complété la composition du Conseil d'Administration.

### COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, PUIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DE LEURS TRAVAUX

#### ***Organisation et fonctionnement du Conseil de Surveillance***

Le Conseil de Surveillance, qui était en place dans la Société jusqu'au 18 juin 2010, était une instance collégiale qui représentait l'ensemble des actionnaires et avait pour mission le contrôle permanent de la gestion de la Société dans son intérêt social.

#### ***Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration***

Le Conseil d'Administration, en place depuis le 18 juin 2010, est une instance collégiale qui représente l'ensemble des actionnaires et a pour mission, outre le contrôle permanent de la gestion de la Société dans son intérêt social, la détermination des orientations de son activité.

Lors de sa première séance, le Conseil d'Administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, pour une meilleure gouvernance.

### **Composition du Conseil de Surveillance (jusqu'au 18 juin 2010)**

Le Conseil de Surveillance de Rougier SA était composé de cinq membres nommés par l'Assemblée Générale. Aucun membre n'était élu par les salariés. Deux des membres du Conseil de Surveillance faisaient partie du cercle familial.

### **Composition du Conseil d'Administration (depuis le 18 juin 2010)**

Le Conseil d'Administration est composé de sept membres nommés par l'Assemblée Générale pour une durée de quatre ans, réduite à la durée restant à courir du mandat du membre du Conseil de Surveillance lors du changement du mode de gouvernance. Aucun membre n'est élu par les salariés. Trois des membres du Conseil d'Administration font partie du cercle familial. La liste des membres du Conseil d'Administration de la Société incluant les fonctions exercées dans d'autres sociétés est annexée dans la partie du rapport annuel intitulée « renseignements de caractère général ».

### **Précisions complémentaires**

Il est précisé que Monsieur Jacques Rougier est le père de Madame Nathalie Auguin et le cousin de Monsieur Francis Rougier. Il n'existe aucun autre lien familial entre les membres du Conseil d'Administration.

A la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil d'Administration n'a encouru de condamnation pour fraude, n'a fait l'objet de faillite, mise sous séquestre, liquidation, incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires.

A la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil d'Administration n'est concerné par un conflit d'intérêt entre ses devoirs à l'égard de la Société et ses intérêts privés et/ou autres devoirs et tous les membres du Conseil d'Administration ont respecté leurs obligations de loyauté, non concurrence et confidentialité.

### **Code de gouvernement d'entreprise**

Fin 2009, la Société avait adhéré au Code MiddleNext, celui-ci s'avérant plus adapté à la Société que le Code AFEP/MEDEF du fait de la taille de la Société et de la structure de son actionnariat. Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 18 juin 2010, a réitéré cette adhésion.

Le Code MiddleNext peut être trouvé sur le site <http://www.middlenext.com>.

Le Conseil d'Administration a pris connaissance des « points de vigilance » du Code MiddleNext, s'est interrogé sur leurs enjeux et s'est assuré que les réponses aux questions qu'ils soulèvent sont révélatrices d'un bon fonctionnement de la gouvernance.

Les recommandations du Code MiddleNext sont appliquées selon les principes suivants :

1. Conformément aux recommandations du Code MiddleNext, le Conseil d'Administration accueille deux membres indépendants, c'est-à-dire deux membres dont l'indépendance est justifiée par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative, susceptible d'altérer l'indépendance de leur jugement : M. François-Régis Motte et M. Gilbert-Jean Audurier. Le fait qu'ils soient mandataires sociaux depuis de nombreuses années n'altère pas leur indépendance car leurs fonctions ne peuvent pas être considérées comme des fonctions de mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société du Groupe;
2. Le Conseil d'Administration accueille des hommes et des femmes de compétences et d'aptitudes suffisamment diversifiées. Il comprend notamment une majorité de membres dont l'expertise financière et comptable, ainsi que la connaissance de la filière bois, leur permet d'évaluer la pertinence de la stratégie de la Société ;
3. L'information communiquée aux membres du Conseil de Surveillance, puis du Conseil d'Administration, a été suffisante et communiquée dans des délais raisonnables. Toutes les fois que des informations complémentaires ont été jugées utiles par le Conseil de Surveillance ou le Conseil d'Administration, elles ont été communiquées aussi rapidement que possible ;
4. La Société a mis en place depuis 2004 un Comité Stratégique et un Comité des Rémunérations qui ont été maintenus lors du changement du mode de gouvernance de la Société le 18 juin 2010. Le Comité Stratégique

s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2010 ; le Comité des Rémunérations s'est réuni une fois et a de plus procédé à de nombreux échanges avant d'arrêter la politique de rémunération des dirigeants. Au vu de la taille de la Société et de la complexité des problèmes qui leur ont été soumis, ces Comités se sont réunis autant que nécessaire. En ce qui concerne la mise en place d'un Comité d'Audit, le Conseil d'Administration a décidé, comme auparavant le Conseil de Surveillance l'avait fait, d'en assumer lui-même la mission dans les conditions définies par les textes.

5. Le Conseil d'Administration a procédé à l'examen approfondi d'un projet de règlement intérieur qui sera soumis à une discussion finale et adopté lors d'une toute prochaine réunion du Conseil d'Administration.

### **Organisation des travaux du Conseil de Surveillance jusqu'au 18 juin 2010 puis, à compter de cette date, du Conseil d'Administration**

Le Président a organisé les travaux du Conseil de Surveillance et organise maintenant les travaux du Conseil d'Administration. La préparation et l'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, puis du Conseil d'Administration, se sont inscrites dans le cadre défini par les dispositions législatives et réglementaires applicables aux Sociétés Anonymes à Conseil de Surveillance et Directoire, puis à Conseil d'Administration, et les Statuts de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article 15 des anciens Statuts, le Conseil de Surveillance s'est réuni aussi souvent que l'intérêt de la Société l'a exigé au cours du premier semestre 2010, soit trois fois. Par la suite et conformément aux dispositions de l'article 14 des nouveaux Statuts, le Conseil d'Administration s'est réuni aussi souvent que l'intérêt de la Société l'a exigé au cours du deuxième semestre 2010, soit quatre fois.

Les convocations aux réunions du Conseil de Surveillance, puis du Conseil d'Administration, accompagnées de l'ordre du jour ont été faites par correspondance avant la date de chaque réunion. Par ailleurs, entre les réunions, les membres du Conseil de Surveillance, puis du Conseil d'Administration, ont été tenus informés des événements ou opérations présentant un caractère significatif pour la Société. Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués et ont participé à une réunion du Conseil de Surveillance et deux réunions du Conseil d'Administration, en particulier à la réunion du Conseil de Surveillance qui a examiné les comptes annuels au 31 décembre 2009 et la réunion du Conseil d'Administration qui a examiné les comptes semestriels au 30 juin 2010.

Les membres du Directoire, qui assistaient aux réunions du Conseil de Surveillance, et après le 18 juin 2010, le Directeur Général ont rendu notamment compte une fois par trimestre de l'évolution du Groupe au travers d'un rapport d'activité présentant les principaux indicateurs de la performance économique et financière pendant la période.

La durée des réunions du Conseil de Surveillance et des réunions du Conseil d'Administration a été en moyenne de trois heures et le taux de présence pour l'ensemble des membres des Conseils à ces différentes réunions a été de 90%, ceci ayant permis lors de chaque réunion un examen collégial approfondi des thèmes abordés.

Outre l'exercice des missions qui leur incombent au titre des dispositions législatives ou statutaires, le Conseil de Surveillance et le Conseil d'Administration ont été informés de manière détaillée et complète par le Directoire ou le Directeur Général des principales réalisations ou projets significatifs pour la marche des affaires de la Société ou de ses filiales, étant précisé que le Conseil d'Administration est saisi de toutes les opérations d'octroi de garantie que la Société peut être amenée à consentir lorsque ces garanties dépassent un plafond annuel de 500.000 euros (hors cautions douanières).

Leurs principaux domaines d'intervention au cours de l'exercice 2010 ont été les suivants :

- Le Conseil de Surveillance a examiné les comptes consolidés du Groupe et les comptes individuels de Rougier SA pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 arrêtés par le Directoire et le Conseil d'Administration a examiné les comptes pour le semestre clos au 30 juin 2010 ;
- Le Conseil de Surveillance a procédé à la révocation d'un membre du Directoire ;
- Le Conseil d'Administration a nommé son Président, son Vice-Président et son Directeur Général ;
- Le Conseil d'Administration a consenti les autorisations diverses et délégations au Directeur Général de manière similaire à ce qui avait été fait au cours des exercices précédents ;
- Le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des rémunérations, a décidé de maintenir les éléments et conditions de rémunération de son Président et du Directeur Général au titre de leur mandat social. Il s'est également prononcé sur les recommandations du Code MiddleNext concernant la rémunération des dirigeants ;
- Les Conseils ont procédé à la revue des rapports trimestriels d'activité et de résultat du Groupe ;
- Les Conseils ont supervisé les questions d'ordre stratégique préalablement examinées par le Comité Stratégique ;

- Le Conseil d'Administration a examiné le budget du Groupe pour l'exercice 2011 ainsi que les opportunités et risques pesant sur les objectifs du Groupe, au regard des incertitudes liées au contexte macro-économique et à leur impact sur les niveaux d'activité et de prix ;
- Les Conseils ont délibéré sur les conventions réglementées qui leur ont été soumises ; et
- Le Conseil d'Administration a réparti les jetons de présence dont le montant global a été fixé par l'Assemblée Générale en fonction de l'assiduité de ses membres et du temps qu'ils ont consacré à leur fonction.

Les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2010 ou au cours d'exercices antérieurs font l'objet du rapport spécial des Commissaires aux Comptes auxquels a été également transmise la liste des conventions conclues à des conditions normales.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance et des réunions du Conseil d'Administration sont établis à la suite de la réunion de chaque Conseil et adressés à leurs membres pour approbation au début de la séance suivante. Ils permettent de refléter le déroulement des réunions et notamment l'éventuelle expression d'opinion particulière par un membre du Conseil de Surveillance ou du Conseil d'Administration avant la prise de décision collégiale.

### **Comités spécialisés**

Le Conseil de Surveillance, puis le Conseil d'Administration, ont constitué deux Comités spécialisés en leur sein.

#### **Le Comité Stratégique**

Membres du Comité : Messieurs Jacques Rougier, François-Régis Motte et Gilbert-Jean Audurier ont été maintenus dans leurs fonctions. Le Comité Stratégique a accueilli deux nouveaux membres à compter du 18 juin 2010, Monsieur Francis Rougier et Madame Marie-Yvonne Charlemagne.

Le Comité Stratégique a pour mission de réfléchir à l'avenir à moyen et long terme du Groupe. Dans ce cadre, il prend connaissance du projet de plan stratégique présenté par le Directeur Général et est saisi des projets d'opérations importantes. Il s'assure que la stratégie mise en œuvre est conforme aux orientations à long terme du Groupe et examine tous projets d'investissements ou de développement des implantations existantes ainsi que tout projet éventuel de cession d'actifs. Il rend compte au Conseil Administration de ses travaux, études et recommandations.

Ce Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2010 et le taux de présence de ses membres pour l'ensemble de ses réunions a été de 100%.

#### **Le Comité des Rémunérations**

Membres du Comité (composition inchangée sur tout l'exercice) : Messieurs Jacques Rougier, François-Régis Motte et Gilbert-Jean Audurier.

Après de nombreux échanges et une réunion en mars 2010 et conformément à ses attributions, le Comité a traité de la politique de rémunération (fixe et variable) des dirigeants, ainsi que des régimes de retraite et avantages en nature autres associés à ces fonctions. Le taux de présence a été de 100%. Les propositions élaborées ont ultérieurement recueilli l'approbation du Conseil de Surveillance puis ont été reprises par le Conseil d'Administration.

#### **Le Comité d'Audit**

Compte tenu de la qualité de l'information communiquée par le Directeur Général, de la taille de la Société et de la structure de son actionnariat, des compétences particulières de certains membres du Conseil d'Administration en matière financière et comptable et de leur indépendance au regard des critères indiqués précédemment, le Conseil d'Administration a décidé d'assurer lui-même la mission d'un comité d'audit dans les conditions définies par les textes, plutôt que d'en créer un.

Le Conseil d'Administration a décidé et a demandé à Monsieur Motte de préparer les réunions du comité.

### **Rémunérations des mandataires sociaux dirigeants et non exécutifs**

Les rémunérations de toute nature du Directeur Général, du Directeur Financier (membre du Directoire puis administrateur) et, jusqu'à son départ de la Société, du Directeur Exécutif (membre du Directoire) ont été proposées par le Comité des Rémunérations et se décomposent en deux parties :

- Une partie fixe déterminée individuellement ; et
- Une partie variable basée sur des objectifs quantitatifs et des objectifs qualitatifs.

Le Président du Conseil d'Administration reçoit, lui, une indemnité de fonction d'un montant qui a été fixé lors de sa nomination.

En conformité avec les recommandations du Code MiddleNext relatives à la définition et à la transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et des administrateurs non exécutifs bénéficiant d'un contrat de travail, le Conseil d'Administration s'assure de la clarté des règles qui définissent leur rémunération et veille à l'application des principes suivants :

- Exhaustivité de la rémunération : la rémunération est appréciée dans sa globalité en cela inclus les avantages particuliers et les rémunérations en actions ;
- Equilibre entre les différents éléments de la rémunération ;
- Lisibilité des règles notamment en ce qui concerne les principes d'appréciation des performances pour la détermination de la partie variable ou les attributions gratuites d'actions.

Le Conseil d'Administration a pris connaissance des recommandations sur la rémunération des mandataires sociaux, dirigeants ou non exécutifs bénéficiant d'un contrat de travail, des sociétés cotées et considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche du gouvernement d'entreprise de la Société. S'agissant de la recommandation relative au cumul du contrat de travail et du mandat social, le Conseil d'Administration apprécie l'opportunité pour la Société d'autoriser une telle situation conformément au Code MiddleNext. Deux administrateurs bénéficient d'un contrat de travail conclu antérieurement à leur nomination ; Monsieur Francis Rougier, Directeur Général et dont le contrat de travail est suspendu pendant la durée de son mandat social et Madame Marie-Yvonne Charlemagne, Directeur Financier du groupe, mandataire social non exécutif.

Les membres du Conseil d'Administration perçoivent pour leur fonction des jetons de présence dont le montant global est fixé par l'Assemblée Générale et dont la répartition entre les membres du Conseil, comme indiqué précédemment, est arrêtée par le Conseil en fonction de leur assiduité et du temps qu'ils consacrent à leur fonction.

Les principes spécifiques de détermination des rémunérations, de même que les autres éléments de la rémunération et les engagements pris en faveur des membres du Conseil d'Administration, sont présentés dans la partie « Gouvernance » du rapport de gestion.

### ***Limitations apportées par le Conseil de Surveillance aux pouvoirs du Directoire (jusqu'au 18 juin 2010)***

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-64 du Code de Commerce, le Président du Directoire était investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerçait ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la Loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires, au Conseil de Surveillance et au Directoire. Il représentait la Société dans ses rapports avec les tiers.

A titre de mesure interne, le Conseil de Surveillance avait déterminé des plafonds annuels en dessous desquels le Directoire avait toute latitude pour agir compte tenu de la nature et du montant de ces opérations, toute opération dépassant individuellement ou en cumul les plafonds ainsi déterminés faisant l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de Surveillance :

- Cautions, avals et garanties accordées au nom de la Société : plafond annuel autorisé 500.000 euros ;
- Engagement d'investissement sortant du cadre habituel des opérations de la Société : Plafond annuel autorisé 1.000.000 euros ;
- Prise de participation : plafond annuel autorisé : 1.000.000 euros ;
- Cession totale ou partielle de participations : plafond annuel autorisé : 1.000.000 euros ;
- Acquisition d'immeubles : plafond annuel autorisé : 1.000.000 euros ;
- Financement sortant du cadre courant des affaires de la Société : plafond annuel autorisé : 1.000.000 euros ; et
- Cession d'immeubles par nature : plafond annuel autorisé : 200.000 euros.

### ***Limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général (depuis le 18 juin 2010)***

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de Commerce, le Directeur Général assume sous sa responsabilité la direction générale de la Société. Il est ainsi investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la Loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

A titre de mesure interne, le Conseil d'Administration a déterminé des plafonds annuels en dessous desquels le Directeur Général a toute latitude pour agir compte tenu de la nature et du montant de ces opérations, toute opération dépassant individuellement ou en cumul les plafonds ainsi déterminés faisant l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration :

- Cautions, avals et garanties accordées au nom de la Société : plafond annuel autorisé fixé à 500.000 euros (à l'exception des cautions douanières) ;
- Engagement d'investissement sortant du cadre habituel des opérations de la Société : plafond annuel fixé à 1.000.000 euros ;
- Prise de participation : plafond annuel fixé à 1.000.000 euros ;
- Cession totale ou partielle de participations : plafond annuel autorisé fixé à 1.000.000 euros ; et
- Financement sortant du cadre courant des affaires de la Société : plafond annuel fixé à 1.000.000 euros.

### ***Compte rendu de l'application du principe de parité des femmes et des hommes au Conseil d'Administration***

Le Conseil d'Administration comprend deux femmes sur un total de sept administrateurs, ce qui correspond à un pourcentage supérieur à 25 %.

Chaque nouvelle nomination et renouvellement de mandat de membre du Conseil d'Administration sera effectuée en recherchant une représentation équilibrée entre les hommes et des femmes.

### ***Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires en Assemblée Générale***

Les modalités de participation à l'Assemblée sont précisées à l'Article 19 des Statuts de la Société. Ces éléments sont rappelés dans l'avis de réunion valant avis de convocation publié par la Société avant toute Assemblée.

### ***Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique***

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont indiqués dans le rapport de gestion.

## **PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES**

Le Groupe Rougier se fonde sur le Guide simplifié de l'AMF en date du 9 janvier 2008 portant cadre de référence en matière de contrôle interne pour les petites et moyennes valeurs.

Toutefois, Rougier a tenu à adapter les principes généraux du référentiel de l'AMF à son activité et ses caractéristiques propres. Bien qu'ayant une dimension et des activités internationales, Rougier demeure une entreprise à taille humaine qui privilégie, dans une organisation décentralisée très proche du terrain, les échanges réguliers entre la Direction Générale et les directions des différentes entités économiques. Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il revient à la Direction de définir et de mettre en œuvre les procédures de contrôle interne adéquates et efficaces.

### ***Objectif du Groupe en matière de contrôle interne***

Le contrôle interne couvre l'ensemble des processus et procédures mis en œuvre par le personnel du Groupe destiné à fournir une assurance sérieuse et raisonnable pour la réalisation des objectifs suivants : d'une part, veiller à ce que les opérations réalisées par le Groupe soient sécurisées et lui permettent ainsi d'atteindre ses objectifs en terme de rentabilité et de protection du patrimoine et, d'autre part, vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société sont fiables et reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société et du Groupe et que les lois et règlements en vigueur sont respectés.

Le contrôle interne contribue à la réalisation des objectifs en termes de performance et de rentabilité. Cependant, comme tout système de contrôle, il ne constitue pas une garantie absolue contre les risques de fraudes ou d'erreurs.

L'environnement de contrôle et de pilotage se caractérise notamment par :

- Une organisation générale du Groupe prenant en compte l'éloignement pays et la dispersion des opérations combinées à des objectifs de contrôle, de coordination et de cohérence ;
- Un dispositif de reporting et de contrôle de gestion appliqué dans toutes les entités du Groupe ;
- La recherche de la performance opérationnelle dans le respect des principes de gestion durable des concessions forestières concédées au Groupe et dans le respect des législations applicables dans les différents pays d'implantation du Groupe ;
- La mise en place progressive de normes internationales de certification des activités forestières du Groupe régulièrement vérifiées par des auditeurs indépendants dans les trois pays d'implantation du Groupe : Cameroun, Congo et Gabon;
- Une culture d'entreprise qui vise à mettre en place des pratiques et des modes de fonctionnement rigoureux.

Ces principes de fonctionnement s'accompagnent d'un système de délégation opérationnelle aux responsables de chacune des entités dans le cadre d'un budget annuel approuvé par la direction générale du Groupe.

### ***Methodologie de contrôle***

Compte tenu de la taille de l'entreprise, le contrôle interne du Groupe repose avant tout sur la connaissance approfondie qu'a la Direction Générale des opérations conduites dans les filiales, des visites régulières sur le terrain et de contrôles à caractère substantif. En 2010, Rougier a poursuivi ses efforts de contrôle centrés sur la maîtrise des flux sur les marchés internationaux (soit 73% du chiffre d'affaires du Groupe) et sur la planification des usines basées en Afrique et de la liaison entre les services commerciaux et la production. En outre, le service centralisé de suivi de la trésorerie et de gestion des risques de change a permis de piloter de manière efficace l'évolution de l'endettement net. Le déploiement de ces organisations contribue à la maîtrise en central des flux tant financiers qu'opérationnels et à garantir la sécurité et l'efficacité des transactions en particulier en termes de risques clients et de couverture de change.

Par ailleurs, la Société après avoir formalisé les missions dévolues au secrétariat général, poursuivra son programme en matière de gestion des risques avec l'élaboration d'un questionnaire sur l'analyse et la maîtrise des risques majeurs du Groupe et leur déclinaison en modes opératoires propres à Rougier.

### ***Les acteurs principaux du contrôle interne***

#### **Le Conseil d'Administration**

Les missions du Conseil d'Administration sont de définir la stratégie, de suivre sa mise en œuvre, d'évaluer les projets, de proposer à l'Assemblée Générale les mandataires sociaux, de contrôler la gestion et veiller à la qualité des informations fournies aux actionnaires. Le Conseil d'Administration a élaboré un projet de règlement intérieur qui sera définitivement adopté au cours de l'année 2011. Un reporting trimestriel permet d'assurer le suivi des réalisations (résultats, investissements, financements) dans le cadre du budget annuel approuvé par le Conseil.

Pour la réalisation de ces missions, le Conseil d'Administration s'appuie sur deux comités spécialisés et sur la Direction Générale qui le tient régulièrement informé de l'évolution des affaires.

#### **La Direction Générale**

Le Directeur Général met en œuvre la stratégie définie par le Conseil d'Administration dans le respect des limitations de pouvoirs qui ont été définies. Il définit les politiques et les procédures applicables aux activités du Groupe en prenant appui sur les directions fonctionnelles et les directions opérationnelles réunies dans une instance unique : le Comité des Directeurs (CODIR).

Le Directeur Général exerce notamment son contrôle en s'appuyant sur les reportings existants et sur les réunions hebdomadaires du CODIR complétées par des réunions plénières trimestrielles. Au cours de ces réunions les différentes activités sont examinées favorisant à court terme la réactivité sur le plan opérationnel et à moyen terme l'adaptation des stratégies aux évolutions de l'environnement.

Le pilotage des opérations qui concourent à l'exercice des activités du Groupe comme à leur traduction dans les comptes n'est pas nécessairement codifié, le Groupe privilégiant une approche pragmatique adaptée à sa taille et à la grande connaissance des opérations et des contextes de chaque pays d'implantation.

Tout responsable de filiale ou d'entité opérationnelle est garant du contrôle interne de la structure dont il a la gestion conformément aux spécificités locales. Des actions de sensibilisation sont régulièrement conduites auprès des différentes directions opérationnelles par la Direction Générale.

Pour accompagner le développement des activités industrielles en Afrique, la Direction Générale a poursuivi la réorganisation opérationnelle du groupe et mis en place pour la branche « Rougier Afrique International » (Exploitation forestière, transformation industrielle et négoce international) une direction opérationnelle avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Directement rattaché au Directeur Général, le directeur opérationnel supervise les directions des filiales opérationnelles en Afrique et la direction commerciale internationale basée en France et en Afrique. Cette organisation permet d'assurer la cohérence des décisions entre la production d'une part et le secteur commercial d'autre part.

### **La Direction Financière du Groupe**

Le contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable vise à optimiser le contrôle de Rougier S.A. sur le Groupe et à garantir la fiabilité des comptes consolidés et des comptes sociaux de chacune des entités. Assuré par la Direction Financière du Groupe, il permet de donner aux membres de Conseil d'Administration une assurance raisonnable et suffisante qu'un contrôle est exercé sur les filiales et que les informations financières sont fiables. Lors de chaque arrêté, les principales zones de jugement et notamment la réalisation des tests de valeur des actifs sont décidées conjointement avec le Directeur Général.

Les principaux domaines d'intervention de la Direction Financière sont les suivants :

- La consolidation en charge de la préparation des états financiers groupe et de la supervision de la comptabilité des différentes entités en s'appuyant en Afrique sur les directions financières des pays, fonctionnellement rattachées au Directeur Financier Groupe ;
- Les systèmes d'information en charge de la mise en place des outils informatiques adaptés aux besoins du groupe et de leur sécurité, de la définition de l'architecture réseau et des moyens de communication ;
- Le contrôle interne et les processus de reporting mensuel ;
- Le suivi des affaires juridiques et fiscales ;
- Le financement et la gestion de trésorerie ;
- La communication financière dans le cadre des dispositions réglementaires de l'Autorité des Marchés Financiers.

L'élaboration des comptes consolidés est réalisée en interne à partir d'un modèle unique de liasse de consolidation traité dans un outil informatique spécifique centralisé en France, et selon un planning diffusé en amont. Un manuel d'exploitation a été diffusé à l'ensemble des filiales, comme guide de référence dans ce domaine. Ce manuel a été conçu comme un guide permanent à l'attention des directeurs financiers et principaux acteurs comptables en vue notamment d'harmoniser les procédures et de concourir à la qualité et l'homogénéité de l'information comptable et financière produite.

Par ailleurs, l'encadrement supérieur du Groupe est sensibilisé chaque fois que nécessaire aux risques juridiques et politiques induits par les opérations relatives aux concessions forestières ainsi qu'aux risques environnementaux liés à la nature des activités.

Les informations financières sont disponibles via les communiqués financiers (chiffres d'affaires trimestriels, résultats semestriels et résultats annuels), les rapports annuels et le site internet du groupe (<http://www.rougier.fr>).

### **Le contrôle de gestion**

Au cours du second semestre 2010, le groupe a renforcé ses compétences dans ce domaine et s'est adjoint un Contrôleur de Gestion groupe renforçant également les capacités d'études relatives aux investissements à caractère plus stratégiques. Dans son organisation, le contrôle de gestion apporte une contribution essentielle à la maîtrise des opérations et à l'adéquation de l'allocation des ressources aux objectifs définis. Placé sous la responsabilité de la Direction Générale, il permet d'animer le processus de construction des budgets opérationnels et d'investissements dans le cadre des objectifs qui ont été fixés à chacune des entités. Il assure en cours d'année le reporting mensuel et les éventuelles actualisations des objectifs.

Le système de reporting repose sur les principes suivants :

- La remontée mensuelle d'informations fiables et nécessaires au pilotage de la performance par la direction générale du Groupe dans le domaine commercial, l'activité de production, les investissements et les coûts par grande fonction ainsi que le domaine financier, comparant la réalisation au budget. Le reporting de ces informations est établi de manière décentralisée par chacune des entités opérationnelles sous la responsabilité de leurs Directions ;
- L'unicité des résultats de gestion et de consolidation.

Un certain nombre de tableaux de bord ont été développés de même que des indicateurs de performances opérationnelles permettant d'appréhender au mieux les résultats et les risques. Ces tableaux de bord répondent aussi bien à des problématiques commerciales (analyse des ventes) qu'à des problématiques de production.

Ces actions croisées constituent l'un des fondements du contrôle interne du Groupe.

### ***Les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques applicables aux processus financiers***

En la matière, l'organisation du Groupe repose sur une centralisation de la gestion des relations bancaires, des décisions sur les financements et de la gestion de la trésorerie des entités du Groupe. Cette politique couvre également le traitement des opérations en devises et les outils de couverture associés, et inclut des procédures de reporting. Le service central dédié rattaché à la Direction Financière a mis en place progressivement en 2010 un outil de gestion centrale avec pour objectif de sécuriser les moyens de paiement, maîtriser l'évolution de l'endettement net et optimiser le coût de la dette. En parallèle, l'organisation de la gestion du risque de change a également été revue permettant à la direction de renforcer le niveau de contrôle sur les sous-jacents et les instruments de couverture.

Une organisation identique a été retenue pour la gestion des risques patrimoniaux, risques industriels d'exploitation couverts par des programmes centraux d'assurance ainsi que pour la gestion des risques clients. La gestion des risques opérationnels est placée sous la responsabilité du Secrétaire Général, directement rattaché au Directeur Général. Les capitaux couverts font l'objet d'une revue régulière en liaison avec les cabinets de courtage retenus par le Groupe incluant notamment l'organisation de visite des sites industriels et des audits des couvertures à intervalle régulier. Elles permettent de rendre compte à la direction du Groupe de la vulnérabilité aux accidents, des mesures de prévention et de protection des actifs à prendre le cas échéant et de souscrire des couvertures en adéquation avec les risques spécifiques du Groupe.

### ***Les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques applicables à la gestion durable des activités***

Le Groupe met en œuvre un processus de gestion durable et responsable de ses activités d'exploitation forestière en Afrique permettant d'assurer que celle-ci est conforme aux lois et règlements en vigueur dans les pays concernés ainsi qu'aux traités internationaux ratifiés par les Etats. Ce programme de mise en conformité a fait l'objet d'une planification à moyen terme par la Direction Générale Groupe. Ce programme passe au préalable par l'agrément des plans d'aménagement durable des concessions, étape franchie en début d'année 2010 avec désormais l'ensemble des plans déposés et agréés. La réalisation de ce plan est déléguée à la direction générale locale de l'entité concernée et fait l'objet d'une revue annuelle par la Direction Générale Groupe conjointement avec la direction locale, en collaboration avec un cabinet de conseil externe international spécialisé. Lorsque les concessions forestières ont fait l'objet d'une certification, les méthodes d'exploitation sont répertoriées dans un Manuel de procédures diffusé auprès du personnel concerné et les procédures font l'objet d'une révision annuelle par un auditeur externe indépendant. Des actions de formation orientées principalement sur les métiers de la forêt sont régulièrement engagées auprès des personnels afin d'assurer une large diffusion des meilleures pratiques.

Le contrôle de la bonne application des procédures opérationnelles et du système de management forestier est réalisé par une cellule centrale d'aménagement basée en Afrique couvrant les trois pays d'implantation du Groupe relayée par les cellules « développement durable » constituées au plus près des activités opérationnelles. En outre, un Responsable Sociétal et Environnemental, rattaché au Directeur Général, a la charge de la coordination internationale des activités ayant trait à la gestion durable des activités. Il est partie prenante dans les programmes de certification dans lesquels le Groupe s'est engagé et notamment FSC, PEFC, TLTV et Charte LCB des filiales françaises de même que dans la mise en place de processus d'achat responsables.

## **Procédure de gestion des risques**

L'ensemble des risques majeurs ainsi que la politique de couverture de ces risques fait l'objet d'une description détaillée figurant dans le rapport de gestion. La gestion des risques opérationnels relève du Secrétariat Général dont les missions dans ce domaine ont été précisées en fin d'exercice 2010.

Dans son organisation décentralisée, le Groupe privilégie la qualité et l'autonomie de ses collaborateurs qui assument les responsabilités liées à leur fonction y compris celle du contrôle des risques.

## **Plan d'action « 2011-2012 »**

### **Le contrôle interne**

Les missions du contrôle interne devraient être reprises progressivement en 2011 en parallèle avec le déploiement de nouveaux outils informatiques notamment :

- élaboration d'un questionnaire relatif à l'analyse et à la maîtrise des risques. organisation, modes opératoires conformément aux recommandations de l'AMF,
- en liaison avec le service consolidation, élaboration d'un guide de l'information comptable et financière et d'une manière générale de l'ensemble des informations incluses dans le rapport d'activité du groupe ainsi que des informations périodiques.

Le système de reporting et la comptabilité analytique des filiales africaines seront également remis à plat pour accompagner la mutation industrielle du Groupe et les enjeux de logistique en Afrique.

### **Les systèmes d'information**

En 2010, le Groupe s'est avant tout consacré à la consolidation des outils mis en place au cours des trois années précédentes dans un souci d'amélioration de la qualité, de la traçabilité et de la fiabilité des informations produites tant de gestion que financière :

- amélioration du réseau privé satellitaire permettant de relier l'ensemble des sites du groupe, y compris les sites forestiers les plus éloignés ;
- changement de version de l'ERP France X3 qui s'est accompagné de la création d'un portail destiné aux équipes commerciales et d'actions de formation assurées en interne ;
- déploiement d'un outil de gestion centrale de trésorerie couvrant l'ensemble des filiales y compris les filiales africaines et modélisation des processus associés à la gestion de la trésorerie ;
- création d'outils en interne permettant d'assurer un meilleur suivi des flux physiques en Afrique et d'en assurer la traçabilité, conformément aux référentiels de certification applicables (FSC / TLTV).

Pour mettre en œuvre ces projets, structurant pour le pilotage et le contrôle de ses activités, Rougier s'appuie sur une Direction des Systèmes d'Information en temps partagé, externalisée et relayée en interne par un responsable fonctionnel et un responsable réseau.

En 2011, le groupe reprendra le projet de gestion des flux physiques des entités africaines suspendu en 2009 avec pour objectif la mise en place d'un système commun à l'ensemble des activités de production, depuis la centralisation des plans annuels d'opération en forêt jusqu'à l'émission des documents de facturation par les filiales africaines. La première tranche du projet sera limitée à la gestion des flux et s'accompagnera d'une révision des processus de facturation au sein du groupe.

En parallèle, les comptabilités sociales des entités africaines seront transférées sur l'ERP X3 qui deviendra ainsi l'outil groupe. Cette décision s'accompagnera d'une harmonisation des plans de comptes généraux des entités africaines du groupe et favorisera la dématérialisation des échanges au sein du groupe.

Pour ces projets les plus structurants, le Groupe privilégie une approche SAAS (« Software As A Service) lui permettant de sécuriser les données clés dans des conditions optimales tout en conservant la possibilité de revenir à une organisation « propriétaire ». En outre, pour maîtriser l'évolution globale de son système d'information et prévenir les risques majeurs, une charte informatique sera mise en place au cours de l'année 2011.

Ces différents projets visent à l'amélioration des processus au sein du Groupe, à la sécurisation des données et des actifs du groupe et renforcent globalement l'efficacité du contrôle interne. Rougier continue à faire évoluer ses processus de contrôle interne et de contrôle des engagements du Groupe tout en veillant à maintenir la réactivité opérationnelle de ses filiales.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

## ROUGIER S.A.

155, avenue de la Rochelle  
79000 Niort

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Rougier S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### ***Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière***

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### ***Autres informations***

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris-La Défense et Levallois-Perret, le 29 avril 2011

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit

Pierre-Henri Scacchi et Associés

Philippe Blanc

Alain Zentar



Rougier

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT D'ACTIVITÉ

# 1. 2. RAPPORT D'ACTIVITE

## ACTIVITE ET PERSPECTIVES

### CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires consolidé 2010 s'établit à 138.718 milliers d'euros en augmentation de 11.2% par rapport à l'exercice précédent. Confirmant l'amélioration progressive de tendance amorcée il y a 18 mois, le chiffre d'affaires du 4ème trimestre 2010 à 40,08 M€, enregistre une progression de 20,5% comparé au 4ème trimestre 2009. Avec une augmentation de près de 22 % par rapport à la moyenne des trois trimestres précédents, il constitue la meilleure performance de l'année.

La demande mondiale, après la forte diminution enregistrée au cours de l'année 2009, a été mieux orientée en 2010. La conjoncture s'est progressivement améliorée dans le domaine de la construction, sans rebond marqué dans les pays matures. Dans ce contexte, les prix de vente qui étaient descendus à des niveaux historiquement bas, se sont raffermis tout au long de l'année ; un palier étant atteint au début du quatrième trimestre. La demande a été portée par la consommation réelle avec des stocks maintenus à des niveaux faibles dans la chaîne de distribution. Le développement des labellisations a constitué un point d'appui important sur les marchés matures. D'une manière générale, la situation des marchés a été très contrastée. Ainsi, les marchés européens du Nord comme les marchés nord-américains, sensibles aux enjeux environnementaux, se sont améliorés par rapport à l'exercice précédent, avec un quatrième trimestre toutefois marqué par les intempéries. Le marché français, tout comme le marché italien, a suivi une tendance similaire avec une augmentation des mises en chantier qui devrait trouver sa concrétisation pour le Groupe sur le début de l'année 2011 avec le démarrage des travaux de second œuvre. En revanche, les marchés d'Europe du Sud lourdement affectés par la crise financière qui perdure, s'inscrivent en baisse pour la troisième année consécutive. Dans cet environnement, la demande solide des marchés émergents a soutenu la consommation de bois tropicaux, alimentée par les marchés intérieurs des pays de même que par la baisse des cours du fret et l'évolution des parités monétaires. Toutefois, ces marchés, traditionnellement importateurs de matières premières, ont été affectés par la décision d'arrêt d'exportation des grumes du Gabon, avec un report partiel sur les pays voisins en fonction des essences. Les bois tropicaux d'origine africaine ont comparativement renforcé leur position sur les marchés mondiaux, marqués par une moindre disponibilité des productions dans les différentes zones d'origine. La politique active de diversification des marchés conduite depuis plusieurs années, ainsi que la recherche des meilleurs critères de certification s'appuyant sur des processus de gestion forestière durable, ont permis au Groupe de profiter du redressement des marchés.

Après l'entrée en vigueur de l'interdiction d'exportation des grumes du Gabon le 15 mai 2010, les ventes de la ligne de produit ont diminué de près de 25% par rapport à l'exercice précédent. Les autorisations exceptionnelles d'exportation de bois en grumes, accordées par certains pays du Bassin du Congo, ont permis au Groupe de bénéficier de la dynamique des marchés émergents. En outre, prenant appui sur la certification FSC, le Groupe a développé les ventes de grumes aux industriels exportateurs du Gabon qui en 2010 ont représenté 30 % des volumes commercialisés en grumes par le Groupe. La tendance s'inscrit dans un contexte général de restriction de l'offre, résultant de la convergence à travers le monde des politiques de lutte contre l'illégalité et de limitation à l'exportation de bois en grumes. Les ventes de sciages et dérivés, qui avaient atteint un plus bas au cours de l'année 2009, ont bénéficié d'une part de l'amélioration des conditions des marchés, en particulier celles de certains marchés européens, premier marché des sciages produits dans le Bassin du Congo, conduisant à un redressement des prix moyens de vente, et d'autre part du report progressif de la demande des pays émergents sur des produits de sciages de première transformation. Les marchés européens des panneaux contreplaqués exotiques se sont stabilisés, situation qui a favorisé l'amélioration des prix moyens de vente, l'offre évoluant sous les effets de la moindre disponibilité de l'okoumé pour les fabricants européens. Les difficultés rencontrées par certains producteurs de panneaux et le niveau de la consommation intérieure atteint dans les pays européens de l'Est permettent à Rougier de mieux valoriser son offre en produits certifiés FSC et de consolider sa position de leader sur ce segment de marché en Europe du Nord.

Dans la branche Importation/Distribution France, les développements commerciaux et l'adéquation des lignes de produits à la demande du marché soutiennent la croissance du chiffre d'affaires dans un marché de la construction en amélioration et permettent de consolider les parts de marché particulièrement pour les activités de sciages. Les activités « contreplaqués » demeurent confrontées à la massification des achats des réseaux de négoce dont le poids est en augmentation ; la certification FSC constitue dans ce contexte un atout majeur donnant une position unique à Rougier.

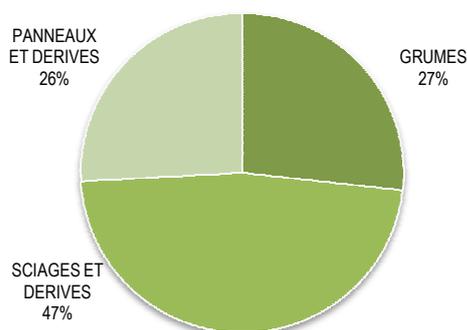
### RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PRODUIT

Le Groupe s'adapte à la demande des marchés et au contexte macro-économique en spécialisant ses outils de transformation et en renforçant ses efforts sur la labellisation des productions. Les produits transformés progressent de

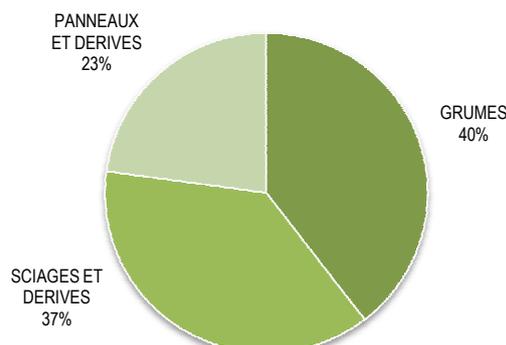
façon sensible et représentent 73 % du chiffre d'affaires contre 60 % en 2009. Les sciages et dérivés constituent en 2010 la première ligne de produit commercialisée avec 47,4 % du chiffre d'affaires du Groupe, contre 37,6 % en 2009 dans un contexte de redémarrage des unités industrielles précédemment à l'arrêt. Ces évolutions s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques réaffirmées par le Groupe avec l'industrialisation croissante des productions, l'augmentation de la valeur ajoutée produite et la labellisation. Elles traduisent la faculté d'adaptation de Rougier aux marchés qui lui est procuré par l'accès direct à la matière au travers de ses 2 millions d'hectares de forêt sous concession.

en K€	2010	% du CA	2009	% du CA	Var. en %
<b>Grumes</b>	36 966	26.6%	49 203	39.4%	-24.8%
<b>Sciages et dérivés</b>	65 540	47.2%	46 668	37.4%	40.4%
<b>Panneaux et dérivés</b>	35 720	25.8%	28 392	22.8%	25.8%
<b>Divers</b>	492	0.4%	498	0.4%	-1.2%
<b>CA GROUPE</b>	<b>138 718</b>	<b>100%</b>	<b>124 761</b>	<b>100%</b>	<b>11.2%</b>

Année 2010



Année 2009



## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La stratégie de diversification des marchés engagée par le Groupe depuis plusieurs années, de même que la large gamme d'essences dont il dispose avec son implantation dans les trois pays clés du Bassin du Congo, permettent au Groupe de bénéficier des évolutions différenciées des marchés malgré les adaptations rendues nécessaires par l'arrêt de l'exportation des grumes du Gabon. Favorisées par la certification et la légalité de son offre, les ventes de Rougier ont été particulièrement dynamiques en Europe (+22%). Le Groupe a ainsi été en mesure de profiter de la bonne orientation des marchés anglo-saxons et du Benelux, mais également de celle de certains marchés émergents notamment dans les pays du Bassin Méditerranéen (Turquie) et dans une moindre mesure en Asie (Chine, Inde, Vietnam...). Si le retrait des ventes en Asie s'explique essentiellement par l'interdiction d'exportation de grumes du Gabon, le 4ème trimestre 2010 marque néanmoins une inflexion de tendance positive avec le développement des ventes de produits transformés. En revanche, tous les marchés européens du Sud, à l'exception de l'Italie, ont été pénalisés par le contexte de crise. Sur le marché français, le positionnement et la dynamique commerciale ont permis de profiter de l'inflexion de la tendance. L'Afrique Subsaharienne a pris une part croissante après l'arrêt de l'exportation des grumes au Gabon et a vocation à se développer dans les années à venir.

<i>en K€</i>	2010	% du CA	2009	% du CA	Var. en %
<b>Europe</b>	85 499	61.6%	70 333	56.4%	21.6%
<b>Asie</b>	30 856	22.2%	41 398	33.2%	-25.5%
<b>Bassin Méditerranéen et Moyen Orient</b>	12 186	8.8%	9 792	7.8%	24.3%
<b>Amérique</b>	2 319	1.7%	1 239	1.0%	87.2%
<b>Afrique Subsaharienne</b>	7 858	5.7%	1 999	1.6%	x 3,9
<b>CA GROUPE</b>	<b>138 718</b>	<b>100%</b>	<b>124 761</b>	<b>100%</b>	<b>11.2%</b>

## RÉSULTAT

Avec un bénéfice net de 5.313 milliers d'euros en 2010, contre une perte nette historique de 15.561 milliers d'euros en 2009, le Groupe enregistre une forte amélioration de ses résultats, démontrant ainsi sa réactivité après une année 2009 profondément affectée par la crise. Malgré de profondes mutations dans le mode de fonctionnement forestier, industriel et commercial au Gabon, liées à l'arrêt de l'exportation des grumes début 2010, toutes les activités poursuivent leur redressement amorcé il y a 18 mois et améliorent leurs résultats. Le niveau d'activité, qui s'est accompagné d'une augmentation des productions sur l'ensemble de sites industriels et forestiers, et les conditions de marchés plus favorables ont permis au Groupe de redresser significativement ses marges et sa rentabilité. En outre, le contexte globalement plus favorable qu'anticipé et l'amélioration structurelle des conditions d'exploitation ont conduit le Groupe à reprendre une partie des dépréciations d'actifs enregistrées dans le passé pour faire face à la perte de valeur des actifs du Cameroun et du Congo, ce qui contribue également à l'amélioration des résultats.

Dans ce contexte, Rougier a enregistré une nette amélioration de sa marge brute qui augmente de 19,5 millions d'euros sous les effets combinés du niveau de l'activité et de l'amélioration progressive enregistrée sur les prix de vente des sciages et des contreplaqués, plus particulièrement au cours du second semestre. Elle représente 66,2 % du chiffre d'affaires contre 58 % du chiffre d'affaires pour 2009, situation qui reflète également l'évolution du mix produit et de la plus grande visibilité dans le carnet des commandes pour les unités industrielles de sciages qui ont toutes fonctionné à pleine capacité durant le second semestre. Pour la distribution en France, l'approfondissement des gammes de produits vendus et la labellisation soutiennent le niveau de la marge qui progresse également.

Les charges externes, à 45,7 millions d'euros et 33 % du chiffre d'affaires, augmentent de 5,5 millions d'euros par rapport à 2009, soit de 13,8 %, en raison de la hausse des coûts de logistique terrestre liée principalement au redémarrage de l'activité du Congo, site de production le plus éloigné de son port d'embarquement. Le programme de contrôle des coûts a permis d'en maîtriser l'évolution dans ce contexte de relance de la production. Ainsi, la valeur ajoutée à 46,1 millions d'euros représente 33,2% du chiffre d'affaires. Après être descendue à 25,7 % du chiffre d'affaires en 2009, elle s'est établie à 34,5 % au cours du second semestre 2010.

Le redémarrage de la production se traduit par une augmentation contenue des charges de personnel de 1,8 millions d'euros soit de 7,2%. En 2010, le Groupe passe sous la barre des 20% du chiffre d'affaires qui avait été franchie en 2009. En outre, des charges à caractère non récurrent liées à des adaptations au Gabon ainsi qu'en France ont été enregistrées pour environ 900 milliers d'euros auxquelles se sont ajoutées 560 milliers d'euros au titre du coût des services passés suite à des changements de réglementation au Gabon en terme d'avantages accordés au personnel. En outre, dans ce même pays, l'industrialisation croissante a également contribué à l'augmentation de la masse salariale. Dans les autres pays africains, la productivité des unités industrielles de sciages, notamment au Cameroun, s'est nettement redressée et bénéficie des ajustements d'effectifs réalisés en 2009, de même que du plan de modernisation de l'unité de Mbang. Les impôts et taxes, qui sont constitués d'une part des charges liées à la détention et à l'exploitation des forêts en Afrique et d'autre part des droits de sortie des productions, diminuent de 2,6 millions d'euros ; évolution consécutive aux adaptations apportées à la fiscalité directe par les pays producteurs et à l'arrêt de l'exportation des grumes. Les dotations aux amortissements sont stables à environ 7 millions d'euros. Enfin, l'amélioration des conditions de marché a un effet immédiat sur le niveau des dotations aux provisions sur stocks.

En synthèse, le résultat opérationnel courant s'établit à 4,6 millions d'euros en 2010 contre une perte de 12,1 millions d'euros en 2009. Cette importante amélioration a également été soutenue par la gestion rigoureuse des frais de structure. En terme de rentabilité, Rougier a ainsi poursuivi tout au long de l'année 2010 le redressement amorcé au cours du second

semestre 2009. La marge opérationnelle courante s'établit au 2ème semestre 2010 à 4,3% du chiffre d'affaires à comparer à 2,3% au 1er semestre 2010 et (7.4%) au 2ème semestre 2009.

En augmentation de 22,5 millions d'euros par rapport à 2009, le résultat opérationnel du Groupe ressort à 6,4 millions d'euros en 2010 pour représenter 4,6% du chiffre d'affaires. En 2009, le résultat opérationnel avait été affecté, en application des normes IFRS, par des dépréciations d'actifs immobilisés au Cameroun et au Congo à hauteur de 4,4 millions d'euros ; la révision de la valeur des actifs a conduit à reprendre 2 millions d'euros sur le niveau des dépréciations enregistrées dans le passé.

Le coût de l'endettement financier net est en diminution à 2,0 millions d'euros en 2010, contre 2,2 millions d'euros en 2009 et représente 1,5 % du chiffre d'affaires consolidé, contre 1,8% en 2009. Cette évolution résulte de la réduction de l'endettement net moyen consolidé et de la gestion active de la dette. Le coût moyen de la dette, bien qu'à un niveau de 5,8% restant assez élevé du fait de la répartition de l'endettement entre le FCFA et l'Euro, s'est amélioré sur la période, de l'ordre de 20 points de base malgré un contexte de remontée des taux à partir du second semestre.

Après prise en compte du bénéfice d'un protocole transactionnel au Gabon, le Groupe enregistre un produit d'impôt de 0,8 million d'euros contre un produit d'impôt de 3,2 millions d'euros en 2009, exercice qui avait enregistré un carry back effectué dans l'intégration fiscale en France pour 2,2 millions d'euros. Comme en 2009, le résultat intègre en 2010 un crédit d'impôt de 0,7 million d'euros résultant de dispositions prises par l'Etat gabonais pour compenser les impacts de la non ratification des accords APE avec l'Union Européenne pour les producteurs gabonais de contreplaqués. La reconnaissance partielle des impôts différés actifs liées aux pertes de la période, de même que la situation fiscale du Cameroun, avec une imposition forfaitaire locale non récupérable et les effets des déficits antérieurs non reconnus dans les comptes du Groupe, ont une incidence directe sur le taux effectif de l'impôt qui ressort à (17%) contre un taux normatif de 34%.

Le résultat net consolidé de l'année 2010 s'établit en profit de 5 313 milliers d'euros et à 5.343 milliers d'euros en part du Groupe, après intégration d'une quote-part du résultat de Lignafrica, joint-venture constituée en 2010 pour se positionner sur le marché des plantations forestières en Afrique.

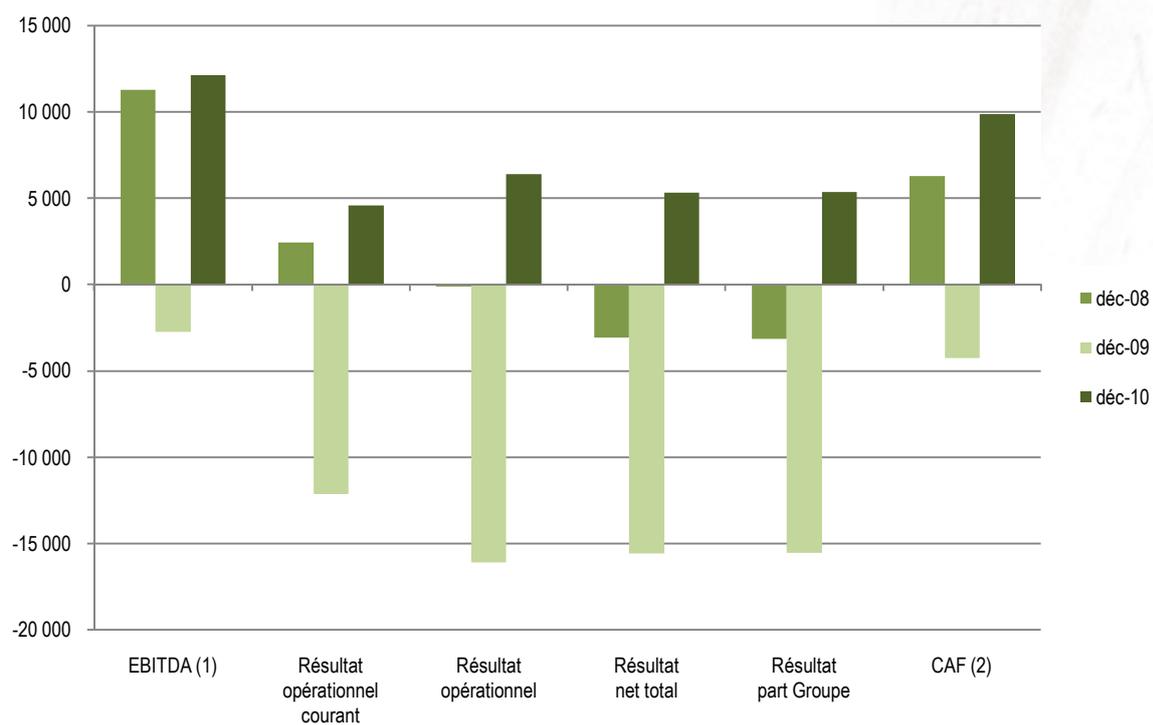
En K€	2010	% CA	2009	% CA
Chiffres d'affaires	138 718		124 761	
Excédent brut d'exploitation (EBITDA) (1)	12 111	8.7	(2 725)	(2,2)
Résultat opérationnel courant (ROC)	4 578	3.3	(12 410)	(9,9)
Résultat opérationnel (EBIT)	6 384	4.6	(16 074)	(12,9)
Coût de l'endettement financier net	(2 042)	(1,5)	(2 249)	(1,8)
Autres produits et charges financiers nets	220	0.2	(460)	(0,4)
Quote-part de résultat des mises en équivalence	(30)			
Impôt	781	0,6	3 222	2,6
Résultat net	5 313	3.8	(15 561)	(12,5)
dont Part du Groupe	5 343		(15 524)	
dont Hors Groupe	(30)		(37)	
Capacité d'autofinancement (2)	9 871	7.1	(4 266)	(3,4)
Investissements réalisés (3):				
Opérationnels	6 763		4 170	
Financiers	75		2	

(1) L'EBE ou EBITDA correspond au résultat opérationnel courant hors amortissements et provisions

(2) CAF après coût de l'endettement financier net et impôt

(3) Hors impact des décalages de décaissement

## Niveaux de résultats (en K€)



(1) L'EBE ou EBITDA correspond au résultat opérationnel courant hors amortissements et provisions

(2) CAF après coût de l'endettement financier net et impôt

## SITUATION FINANCIÈRE

La structure financière du Groupe s'est renforcée, notamment le ratio d'endettement en pourcentage des fonds propres. Elle demeure fondamentalement solide et permet au Groupe d'aborder la montée en puissance de l'industrialisation dans une position saine.

Les fonds propres part du Groupe de l'ensemble consolidé s'élèvent à 61,6 millions d'euros, contre 56,5 millions d'euros au 31 décembre 2009. Ils représentent 45,8 % du total du bilan contre 44,1 % au 31 décembre 2009. L'évolution des fonds propres résulte essentiellement de l'effet du résultat positif de la période et de la distribution décidée par l'Assemblée Générale du 18 juin 2010.

L'endettement financier net du Groupe est stable en valeur absolue à 36,8 millions d'euros, représentant 59,7 % des fonds propres part du groupe au 31 décembre 2010 contre 65,0% au 31 décembre 2009. La maturité de la dette à financière à terme, constituée des emprunts à moyen terme, a été améliorée avec 83% de la dette à terme échue après 2011. La répartition de la dette par nature de taux reste favorable au résultat ; la part à taux fixe de la dette financière brute passant de 58 % au 31 décembre 2009 à 57 % au 31 décembre 2010 ; la part à taux variable représentant ainsi 43 % de l'endettement brut.

## FLUX FINANCIERS

La capacité d'autofinancement (après coût de l'endettement financier net et impôt) est positive de 9,9 millions d'euros, alors qu'elle était négative de 4,3 millions d'euros pour 2009. Elle représente 7,1% du chiffre d'affaires et traduit la solidification des résultats, en particulier de l'EBITDA (avant frais financiers, dotations aux amortissements et provisions et coût de l'endettement).

Le flux net de trésorerie généré par l'activité est positif à hauteur de 7,8 millions d'euros contre 3,1 millions d'euros pour l'exercice 2009. La capacité de financement (après coût de l'endettement financier et impôts) a été pour partie consommée par l'augmentation qui reste contenue des besoins en fonds de roulement liés à l'activité soit 3,2 millions d'euros, en liaison avec l'augmentation de l'activité et l'augmentation des stocks liée à l'industrialisation croissante de la production en Afrique, seulement partiellement compensée par la réduction des délais de paiement clients. Le besoin en fonds de roulement se situe à un niveau élevé en fin d'exercice 2010, à 126 jours de chiffre d'affaires rapportés à l'activité de l'ensemble de l'année mais ramenés à 108 jours rapportés à l'activité du quatrième trimestre, contre 122 jours à fin 2009 rapportés à l'activité du quatrième trimestre. Le crédit client est maîtrisé et continue de bénéficier en France de l'entrée en vigueur de la loi LME.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement correspond à un décaissement de 5,5 millions d'euros, dont 6,3 millions d'euros au titre des investissements opérationnels directs. Le Groupe a relancé en cours d'année un programme d'investissement ayant pour objectif d'augmenter ses capacités de production forestière et de transformation en Afrique, ainsi que d'augmenter la valeur ajoutée produite tout en pratiquant des ajustements destinés à améliorer la productivité de certaines unités de sciages :

- le plan de modernisation de l'unité de sciages de Mbang (Cameroun) visant à en améliorer l'efficacité et de Moulalé (Congo) pour augmenter les capacités de séchage ;
- la création en cours à la clôture de l'exercice de la scierie d'Ivindo (Gabon) ;
- le redéploiement dans la concession forestière de Moyabi (sud Gabon) ;
- le renouvellement du matériel forestier et des systèmes d'information.

Le cash-flow libre opérationnel qui mesure l'excédent ou l'utilisation de trésorerie généré par l'activité sous déduction des flux nets liés aux investissements de la période est positif de 2,4 millions d'euros alors qu'il était à l'équilibre pour l'année 2009.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement est négatif de 3,7 millions d'euros. Durant l'exercice, le Groupe a notamment mis en place de nouveaux emprunts pour 6,0 millions d'euros et a remboursé conformément aux échéanciers 7,2 millions d'euros.

La variation négative de la trésorerie nette à 1,2 millions d'euros reste maîtrisée en 2010, contre une variation négative qui atteignait 2,9 millions d'euros en 2009.

## FLUX DE TRÉSORERIE RÉSUMÉS

Chiffres en K€	2010	2009
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	9 871	(4 266)
Variation du BFR lié à l'activité	(3 204)	8 869
Flux de trésorerie générés par l'activité	7 848	3 107
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements	(5 454)	(3 142)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financements	(3 661)	(2 857)
<b>Variation de trésorerie nette</b>	<b>(1 253)</b>	<b>(2 891)</b>
Investissements opérationnels décaissés	(6 314)	(4 267)

## TRÉSORERIE NETTE

La trésorerie nette (y compris les équivalents de trésorerie incluant des placements à terme) est négative de 17,4 millions d'euros au 31 décembre 2010 et s'est dégradée de 1,2 millions d'euros sur l'exercice.

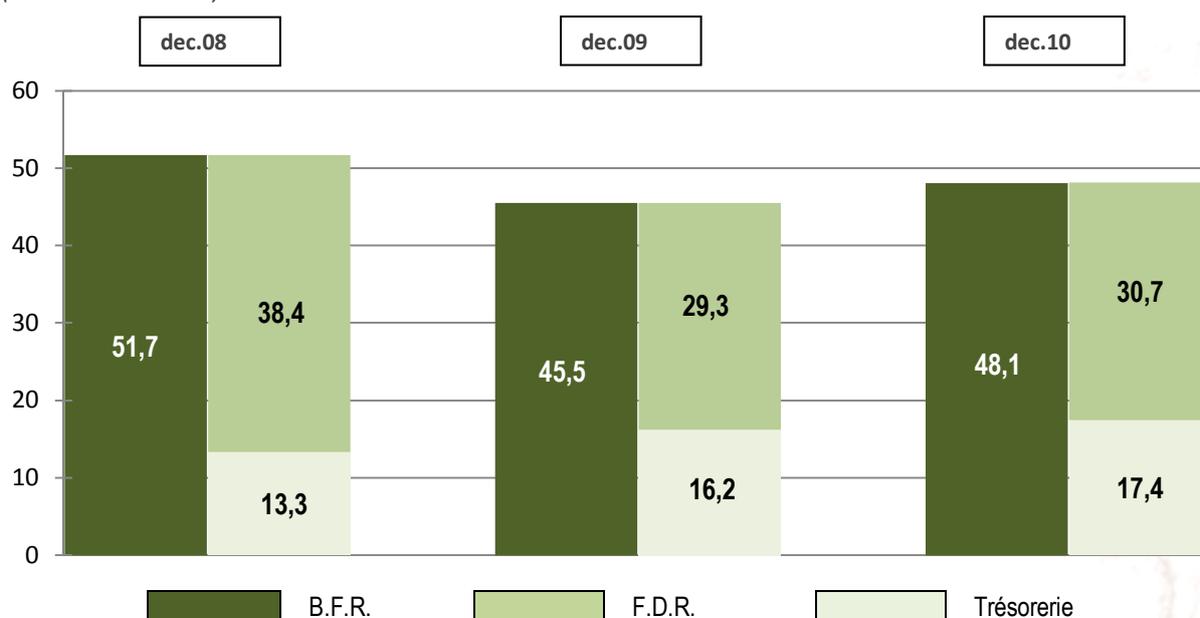
Le besoin global en fonds de roulement s'établit à 48,1 millions d'euros en augmentation de 2,6 millions d'euros par rapport à 2009. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation du BFR d'exploitation de 3 millions d'euros, reflétant l'augmentation de l'activité sur l'année et les reconstitutions de stocks liées au redémarrage de l'activité, en particulier au Congo, qui est amplifiée par le rebond du quatrième trimestre avec un crédit client stable en valeur absolue (en réduction en nombre de jours du chiffre d'affaires). Les éléments hors exploitation directe (créance de carry back en France, remboursement des crédits de TVA en Afrique) sont relativement stables d'une année sur l'autre (diminution de 0,5 million d'euros). Le BFR représente désormais 126 jours de chiffre d'affaires lissés sur l'année et 108 jours rapportés au chiffre d'affaires du 4<sup>ème</sup> trimestre.

## BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

### FONDS DE ROULEMENT

### TRÉSORERIE NETTE

(en millions d'euros)



## INFORMATION CONCERNANT LES RESTRICTIONS À L'UTILISATION DES CAPITAUX POUVANT INFLUENCER DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE LES OPÉRATIONS DU GROUPE. LIQUIDITÉ ET SOURCE DE FINANCEMENT.

Les lignes bancaires et emprunts ne contiennent pas de clause de remboursement anticipé, notamment en cas de non respect des covenants.

Le Groupe dispose en outre des lignes nécessaires (disponibilités et lignes autorisées mobilisables) pour faire face à son cycle d'exploitation et à son plan d'investissements.

## PERSPECTIVES

Dans un environnement qui demeure volatile, avec des situations de marché contrastées, l'exercice 2011 doit permettre à Rougier de poursuivre le redressement de sa profitabilité engagé en 2010. Confirmant sa capacité d'adaptation, et dans le prolongement du quatrième trimestre 2010, le Groupe entend profiter à la fois d'un rééquilibrage progressif de la demande des pays émergents d'Asie du Sud-Est sur les sciages et de la bonne tenue des marchés matures engagés dans une certification obligatoire à terme. La stratégie de Rougier, fondée sur la valorisation des concessions forestières et la certification de bonne gestion forestière, sera soutenue en 2011 par un programme d'investissements industriels importants afin d'accroître la compétitivité et l'adaptabilité de son offre.

Rougier poursuit ainsi la mutation industrielle engagée en Afrique, tout en approfondissant ses gammes de produits et en privilégiant à court terme la rigueur dans la gestion axée sur la maîtrise des coûts de production.

Dans ces conditions, Rougier est en ordre de marche pour poursuivre la croissance de l'activité et l'amélioration du résultat opérationnel courant en 2011.

Rougier entend ainsi bénéficier sur le marché mondial des bois tropicaux des atouts uniques de son positionnement de producteur africain certifié et a pour ambition de renforcer sa position d'acteur majeur de la filière dans le Bassin du Congo, en s'appuyant sur une offre large et de qualité prioritairement en produits certifiés :

- la création de valeur grâce à la valorisation des concessions forestières et la mise en place d'un plan d'industrialisation compétitive ;
- le déploiement d'une offre de produits certifiés la plus large possible, fondée sur la certification FSC obtenue au Gabon avec pour objectif de l'étendre dans un premier temps au site de Mbang au Cameroun.

## ACTIVITE DES PRINCIPALES FILIALES

### ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONAL : EXPLOITATION FORESTIÈRE, INDUSTRIES DE TRANSFORMATION DU BOIS EN AFRIQUE ET COMMERCE DE BOIS ET DÉRIVÉS

L'amélioration des conditions macro-économiques, qui s'était déjà fait sentir sur le second semestre 2009, s'est confirmée tout au long de l'année. La reprise enregistrée sur les marchés mondiaux des produits bois, dépendant du secteur de la construction, a été progressive et sans rebond marqué dans les pays matures. Les stocks ont été maintenus à des niveaux faibles dans les chaînes de distribution, la consommation réelle a été le seul moteur de la croissance. En Europe, le segment des bois tropicaux labellisés a été plus dynamique sur les marchés engagés vers une future certification obligatoire. La baisse du fret conventionnel, corrélative à la réduction du commerce mondial, et la variation du cours du baril de pétrole ont favorisé la demande en grumes des marchés émergents particulièrement pour les bois durs. L'offre africaine s'est cependant beaucoup réduite avec l'entrée en vigueur de l'interdiction d'exportation des grumes du Gabon depuis le 15 mai 2010 et les marchés ont dû s'adapter à cette nouvelle donne. L'embellie des marchés a en premier lieu bénéficié aux sciages, qui se sont substitués aux grumes sur les marchés émergents à partir du quatrième trimestre. Dans ce contexte plus favorable, les prix de vente se sont progressivement redressés.

Au *Gabon*, le mode de fonctionnement forestier, industriel et commercial a été profondément affecté suite à l'arrêt de l'exportation des grumes début 2010. Les résultats opérationnels ont souffert du moindre niveau de chiffre d'affaires, en particulier sur le premier semestre, et des incertitudes liées aux mesures d'accompagnement annoncées et toujours en attente pour les producteurs déjà installés au Gabon. Aidé par la certification FSC obtenue en 2008 sur la majorité des concessions forestières du Gabon, qui constitue un facteur déterminant dans ce contexte, Rougier a adapté ses outils de production et de commercialisation à cette nouvelle donne. Toutes les concessions forestières ont été mises en exploitation et notamment la concession de Moyabi (Sud Gabon) qui a démarré sa production à la fin du premier semestre. L'augmentation de la production forestière a cependant été limitée à 5% sur l'exercice. La scierie de Mbouma Oyali temporairement mise à l'arrêt en 2009 est revenue à son plein niveau de production et une troisième scierie a été louée à Libreville pour transformer toutes les quantités de grumes disponibles à destination des marchés émergents. Le modèle de développement, basé sur la gestion responsable de la ressource et l'industrialisation et qui a abouti à l'obtention de la certification FSC, a permis de substituer une partie des ventes de grumes à l'exportation par des ventes aux industriels locaux exportateurs et d'augmenter les parts de marché sur le contreplaqué. Près de 40% de la production en équivalent grumes a été vendue avec le label FSC en 2010. Cette rapide adaptation de l'outil à la nouvelle donne n'a cependant pas permis de compenser les effets induits par ces profondes modifications sur les marges qui ont également été obérées par l'augmentation de certains coûts (coûts de la logistique portuaire notamment) et une moindre productivité. Comme en 2008 et 2009, le résultat a été bonifié par l'obtention d'un crédit d'impôt en liaison avec les mesures transitoires décidées par l'Etat gabonais pour favoriser la production de contreplaqués et compenser la non ratification des accords APE par le Gabon. La perte enregistrée sur l'exercice ne remet pas fondamentalement en cause la valeur des actifs du Gabon. La rapidité de l'adaptation du Groupe à la nouvelle donne, le plan industriel défini par la direction du Groupe et l'analyse des atouts compétitifs des sociétés ont conduit à considérer qu'il n'y aurait pas durablement d'indice de perte de valeur.

A court terme, le Groupe s'attache à réussir la mutation de son modèle économique dans le nouveau système gabonais pour revenir dans cette zone à un bon niveau de rentabilité. Rougier Gabon s'inscrit dans la nouvelle politique gouvernementale et entend demeurer un acteur majeur de la filière en répondant aux meilleurs critères sociaux et environnementaux

Au *Cameroun*, le redressement des résultats a été spectaculaire et le secteur enregistre un profit historique après les lourdes pertes enregistrées en 2009. La politique conduite par le Groupe a porté pleinement ses fruits. Outre la modification du management du secteur et l'arbitrage dans les actifs forestiers contrôlés, le Groupe a concentré ses efforts sur l'amélioration de la planification des ressources et de l'efficacité des méthodes industrielles avec pour objectif la réduction des prix de revient et la maîtrise du niveau des stocks. Les unités industrielles de sciages ont ainsi retrouvé un seuil de rentabilité plus en adéquation avec les marchés, le contrôle des coûts externes et les ajustements progressifs d'effectifs étant venus bonifier ces résultats opérationnels. Le Cameroun a également largement bénéficié du report de la demande toujours dynamique des marchés émergents pour les grumes après l'interdiction de leur exportation par le Gabon. Ce contexte de marché favorable a également eu une incidence sur l'évaluation des stocks de sciages conduisant à une reprise partielle des provisions enregistrées en 2009. De plus, en 2009, le résultat opérationnel avait été alourdi, en application des normes IFRS, par des dépréciations complémentaires d'actifs immobilisés à hauteur de 2,9 millions d'euros ; la révision de la valeur des actifs au 31 décembre 2010 a conduit à reprendre 1,5 millions d'euros sur le niveau des dépréciations enregistrées par le passé. En 2011, le Groupe maintiendra le cap et poursuivra la modernisation de la scierie de Mbang à laquelle un atelier de seconde transformation devrait être ajouté pour répondre à la demande croissante des marchés pour ces produits. Dans la continuité de sa ligne stratégique, le Groupe prépare également la certification de la zone de l'Est

selon les critères du FSC ; 17% de la production équivalent grumes ayant d'ores et déjà été vendue avec un label en 2010 (TLTV et FSC Controlled Wood).

Au Congo, profitant de l'affermissement de la demande pour le sapelli, la production est rapidement revenue à son plein niveau après l'arrêt des activités pendant dix mois au cours de l'année 2009. La scierie de Moulé a repris ses activités avec des capacités de séchage en augmentation et un outil de transformation plus efficace. Les exportations de grumes autorisées à hauteur de 30% de la production forestière ont également bénéficié de la réduction de l'offre sur les marchés. Le résultat opérationnel, encore légèrement négatif sur le premier semestre, est redevenu positif sur l'ensemble de l'année bénéficiant de la combinaison de l'ensemble des facteurs. Les difficultés dans la chaîne logistique n'ont toutefois pas permis de livrer l'ensemble des productions et il en a résulté une augmentation significative des stocks au-delà de la nécessaire reconstitution du stock outil. Le redressement plus rapide qu'anticipé, a conduit le Groupe à reprendre à hauteur de 0,5 million d'euros une partie de la perte de valeur de 1,5 million d'euros reconnue dans les comptes de l'exercice 2009 sur les actifs immobilisés congolais. En 2011, le Groupe s'attachera à optimiser ses productions forestières et industrielles et poursuivra l'augmentation des capacités de séchage, pour être ainsi en mesure de répondre à la demande des marchés les plus rémunérateurs.

Dans les trois pays d'implantation du Groupe, Gabon, Cameroun et Congo, la mutation industrielle est en marche et le taux de transformation interne, directe et indirecte, a atteint 82,5 % de la production totale de grumes en 2010.

Les activités de *Négoce International*, prenant appui sur la politique active de diversification géographique des marchés et sur la largeur de la gamme d'essences disponible, ont permis d'optimiser les productions face à la nouvelle donne des marchés tant dans les pays matures que dans les pays émergents. Le Groupe se fondant sur son organisation commerciale renouvelée et sur des conditions de marché plus favorables a amélioré ses marges commerciales. En 2011, le Groupe accentuera sa recherche de nouveaux marchés géographiques avec pour objectif le renforcement de l'efficacité commerciale et l'optimisation de la valeur créée tout en tirant parti de ses atouts distinctifs et notamment la marque « Rougier ».

(chiffres en K€)

ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONAL (***)	2010	% du CA	2009	% du CA
Chiffre d'affaires (*)	108 514		98 714	
Résultat opérationnel courant	4 375	4.0%	(12 240)	(12.4%)
Résultat opérationnel (**)	6 181	5.7%	(10 029)	(10.2%)
Résultat net	4 826	4.4%	(11 301)	(11.4%)
CAF après coût de l'endettement financier net et impôt	9 744	8.9%	362	0.4%
(*) dont CA réalisé avec les autres branches	6 349		8 047	
(**) dont abandon de créances consenti par la holding du groupe			6 590	
(***) données consolidées par branche				

## IMPORTATION ET DISTRIBUTION DE BOIS ET DÉRIVÉS EN FRANCE

La branche importation et distribution en France réalise un chiffre d'affaires en 2010 de 37,5 millions d'euros, en augmentation de 6,3 % par rapport à 2009, avec un 4ème trimestre 2010 affecté par les mouvements sociaux au niveau national puis par les intempéries.

Dans un marché demeuré atone avec la reprise très progressive des mises en chantier, les deux filiales, en intensifiant leurs efforts commerciaux, ont pu bénéficier de l'amélioration de leur mix produit avec une part grandissante de produits plus élaborés.

Le secteur « *Importation et distribution de sciages et dérivés* » enregistre une augmentation de son chiffre d'affaires de 4,3%. En l'absence de rebond du marché, il a été en mesure d'améliorer le niveau de ses marges commerciales et de ses résultats en prenant appui sur la rotation des stocks et en remettant en question régulièrement ses sources d'approvisionnement. Le secteur bénéficie également des effets combinés de l'approfondissement de la gamme de produits et de la politique de diversification des origines des produits, ce qui lui permet d'être présent sur les segments de marché les plus dynamiques. Les produits autres que les avivés représentent désormais plus de 50% du chiffre d'affaires.

Le secteur « *Importation et distribution de panneaux* » enregistre une augmentation de son chiffre d'affaires de 8,7% dans un marché marqué par les difficultés rencontrées par certains producteurs de contreplaqués exotiques lui permettant de préserver en relatif ses parts de marché dans la ligne okoumé ; les réductions des volumes en provenance d'Europe de l'Est étant partiellement compensées par des approvisionnements en provenance du Chili. La concentration des négoce de matériaux continue de peser sur les marges mais le secteur devait à terme bénéficier de son positionnement unique en produits certifiés (FSC et PEFC) qui représentent plus de 58% des volumes achetés en 2010.

La maîtrise des coûts et des risques opérationnels a permis de tirer profit des effets de l'amélioration de l'activité et des marges sur le résultat opérationnel courant qui s'améliore sensiblement. Il représente 3,4% du chiffre d'affaires contre 1,7% en 2009.

La gestion attentive du besoin en fonds de roulement a eu une incidence directe sur le coût de l'endettement net, qui a également profité du niveau historiquement bas des taux d'intérêt.

Au global, la branche enregistre un profit de 713 milliers d'euros contre 335 milliers d'euros pour 2009. Les deux secteurs d'activité ont été en mesure de réaliser un résultat net positif et de générer des flux de trésorerie opérationnels positifs en dépit de l'augmentation des stocks constatée en fin d'exercice.

(En K€)

<i>IMPORTATION ET DISTRIBUTION France (**)</i>	2010	% du CA	2009	% du CA
Chiffre d'affaires (*)	37 455		35 221	
Résultat opérationnel courant	1 258	3.4%	588	1.7%
Résultat opérationnel	1 258	3.4%	591	1.7%
Résultat net	713	1.9%	335	1.0%
CAF après coût de l'endettement financier net et impôt	889	2.4%	472	1.3%
(*) dont CA réalisé avec les autres secteurs	1 394		1 602	

(\*\*) Données consolidées par branche

## DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre d'une démarche de progrès continu, Rougier affirme son engagement pour le développement responsable en privilégiant trois principes fondamentaux : la gouvernance et son impact économique, la responsabilité sociale et citoyenne et la responsabilité environnementale. Cette déclaration se traduit par une démarche active de certification de bonne gestion forestière.

Le développement responsable est au cœur de l'action de Rougier. Le Groupe a mis en place depuis plusieurs années une politique volontariste visant à rendre pérenne ses activités :

- d'exploitation forestière en optant pour une gestion responsable des concessions forestières qui lui sont concédées ;
- de transformation en investissant dans des unités industrielles afin d'augmenter le taux de transformation locale et la valorisation de la ressource forestière ;
- de commercialisation en apportant aux clients le maximum de garanties environnementales et de traçabilité.

Cette politique se concrétise par l'obtention de certifications qui permettent à Rougier d'attester la conformité de ses produits, services, ou procédures aux standards internationaux les plus exigeants.

### ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONALE : EXPLOITATION FORESTIÈRE, INDUSTRIES DE TRANSFORMATION DU BOIS ET COMMERCE DE BOIS ET DÉRIVÉS

Rougier dispose d'un ensemble de concessions forestières de l'ordre de 2 millions d'hectares réparties dans 3 pays d'Afrique Centrale :

- Au Gabon :
  - CFAD du Haut-Abanga et de l'Ogooué-Ivindo : 571.000 ha pour le compte de la société Rougier Gabon ;
  - CFAD de Léké (117.000 ha) et CFAD de Moyabi (189.000 ha), soit 306.000 ha pour le compte de CIFHO, société du Groupe, avec laquelle un contrat d'association long terme est passé ;
  - Permis de Babetville (PFA de 13 000 ha) pour le compte de COFOBA, société du Groupe, qui a pour objectif de s'insérer dans un regroupement de petits permis forestiers dans le cadre du projet « PAPPFG ».
- Au Cameroun :
  - UFA 10-054, UFA 10-038, UFA 10-056 : 286.000 ha pour le compte des sociétés du Groupe, SFID et CAMBOIS ;
  - UFA 09-003, UFA 09-004a, UFA 09-005 a et b composant le massif de Djoum-Mintom : 183.000 ha pour le compte des sociétés SOCIB et LOREMA avec lesquelles des contrats d'association long terme sont passés ; seule LOREMA étant filiale du Groupe ;
  - UFA 09-007 et UFA 09-008 pour le compte des établissements MPACKO avec lesquels un contrat d'association long terme est passé d'une superficie totale d'environ 82.000 ha ;
  - UFA 09-006 dont est titulaire la SARL FANGA (société hors Groupe) avec laquelle un contrat de partenariat industriel à moyen terme a été conclu d'une superficie d'environ 74 100 ha.
- Au Congo :
  - UFA Mokabi-Dzanga : 586.000 ha pour le compte de MOKABI SA., société du Groupe.

L'année 2008 avait constitué une étape décisive dans la reconnaissance des efforts techniques, financiers et humains entrepris depuis plus de 10 ans par Rougier en matière de développement responsable. Les certifications suivantes ont été obtenues à fin 2010 par les différentes filiales :

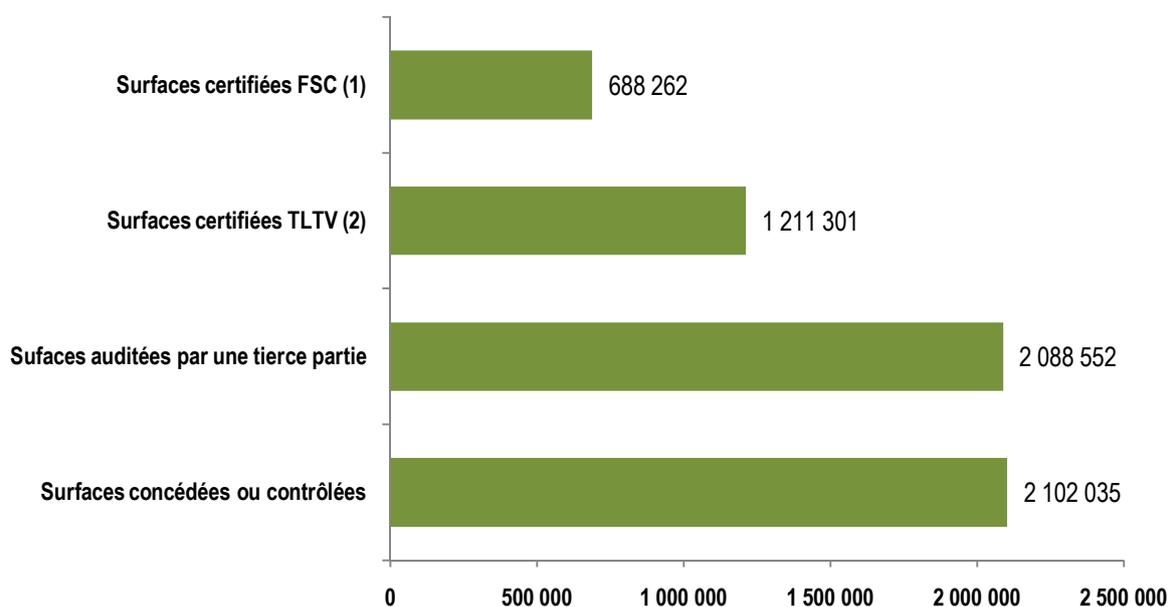
- Certification FSC de bonne gestion forestière obtenue par Rougier Gabon sur 688 262 ha de concessions forestières soit 77,3% des superficies concédées à Rougier au Gabon, avec un objectif d'aboutir en cours d'année 2011 à la certification de l'ensemble des concessions sous aménagement de Rougier au Gabon (i.e. à l'exclusion du PFA dont est titulaire COFOBA) ;
- Certification FSC de la chaîne de contrôle de Rougier Gabon sur ses 2 scieries (Mevang et Mbouma-Oyali) et sur son usine de contreplaqués d'Owendo ;
- Certification FSC de la chaîne de contrôle de Rougier International (filiale de commercialisation de toute la production africaine de Rougier).

Avec cette certification FSC obtenue au Gabon, près de 34% des surfaces concédées ou contrôlées par le Groupe répondent aux meilleurs standards internationaux en matière gestion responsable. Rougier contribue ainsi à la protection d'environ 4 % des 17 millions d'hectares de forêts denses humides du Gabon.

Cette démarche volontaire est également déclinée dans les autres pays. En 2009, les actions engagées se sont concrétisées avec l'obtention de la certification FSC de traçabilité pour l'usine de Mbang au Cameroun pour la société SFID, les concessions forestières ayant obtenu le label TLTV-VLC sur 624.971 ha et FSC Controlled Wood sur 285.902 ha. Au Congo, la concession forestière a également fait l'objet d'un audit par une tierce partie concrétisée par l'obtention en 2010 du label TLTV-VLO sur 586.330 ha.

Rougier maintient le cap sur la gestion responsable de ses concessions forestières en Afrique Centrale. Conjuguer efficacement préservation de la ressource pour les générations futures, protection de la biodiversité, et développement socio-économique constituent les objectifs permanents du développement durable de Rougier.

### **Démarche de certification à fin 2010 (en ha aménagés)**



(1) au Gabon

(2) TLTV-VLC au Cameroun sur 624.971 ha et TLTV- VLO au Congo sur 586 330 ha

### **PRÈS DE 100% DES CONCESSIONS EXPLOITÉES DANS LE CADRE D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT DÉPOSÉ ET AGRÉÉ**

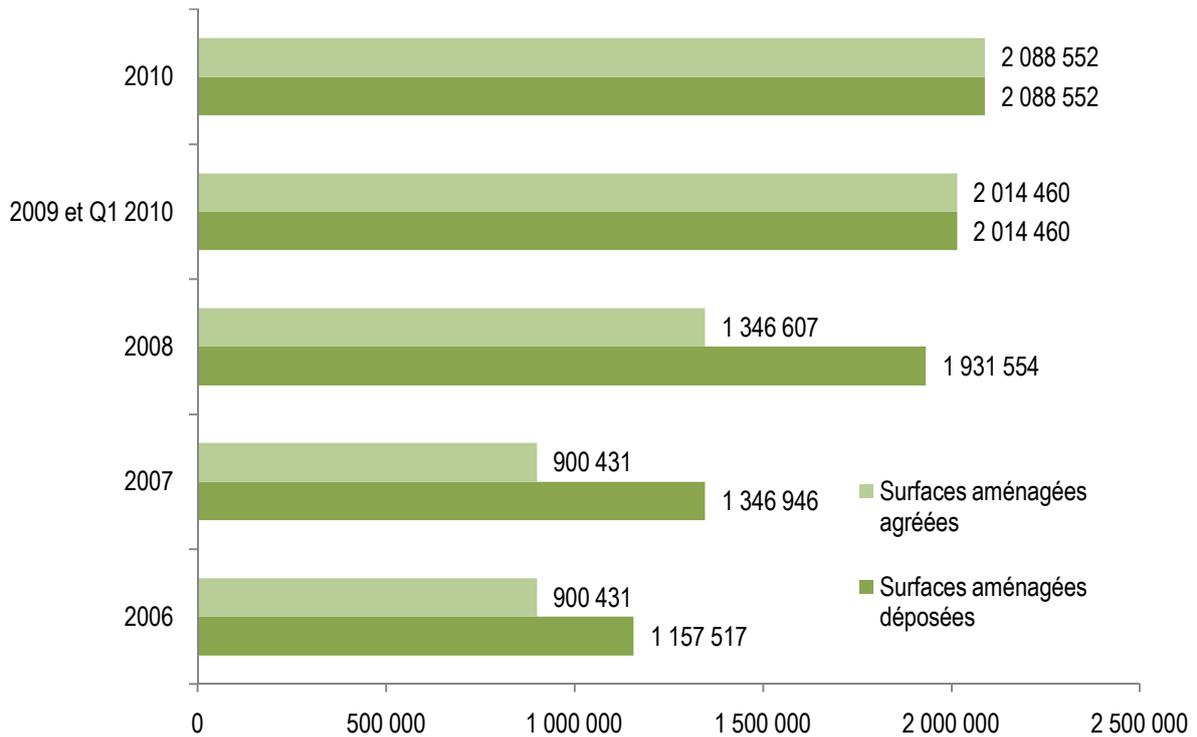
La mise sous aménagement des forêts concédées constitue le fondement de la gestion responsable. Au-delà du respect rigoureux des lois et codes forestiers, elle permet d'établir un cadre technique plus ou moins détaillé selon le pays précisant les modes opératoires de l'entreprise sur le terrain pour élaborer le plan d'aménagement d'une concession forestière.

Dans chaque pays, une équipe dédiée définit les procédures de bonne gestion forestière et met en œuvre les plans d'aménagement, un processus long et complexe fondé sur une démarche scientifique rigoureuse et sur une concertation large et permanente. Le plan est un véritable outil de planification de l'activité d'exploitation forestière sur une période de « rotation » d'exploitation des zones exploitées en moyenne de 25 ans. Tout en garantissant le bien être et le développement social des populations, sa mise en œuvre a pour objectif que les prélèvements forestiers effectués n'affectent pas la capacité de régénération de la forêt. Dans cette perspective, Rougier prélève en moyenne par hectare un arbre tous les 25 ans, selon les législations en vigueur. Mis en œuvre sur le terrain avec des documents de gestion quinquennaux et annuels, le plan permet de préparer les programmes pluri annuels d'activité ainsi que la promotion des nouvelles essences.

Sur l'ensemble des sites, un système de management intégrant la qualité, la sécurité, la santé, la sûreté et l'hygiène est mis en place. L'approche est fondée sur une démarche de progrès et d'amélioration continue. Elle permet d'atteindre progressivement les niveaux demandés par les référentiels de gestion forestière durable.

Fin 2010, pratiquement 100% des surfaces concédées à Rougier disposent d'un plan d'aménagement déposé auprès des Administrations forestières de tutelle et agréé. Le PFA 27-96 attribué à la société COFOBA en 2010 sera intégré courant 2011 dans le cadre de l'aménagement des petits permis forestiers (Plan d'Aménagement des Petits Permis Forestiers Gabonais « PAPPFG »). En outre, un pas important a été franchi en février 2010 avec l'agrément du plan d'aménagement de la concession de Mokabi Dzanga.

### Effort de mise sous aménagement des concessions forestières (en ha aménagés)



Aux termes des plans d'aménagement, les concessions forestières accordées à Rougier s'inscrivent dans la durée ; celle-ci étant fonction de la réglementation de chaque pays et de l'appréciation de la capacité de la forêt à se régénérer. Les premières rotations couvrent des périodes s'étalant entre 2000 et 2038 :

Pays	UFA	Première rotation	Durée totale (années)	Durée restant à courir (années)	% restant à courir
GABON	Haut Abanga	2001-2026	26	16	62%
	Ogooué Ivindo	2003-2027	25	17	68%
	Léké	2006-2030	25	20	80%
	Moyabi	2007-2027	20	17	85%
CAMEROUN	UFA 10038	2005-2034	30	24	80%
	UFA 10054	2002-2031	30	21	70%
	UFA 10056	2002-2031	30	21	70%
	UFA Djoum Mintom	2000-2029	30	19	63%
	UFA 09-007et 09-008	2006-2035	30	25	83%
CONGO	UFA Mokabi-Dzanga	2009-2038	30	28	93%

A l'issue de ces premières périodes de rotation, les concessions sont renouvelables. La durée du renouvellement sera déterminée au cas par cas en fonction des réglementations en vigueur et de la structure de la forêt (nature, densité et maturité des peuplements forestiers).

## UN PROCESSUS GLOBAL DE CERTIFICATION : PRÈS DE 100% DES CONCESSIONS CERTIFIÉES

Rougier contribue par son activité à la préservation et au renouvellement de sa matière première. Cet engagement de toujours pour le respect de la forêt se traduit depuis plusieurs années par un processus long visant à certifier à terme 100% des concessions forestières conformément aux standards internationalement reconnus. En outre, des initiatives constantes sont prises par les pouvoirs publics et les acteurs de l'économie pour lutter contre les bois illégaux et promouvoir les produits certifiés. Dans ce contexte, le développement des produits certifiés est un moteur de différenciation pour Rougier. Les certifications FSC et TLTV sont des processus volontaires dans lesquels Rougier investit de façon importante afin de valoriser ses productions sur les différents marchés internationaux.

Au delà des résultats obtenus au Gabon, des actions ont été engagées au Cameroun dans le but de confirmer le certificat de traçabilité garantissant la légalité des bois commercialisés à partir des productions dans les UFA du Groupe. Des audits de vérification ont été conduits par SGS et ont permis de confirmer le TLTV-VLC (Timber Legality and Traceability Verification – Verification of Legal Compliance) qui porte sur 100% des concessions forestières du Groupe au Cameroun ainsi que sur les deux usines de Mbang et Djoum ; démarche complétée avec l'obtention de la certification de traçabilité FSC sur le périmètre industriel de Mbang (Massif de l'Est) et de la certification forestière Controlled Wood sur 286.000 ha autour du site de Mbang.

Au Congo, MOKABI a obtenu courant 2010, le certificat de traçabilité TLTV-VLO (Verification of Legal Origin), authentifiant l'origine légale des productions.

Ces labels, TLTV-VLC et TLTV-VLO, constituent une passerelle vers la certification FSC de bonne gestion forestière.

### SURFACES FORESTIÈRES (EN HA AMÉNAGÉS) TOTALES CERTIFIÉES GÉRÉES PAR LE GROUPE À FIN 2010 :

2 088 552 HA AUDITÉS PAR UN ORGANISME INDÉPENDANT ACCRÉDITÉ  
DONT 33% CERTIFIÉS FSC (GABON), 30 % CERTIFIÉS TLTV-VLC (CAMEROUN),  
28% CERTIFIÉS TLTV-VLO (CONGO)

## DES PARTENARIATS RENFORCÉS POUR MENER À BIEN LES DIFFÉRENTS PROGRAMMES

Pour mener à bien l'ensemble des actions environnementales et sociales, Rougier a conclu des accords de partenariat avec différentes ONG de façon à assurer une mise en œuvre adéquate de projets aussi bien environnementaux que sociaux :

- le **CENAREST** au Gabon pour un « *projet de conservation et de promotion de la Culture Pygmée Babongo de la région de Boumango* ». Ce projet, inscrit au volet social de la mise en œuvre du plan d'aménagement de la CFAD de Moyabi, a pour objectif principal de recenser et caractériser l'ensemble des pratiques traditionnelles liées aux ressources naturelles, et plus particulièrement celles situées dans les concessions forestières concédées à Rougier.
- la **Wildlife Conservation Society** « WCS » (initié en mai 2009 au Gabon) pour la mise en œuvre d'une convention de collaboration pour l'établissement, le financement et la gestion de projets de coopération dans le domaine du suivi et de l'évaluation de la biodiversité dans les concessions (inventaire, monitoring faune, et activités liées à la chasse) et de lutte contre le braconnage.
- **Nature Plus** (Laboratoire de Foresterie des Régions tropicales et subtropicales de la Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux) au Cameroun et au Congo sur l'étude de la dynamique des peuplements forestiers. L'objectif est double : affiner les connaissances sur la dynamique de régénération des essences actuellement exploitées, et aussi de déterminer les éventuels besoins d'assistance (enrichissement de trouées, relèvement des diamètres d'exploitation, etc.) pour les essences à considérer comme sensibles.

- La **Zoological Society of London** « ZSL » au Cameroun pour la mise en œuvre du projet Wildlife Wood Project. Ce partenariat vise à développer les axes de collaboration suivants : suivi des populations animales, appui à la mise en place d'un système de suivi des activités illégales, renforcement des capacités locales concernant les méthodes de suivi de la faune et des activités illégales en forêts tropicales.
- La **GIZ** au Cameroun, et demain au Congo, principalement pour la lutte contre le VIH SIDA dans les exploitations forestières et les unités de transformation. Ce programme vise notamment à sensibiliser et éduquer les populations sur les modes de transmission de la maladie et à vulgariser les actions de prévention. Un programme est également mené au Gabon avec le **CIRMF** sur la transmission du virus Ebola.

## LA GESTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES ACTIVITÉS

Les métiers de Rougier étant liés à la nature, le respect de l'environnement a toujours été au cœur des préoccupations du Groupe. Cela participe de la mise en œuvre du plan d'aménagement et de la démarche de certification de bonne gestion forestière. Les actions concrètes dans les concessions forestières (sites de production) et sur les sites industriels (et sites d'habitation) matérialisent les engagements de Rougier : garantir le devenir de la ressource, maîtriser les risques environnementaux, susciter une volonté collective, aller vers un haut niveau de performance environnementale. Ces actions sont conduites dans tous les domaines d'activité :

- Une exploitation forestière respectueuse de l'environnement avec la mise en place de technique d'exploitation à impact réduit et la prise en compte de l'écosystème des concessions (gestion de la biodiversité, préservation des terrains sensibles). Ainsi, 7% des surfaces concédées au Groupe ont été mises sous protection et ne seront jamais mises en production.
- Des programmes de gestion de la biodiversité avec la mise en place d'une pépinière au Cameroun et des essais réalisés sur une quinzaine d'essences mais également des programmes de préservation des Forêts à Haute Valeur pour la Conservation (FHVC) qui met l'accent sur les valeurs environnementales, sociales ou culturelles conférant aux zones concernées un caractère exceptionnel.
- Des pratiques environnementales « propres » sur les sites d'habitation et sites industriels, avec en particulier le tri sélectif des déchets ménagers et industriels, la gestion des sous produits mécaniques mais également la valorisation des déchets de la première transformation de bois, la sécurisation et la potabilisation de l'eau.
- Une étude en cours sur la création au Cameroun d'une unité de cogénération à partir de la biomasse. Ce projet dont l'instruction s'est poursuivie au cours de l'année 2010 bénéficie de l'appui du PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement).

## ACTIVITÉS IMPORTATION/DISTRIBUTION IMPLANTÉES EN FRANCE

Rougier a également obtenu des résultats dans ses activités d'importation et de distribution, engagées dans un processus de certification de leur chaîne de traçabilité (PEFC / FSC) :

- Certification FSC et PEFC de la chaîne de contrôle de Rougier Panneaux (filiale d'importation et de distribution France de panneaux contreplaqués). En 2010, 58% des volumes de contreplaqués achetés par Rougier Panneaux ont été effectués avec un label FSC ou PEFC.
- Certification FSC de la chaîne de contrôle de Rougier Sylvaco (filiale d'importation et de distribution France de sciages et dérivés)

En outre, les filiales françaises de distribution ont signé la « Charte environnementale de l'achat et de la vente de bois » du Commerce du Bois avec pour objectif de promouvoir les bois éco-certifiés. Cette adhésion emporte trois engagements principaux soumis à un audit externe réalisé par le CTBA (Centre Technique des Bois et de l'Ameublement) :

- augmentation de la part des bois éco-certifiés dans leur vente ;

- commercialisation de bois ayant une origine dont la légalité est avérée ;
- effort d'information sur les produits commercialisés.

## IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES ACTIVITÉS DU GROUPE

L'incidence de l'ensemble des activités du Groupe sur l'environnement est considérée comme secondaire eu égard aux enjeux liés à l'activité elle-même. Les consommations d'eau, de gaz, d'électricité ou de carburant (gasoil notamment) ne font pas l'objet de reporting distinct.

Cependant, des études sont en cours au niveau de la filière bois tropicaux pour approcher l'empreinte carbone de certains produits. Sur les sites de production en Afrique, les transports par rail sont privilégiés chaque fois que possible pour acheminer les productions vers les ports d'embarquement, le transport maritime étant utilisé dans tous les cas pour amener les produits dans les zones de consommation.

S'agissant de la consommation d'énergie fossile, celle-ci constitue un enjeu important pour la production en Afrique dans la mesure où, au-delà de la consommation des engins forestiers, le Groupe est amené à produire lui-même son énergie sur les sites les plus éloignés des centres urbains (2 sites au Congo ; 1 site au Cameroun et 4 sites au Gabon). Des études sont en cours au Cameroun sur le site industriel de Mbang pour substituer les groupes électrogènes, produisant l'électricité à partir de gasoil, par une centrale de cogénération à partir de la biomasse. Sur ce site, le Groupe a également lancé un programme de production de charbon de bois à partir des déchets de bois, en partenariat avec GIZ permettant de limiter les prélèvements sur les forêts naturelles par les populations autochtones tout en mettant à leur disposition une source d'énergie alternative.

Le Groupe développe un modèle basé sur la valorisation de sa ressource principale. L'expertise de la gestion forestière intègre des considérations économiques, sociétales et environnementales qu'il s'emploie à mettre en adéquation dans chacune de ses décisions.

## POLITIQUE DU GROUPE EN MATIERE SOCIALE

### ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2010, l'effectif du Groupe comprenait 2.952 personnes qui se répartissaient comme suit :

Catégorie	Exercice clos au 31/12/2010		Exercice clos au 31/12/2009	
		%		%
Cadres	124	4 %	132	5 %
Agents de maîtrise	210	7 %	168	6 %
Ouvriers	2 618	89 %	2 381	89 %
<b>Total</b>	<b>2 952</b>	<b>100 %</b>	<b>2 681</b>	<b>100 %</b>

#### Répartition géographique

		%		%
France	64	2 %	60	2 %
Afrique	2 888	98 %	2 621	98 %
<b>Total</b>	<b>2 952</b>	<b>100 %</b>	<b>2 681</b>	<b>100 %</b>

Après une baisse de 12% en 2009, l'effectif global a augmenté de 10% en 2010, revenant ainsi à un niveau légèrement inférieur à celui de fin 2008.

L'essentiel de cette augmentation provient du Congo, qui a repris en 2010 son rythme de croisière après l'arrêt prolongé de son activité en 2009. Au Gabon, l'interdiction de l'exportation des grumes a entraîné la réaffectation d'une partie du personnel de la forêt vers les usines, se traduisant dans un premier temps par une réduction globale de l'effectif (de l'ordre de 5%). Le démarrage de la scierie de « Barracuda » à Owendo à partir de septembre dans le cadre d'un contrat de mise à disposition et le passage temporaire en trois équipes des scieries de Mevang et de Mbouma-Oyali ont permis de retrouver un niveau d'emploi sensiblement équivalent à celui de la fin de 2009. Au Cameroun l'évolution de l'effectif global, en augmentation de l'ordre de 9%, est également la conséquence du retour à un niveau d'activité conforme aux capacités des unités d'exploitation.

Sur les 2.952 personnes présentes à la clôture de l'exercice, 2.888 sont en poste en Afrique (98%), essentiellement des nationaux (2.739 personnes), mais aussi environ 100 ressortissants d'autres Etats africains. L'effectif expatrié s'élève à 52 personnes (55 fin 2009), stable au Cameroun et Congo, en diminution au Gabon du fait de la réorganisation imposée par le nouveau contexte réglementaire (arrêt de l'exportation des grumes).

En France, les 64 postes occupés (60 fin 2009) sont essentiellement des postes commerciaux, administratifs ou de direction. L'augmentation de l'effectif provient de la nécessaire adaptation de la structure commerciale à l'évolution des marchés, notamment du fait de l'arrêt de l'exportation des grumes du Gabon et de la transformation de la nature des flux qui en découle.

Compte tenu de la nature des activités, l'emploi de personnel en intérim est limité. En 2010, l'emploi en intérim a représenté 258 milliers d'euros soit 0,95 % de la masse salariale totale, contre 126 milliers d'euros en 2009 et 0,5% de la masse salariale.

### AGE MOYEN ET ANCIENNETÉ

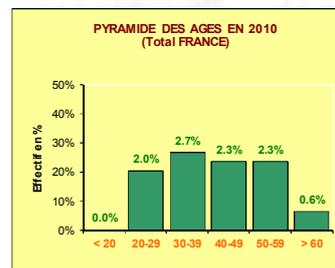
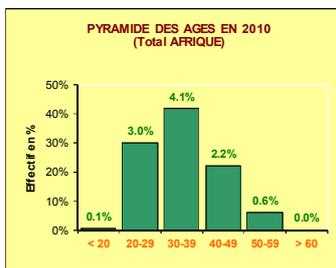
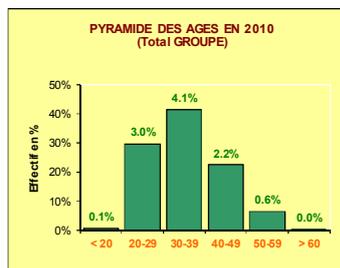
Pour chacune des deux zones géographiques, l'âge moyen et l'ancienneté sont les suivants :

	Age moyen 2010	Ancienneté 2010	Age moyen 2009	Ancienneté 2009
France	41,1	8,5	42,3	9,8
Afrique	37,5	6,3	36,7	6,1
<b>Moyenne Groupe</b>	<b>37,6</b>	<b>6,4</b>	<b>36,9</b>	<b>6,2</b>

L'âge moyen en Afrique est globalement stable, à 37,6 ans. Il a diminué au Congo, à la faveur des embauches consécutives à la montée en puissance de l'activité ; mais il a augmenté au Gabon, dans un contexte social rendu plus difficile par la modification de la structure de la filière bois.

Pour les mêmes raisons, l'ancienneté moyenne est descendue à 3,4 ans au Congo (contre 5,4 en 2009), mais elle a augmenté au Gabon, passant de 5,6 ans fin 2009 à 6,7 ans fin 2010.

En France, l'ancienneté moyenne (8,5 ans) reflète la stabilité de l'effectif, et la volonté de l'entreprise de capitaliser sur la fidélité de ses collaborateurs. L'effectif est expérimenté avec un âge moyen de 41 ans ; 30% de l'effectif ayant plus de 50 ans. Ages et ancienneté moyens ont néanmoins légèrement diminué en 2010, principalement en raison des recrutements de personnel administratif chez Rougier International.



## RÉPARTITION DES EFFECTIFS

	2010		2010		2009		2009	
	Hommes	%	Femmes	%	Hommes	%	Femmes	%
France	33	52 %	31	48 %	31	52 %	29	48 %
Afrique	2 768	96 %	120	4 %	2 502	95 %	119	5 %
<b>Total</b>	<b>2 801</b>	<b>95 %</b>	<b>151</b>	<b>5 %</b>	<b>2 533</b>	<b>94 %</b>	<b>148</b>	<b>6 %</b>
<b>Dont cadres</b>	<b>108</b>	<b>87 %</b>	<b>16</b>	<b>13 %</b>	<b>118</b>	<b>89 %</b>	<b>14</b>	<b>11 %</b>

La proportion de femmes reste globalement stable. L'essentiel de l'effectif étant basé en Afrique et soumis à une forte contrainte de mobilité, la proportion de femmes employées sur les chantiers est naturellement faible. En France, la répartition est équilibrée entre les hommes et les femmes.

Par contre, elle est importante et en progression dans tous les emplois administratifs, ce qui explique les taux élevés dans les emplois les plus qualifiés : 13% des cadres du Groupe (11% en 2009) sont ainsi des femmes, alors qu'elles ne représentent que 5% des effectifs globaux.

## GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

La gestion des relations sociales est décentralisée ; chaque filiale africaine gère l'ensemble de son effectif, ainsi que les relations avec les représentants du personnel. Chaque pays dispose de ses propres conventions collectives et organisations syndicales :

- Au Congo : Convention collective des entreprises agricoles et forestières ; les représentants du personnel sont affiliés auprès des deux syndicats nationaux.
- Au Cameroun : Convention collective nationale des entreprises d'exploitation, de transformation des produits forestiers et activités connexes. Les principaux syndicats nationaux sont représentés sur les sites de production et sur le site administratif de Douala.
- Au Gabon : Convention collective des industries du bois, sciages et placages du Gabon (pour les usines) et Convention collective des exploitations forestières de la République Gabonaise (pour l'exploitation forestière) ; les principaux syndicats du pays sont représentés auprès des salariés.

Sur chaque site, les représentants du personnel sont élus à partir de listes présentées par les syndicats ou par les salariés. Les délégués sont généralement affiliés aux syndicats nationaux ayant une représentation dans le secteur d'activité.

Au Gabon, des Comités Sécurité et Santé au Travail (CSST) ont été mis en place sur toutes les CFAD ainsi que les sites industriels et bureaux ; ces comités doivent permettre d'accentuer la sensibilisation de tout le personnel à la prise en compte des aspects sécurité, santé et hygiène dans l'exécution de leurs tâches au travail. Une démarche similaire a été engagée au Cameroun et au Congo.

En France, le personnel (64 personnes) est réparti sur 4 sociétés, dont 3 sociétés de négoce et la société holding. Il dépend de la Convention Collective du travail mécanique du bois, des scieries, du négoce et de l'importation des bois. Du fait de la faiblesse des effectifs par site, aucune société ne dispose de représentants du personnel. L'organisation du temps de travail est conforme à l'accord de branche du 10 octobre 2000.

## MANAGEMENT SOCIAL

En Afrique :

Sauf sur les sites de Djoum au Cameroun, et de Franceville (Mbouma-Oyali) et d'Owendo au Gabon, situés en zones péri-urbaines, les travailleurs sont logés dans des villages construits par le Groupe et gérés en collaboration avec leurs représentants.

Dans le cadre de la gestion responsable de ses activités, le Groupe engage chaque année un programme de renouvellement des habitations mises à la disposition des personnels. Ces habitations sont construites selon des modèles standardisés, autour d'espaces collectifs variant selon la population, mais comprenant généralement une salle de télévision reliée par parabole, un économat et une infirmerie. Sur les sites les plus isolés, le Groupe assure également la fourniture d'eau potable et d'électricité et organise le tri sélectif et la gestion des déchets.

La scolarité des enfants est prise en charge par les sociétés chaque fois que le contexte ne leur permet pas de fréquenter les écoles existantes. En 2010, le Groupe gérait ainsi directement quatre écoles au Gabon et trois au Congo : 1 325 enfants y étaient scolarisés dans le primaire, soit un doublement par rapport à l'année précédente. Le Groupe accueille notamment 800 enfants au Nord Congo, chiffre en très forte progression après le redémarrage de l'activité. Dans les autres cas, Rougier participe financièrement au fonctionnement des écoles publiques en fournissant des dotations en matériel scolaire.

De la même façon, le Groupe contribue au suivi médical des familles en attribuant des dotations mensuelles de médicaments gratuits à chaque site, en signant des conventions d'assistance avec les hôpitaux existants, ou en construisant et en gérant des dispensaires chaque fois que cela est nécessaire. En 2010, le Groupe gérait cinq dispensaires au Gabon, deux au Cameroun et deux au Congo dirigés par un médecin salarié de la société.

Enfin, dans le cadre des clauses contractuelles des plans d'aménagement, pour assurer l'autonomie alimentaire des populations vivant sur les concessions, des actions sont menées pour favoriser le développement de cultures vivrières et soutenir le commerce local. Ainsi, Rougier anime une plate-forme de concertation et de coordination des activités liées au développement durable de l'agriculture dans le Haut Ogooué au Gabon qui s'est concentrée en 2010 sur la formation à la gestion financière des micro-entreprises agricoles et au commerce des productions vers les centres urbains. Au Congo, une filière a été organisée avec des éleveurs tchadiens pour assurer la sécurité alimentaire des travailleurs qui bénéficient d'un approvisionnement régulier en viande de bœuf.

## DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

En Afrique, Rougier Gabon a mis en place un plan de formation couvrant les années 2008 à 2010. Cette action s'inscrit dans le cadre du projet FORINFO, avec l'appui de la Coopération Française et l'assistance d'un cabinet spécialisé. Elle a permis de formaliser 54 lignes de formation distinctes, dans tous les domaines et pour toutes les catégories de travailleurs. Ralentie en 2009 du fait de la crise, elle a pu reprendre en 2010, aussi bien par des formations externes (sécurité, secourisme, conduite d'engins...) qu'internes (contrôle, bonnes pratiques etc...). Au total, ces actions ont concerné plus de 270 personnes, soit 18 % de l'effectif.

Au Cameroun, une dizaine d'actions externes ont pu être menées, à destination des personnes plus directement concernées par l'exploitation forestière responsable (abatteurs, équipes d'inventaire, mais aussi sociologues et cartographes).

Ces programmes reprennent et complètent l'ensemble des mesures que les filiales africaines mettent en œuvre en permanence grâce notamment à l'implication de tout le personnel d'encadrement, et malgré l'absence de structures adaptées dans les zones dans lesquelles elles travaillent. Ces formations, qui font partie intégrante de la démarche des différentes filiales vers la certification, sont le plus souvent englobées dans les coûts globaux de structure et ne donnent pas lieu à ce stade à un suivi analytique spécifique. Elles sont la contrepartie nécessaire de la spécificité des métiers de Rougier, de l'isolement géographique des exploitations forestières et industrielles, et du caractère innovant de la démarche de gestion responsable.

## SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La prévention des accidents est un des axes majeurs de la politique de gestion responsable de Rougier en Afrique. Elle prend diverses formes, adaptées à la fois à l'isolement des sites de production, au niveau de formation initiale des travailleurs, et à l'importance des risques encourus :

- Rédaction systématisée de fiches de postes;
- Distribution et utilisation généralisée d'équipements de protection individuelle (EPI) ;
- Mise en place de procédures d'évacuation ;
- Identification et panneautage des points dangereux des sites (forêts et usines) ainsi que du réseau routier propre aux concessions forestières.

## PARTICIPATION

En France, le personnel des différentes sociétés peut accéder au Plan d'Epargne Entreprise octroyé par Rougier SA, sous forme de versements volontaires abondés par l'entreprise. Le FCP « ROUGIER ACTIONS » constitué dans le cadre de ce plan d'épargne détenait en fin d'exercice 31.612 actions ROUGIER représentant 2,3% du capital.

L'Assemblée Générale en date du 9 juin 2009 a rejeté le projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues à l'article L.3332-19 du Code du Travail. Un nouveau projet sera présenté à l'Assemblée Générale du 7 juin 2011.

## RISQUES OPERATIONNELS ET FINANCIERS

Le Groupe est exposé à un certain nombre de risques majeurs dans l'exercice de ses activités. L'identification et la gestion de ces risques fait l'objet d'une attention particulière dans le Groupe tant au niveau des filiales que de la direction générale de Rougier SA. Dans ce cadre, le Groupe s'est donné pour objectif de minimiser les conséquences d'événements pouvant compromettre son exploitation et de prévenir les risques de dysfonctionnement dans la conduite de ses opérations et la mise en œuvre de son organisation.

Conscient depuis longtemps de ses responsabilités face à l'urgence environnementale, le Groupe n'a pas attendu, tant dans les pays producteurs que dans les pays consommateurs, la mise en œuvre de restrictions quant à l'origine des bois commercialisés (processus FLEGT en Europe, Lacey Act aux Etats-Unis) et a fondé son développement sur les processus de la gestion responsable notamment pour l'activité d'exploitation forestière dans le Bassin du Congo.

Le Groupe encourage ses filiales – au-delà du respect de la réglementation locale – à se conformer aux standards et procédures qu'il a élaborés. La gestion des risques opérationnels est déléguée aux directeurs des filiales qui se doivent de conduire les opérations en accord avec les lois et les règlements applicables dans chaque pays d'implantation du Groupe, notamment dans le domaine de l'exploitation forestière et de la transformation industrielle, cœur de l'activité de Rougier.

Rougier a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après:

### RISQUES PARTICULIERS LIÉS À L'ACTIVITÉ

#### RISQUES LIÉS AU CLIMAT, À LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET AUX ENJEUX POLITIQUES

Les deux branches d'activité du Groupe sont sensibles aux cycles économiques notamment ceux liés au secteur de la construction mais ne sont en revanche pas affectés par le climat. La forêt dense humide de la zone du Bassin du Congo n'est pas sensible aux catastrophes naturelles et le rythme de la production ne varie pas de façon significative entre les saisons sèches et les saisons humides.

Tout ralentissement conjoncturel dans le secteur de la construction peut avoir une incidence négative sur le niveau d'activité du Groupe. Le Groupe réduit son exposition à la cyclicité des marchés de la construction en étant présent sur un nombre croissant de marchés (pays matures, pays émergents) et en approfondissant les gammes de produits offerts pour toucher à la fois les marchés du neuf et les marchés de la rénovation.

Rougier réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires à partir de ses implantations africaines dans le Bassin du Congo. Présent en Afrique depuis plus de 50 ans, le Groupe n'a pas conclu de police d'assurance pour la couverture du risque politique. L'antériorité de sa présence et les principes de gestion responsable développés dans la conduite des opérations contribuent à la sécurité de ses actifs sur le long terme. Il s'agit en particulier des risques politiques liés au maintien sur une très longue période de l'attribution des concessions forestières pour lesquelles le Groupe s'est engagé dans une politique soutenue de mise en œuvre de Plans d'Aménagements durables, approuvés par les gouvernements pour des cycles de 25 à 30 ans renouvelables puis de leur certification selon les meilleurs critères internationaux.

Le gouvernement gabonais a décidé en novembre 2009 l'interdiction dès 2010 de l'exportation des grumes au profit de la transformation locale des productions forestières. Depuis le 15 mai 2010, le Groupe n'est plus en mesure d'exporter des grumes depuis le Gabon. Compte-tenu de ses outils industriels et de la certification FSC obtenue en 2008 sur 688.000 ha de concessions forestières, Rougier dispose d'atouts pour poursuivre son adaptation à la nouvelle donne. Cette nouvelle réglementation pourrait affecter temporairement les performances du Gabon. Néanmoins, les effets défavorables de cette mesure ne remettent pas en cause significativement la valeur des actifs et Rougier a lancé un plan d'industrialisation ambitieux à 5 ans avec pour objectif d'assurer la mutation de son modèle économique.

#### RISQUES DE RÉPUTATION. RISQUES OPÉRATIONNELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Un risque de perte d'image peut subvenir en cas de commercialisation de bois d'origine illégal et de la médiatisation d'une telle opération. Afin de prévenir ce type de risque, Rougier met tout en œuvre pour vérifier l'origine et la légalité des produits commercialisés notamment dans les opérations de négoce. Rougier s'engage par ailleurs auprès des principaux acteurs de la filière pour promouvoir le bois issu d'un commerce responsable sur les marchés. Rougier a adhéré à la Charte LCB (Le

Commerce du Bois) et est membre à travers Rougier Sylvaco du Réseau International d'Entreprises responsables de l'ONG environnementale WWF.

Les actions du Groupe en matière d'environnement sont guidées par quatre priorités : préserver la ressource, répondre aux exigences réglementaires et aux demandes des clients, répondre aux engagements de gestion responsable des activités, et répondre ainsi aux meilleurs standards internationaux de certification :

- Au Gabon, le Groupe s'est ainsi activement engagé dans la gestion responsable et a obtenu en octobre 2008 la certification FSC (Forestry Stewardship Council) pour 688 000 hectares de concessions forestières ainsi que la certification de traçabilité sur ses unités de transformation de Mbouma Oyali, Owendo et plus récemment Mevang. Un pré-audit FSC a également été réalisé en fin d'année pour la CFAD de Moyabi et un audit est prévu fin mai 2011.
- Au Cameroun, le Groupe a obtenu pour l'ensemble de ses opérations une certification relative à la légalité et la traçabilité de ses productions (TLTV - Traceability and Legality of Timber Verification), garantissant aux clients l'origine et la légalité des bois commercialisés, ainsi que la certification FSC Controlled Wood sur 286.000 ha autour du site de Mbang. Le Cameroun devrait poursuivre la mise à niveau de ses installations et vise à court terme la certification FSC pour la zone de l'Est.
- Au Congo, le Groupe s'est également engagé dans la certification relative à la traçabilité et la légalité des productions.

Le Groupe veille à minimiser l'impact de son activité sur la forêt notamment en développant des techniques d'exploitation à impact réduit et en prenant en compte la préservation de la ressource forestière et la protection de la biodiversité et de la faune dans la définition de ses plans d'exploitation. En outre, différents projets ont été déployés dans le cadre de la politique de gestion responsable permettent de maîtriser progressivement les déchets des activités (déchets mécaniques notamment) et d'organiser leur traitement. Le Groupe a également engagé plusieurs réflexions sur le traitement des déchets du bois dans ses unités de transformation industrielle :

- le développement des produits connexes issus de la valorisation des déchets dans le cadre de la première transformation du bois ;
- l'utilisation des déchets pour l'alimentation des installations de séchage ;
- la production d'énergie à partir de la bio masse sur les sites éloignés.

## RISQUES COMMERCIAUX

Les marchés matures demeurent dominants dans la répartition géographique du chiffre d'affaires avec 63% des ventes réalisées en Europe et en Amérique ; les développements s'effectuant principalement en Asie, dans les pays émergents du Sud-Est Asiatique, et au Proche Orient. La diversification des marchés est inscrite au cœur de la stratégie du Groupe avec pour objectif de réduire l'exposition aux risques de fluctuation des monnaies, de conditions économiques générales des marchés et de la dépendance trop forte vis-à-vis de clients particuliers. L'évolution du chiffre d'affaires reste cependant corrélée au niveau de croissance des pays matures et dans une moindre mesure aux aléas politiques dans les pays du Proche et Moyen Orient, la Lybie ayant représenté 2,6% des ventes en 2010.

Le chiffre d'affaires du Groupe est réalisé avec un grand nombre de clients et le Groupe n'est pas exposé au risque de perte de clients significatifs : parmi les dix premiers clients du Groupe, aucun d'entre eux ne représente plus de 5% du chiffre d'affaires. Trois clients représentent individuellement plus de 3% du chiffre d'affaires d'ensemble dans des lignes produits et sur des pays différents. Le Groupe veille au maintien de la répartition des risques entre les différents clients et à augmenter régulièrement le nombre d'opérateurs avec qui il traite, le contexte de crise et la montée des risques financiers ayant temporairement conduit à une plus grande concentration.

## RISQUES MATIÈRES PREMIÈRES

Le Groupe est également soumis à des risques de variation sur certaines matières telles que les carburants ou le fret maritime directement corrélés ou non à la variation des cours internationaux. A ce jour, il n'utilise aucun instrument financier dérivé pour gérer son exposition à ces risques, ceux-ci étant encourus, notamment pour le carburant, directement en Afrique dans un contexte d'administration des prix par les autorités gouvernementales.

## GESTION DES ASSURANCES

Le Groupe couvre les risques de responsabilité civile, de dommages aux biens, de facultés maritimes et de pertes d'exploitation par des assurances adéquates souscrites auprès de compagnie d'assurance notoirement solvables dont le courtage est assuré principalement par le cabinet Filhet Allard. La politique d'assurance a pour objectif de protéger le

patrimoine du Groupe et de minimiser l'impact des sinistres sur le bilan et le compte de résultat. La démarche de la politique d'assurances consiste à identifier et évaluer les risques en terme d'exposition et de capitaux assurés et de souscrire les couvertures des sinistres auprès du marché de l'assurance.

## DOMMAGES AUX BIENS ET PERTES D'EXPLOITATION

Les biens et les pertes d'exploitation sont couverts par des polices d'assurances de dommages souscrites dans chaque pays où le Groupe est présent. La quasi-totalité de ses polices est regroupée dans un programme international.

Ces assurances qui sont en général du type « tous risques sauf » couvrent l'incendie, la foudre, le dégât des eaux, le bris de machine, le vol et selon les pays les catastrophes naturelles. Les pertes d'exploitation sont assurées pour tous les sites de production. Les assureurs font à intervalle régulier des visites de prévention des risques des principaux sites industriels et rendent au Groupe dans le cadre d'un rapport destiné à définir les actions de prévention nécessaires.

La plus grande partie des biens commercialisés est acheminée au point final de livraison par navires après avoir parcouru des distances plus ou moins longues à terre généralement par rail. La gestion de la chaîne logistique est de ce fait de première importance pour le Groupe. Pour en limiter le risque, le Groupe a souscrit auprès d'assureurs de premier plan un contrat d'assurance géré de façon centrale et couvrant les facultés maritimes avec une extension de couverture sur les risques de guerre.

## RESPONSABILITÉ CIVILE

Le Groupe dispose d'une assurance qui couvre à la fois la responsabilité civile des différentes filiales et leurs mandataires sociaux applicable pour toutes les zones hors Amérique du Nord.

## RISQUES FINANCIERS

De par ses activités, le Groupe est exposé à différents types de risques financiers tels que les risques de marché (risques de change, risque de taux), des risques de crédit et de liquidité. La gestion des risques financiers est centralisée au niveau de la direction financière du Groupe qui assure également l'analyse des risques clients. Rougier n'a pas recours à des montages financiers complexes et n'encourt donc aucun risque significatif de marché.

## RISQUES DE CHANGE

Le Groupe est exposé dans une partie de ses activités commerciales aux risques pouvant résulter de la variation des cours de change notamment du dollar. Afin de réduire son exposition aux risques, le Groupe couvre de manière systématique ses ventes en devises par des contrats de vente à terme ferme d'une durée correspondant à celle du sous-jacent généralement inférieure à 6 mois. Conformément à ces principes, le Groupe ne couvre ses ventes futures que lorsque les flux sont certains. La gestion des contrats de couverture est centralisée. La marge opérationnelle est donc sujette dans le futur à des variations en fonction de l'évolution des taux de change.

En outre, compte tenu de l'importance de l'Afrique Centrale dans son dispositif, le Groupe a pour règle de souscrire la partie de ses dettes destinées au financement des investissements réalisés dans cette zone, ainsi que la partie du besoin en fonds de roulement qui y est logée, en FCFA pour se prémunir contre les risques de dévaluation de cette monnaie. Au 31 décembre 2010, 48% des financements du Groupe sont libellés en FCFA contre 49% au 31 décembre 2009.

Les actifs financiers libellés en US Dollar s'élevaient au 31 décembre 2010 à 11,1 millions d'USD (15 millions d'USD au 31 décembre 2009) et les passifs financiers à 2,1 millions d'USD (2,5 millions d'USD au 31 décembre 2009). La position nette, soit 9,0 millions d'USD, était couverte par des instruments de couverture à terme dont l'efficacité a été vérifiée dans le cadre des procédures usuelles d'arrêtés des comptes pour 9,5 millions d'USD. Les instruments financiers de couverture en USD se rapportant à des livraisons futures d'une durée prévisionnelle inférieure à 6 mois s'élevaient à 4,7 millions d'USD au 31 décembre 2010 et étaient répartis sur un nombre important de contrats dont l'efficacité a également été testée dans le cadre des procédures d'arrêtés de comptes annuels.

## RISQUES ASSOCIÉS À DES COVENANTS FINANCIERS

Le Groupe n'est soumis à aucune exigence imposée par des tiers sur ses capitaux propres consolidés.

## RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Les transactions qui sont susceptibles de générer pour le Groupe un risque de contrepartie sont essentiellement :

- les placements financiers temporaires
- les instruments de couverture
- les comptes clients.

Le Groupe attache une attention particulière à la sécurité des paiements des biens livrés dans le cadre d'une gestion centralisée des risques clients s'appuyant sur des programmes de couverture d'assurance crédit souscrits auprès d'assureur de premier plan ou sur la mise en place de moyens de paiement offrant toutes les garanties au Groupe (Crédit documentaire irrévocable et confirmé, remise documentaire, traite avalisée). Le risque de contrepartie lié aux comptes clients est limité du fait du nombre de clients composant le portefeuille et de leur dispersion géographique. Ce risque est détaillé à la note 27 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les opérations effectuées sur les marchés financiers pour la gestion des risques de change et de taux d'intérêt, la gestion des flux de paiement et la gestion de trésorerie l'exposent à des risques de contrepartie que le Groupe minimise en ne traitant qu'avec des banques de premier plan ou, lorsqu'il s'agit d'opérations internationales, en ne traitant qu'avec des banques dont la contrepartie a été acceptée par celles avec qui le Groupe traite habituellement en France.

Les placements financiers sont diversifiés. Ils concernent des titres de premier rang essentiellement certificat de dépôt et sont négociés avec des banques elles-mêmes de premier rang.

## RISQUES DE LIQUIDITÉ

Pour faire face à ses besoins, le Groupe disposait en fin d'exercice de lignes de découvert non utilisées pour 11,9 millions d'euros et d'une ligne confirmée de 2,3 millions d'euros mobilisable à tout moment.

Le Groupe avait par ailleurs obtenu des emprunts à moyen terme en Afrique dont la réalisation interviendra au cours du premier semestre 2011 pour 1,5 million d'euros.

## RISQUES DE TAUX

Le Groupe gère de façon centralisée son risque de taux sur ses principales devises avec pour objectif de limiter les impacts de variation des taux d'intérêt sur sa charge financière.

La dette exposée à une variation des taux d'intérêt s'élève à environ 16,9 millions d'euros au 31 décembre 2010 (43 % de la dette brute) contre 17,2 millions d'euros au 31 décembre 2009 (42% de la dette brute). La dette exposée à la variation des taux à court terme ne varient pas d'un exercice à l'autre. Des caps et options de taux sont utilisés pour réduire l'exposition aux risques de taux sur la partie à moyen terme à hauteur de 6 millions d'euros.

Les excédents de trésorerie (disponibilités) rémunérés à taux variables représentent un encours de 0,9 million d'euros et contribuent à limiter le risque pesant sur l'endettement à taux variable non couvert.

## ROUGIER S.A.

### FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les résultats de l'exercice 2010 bénéficient de l'amélioration des résultats du Groupe dont les principaux effets sur les comptes peuvent être résumés comme suit :

- Les incidences du redressement des résultats ont été particulièrement marquées dans certaines filiales ce qui a conduit à une revue de leur valorisation dans les comptes de Rougier SA :
  - Le « Cameroun », qui avait subi une forte dégradation de ses résultats et de sa situation financière en 2009 reflétée au mieux de l'appréciation de la Direction du Groupe dans les comptes de Rougier SA à la date de l'arrêté des comptes ; s'est fortement redressé en 2010 sous les effets des mesures décidées par la Direction et dont les effets ont été amplifiés par l'amélioration de la conjoncture. Les résultats largement positifs de l'année 2010 de cette filiale, ont conduit à reprendre l'intégralité de la dépréciation des comptes courants et de la provision complémentaire pour risques et charges (constituée afin d'atteindre au total la valeur des capitaux propres de la SFID en consolidé, qui était négative au 31/12/09) et à reprendre partiellement la dépréciation des titres, soit une reprise de provisions au global de 4.637 milliers d'euros en résultat financier.
  - Le « Congo » arrêté pendant les dix premiers mois de l'année 2009 est monté rapidement en régime pendant l'année 2010. Le retour de ce secteur à des résultats rapidement positif a conduit à reprendre l'intégralité de la provision pour dépréciation des titres de la société congolaise Mokabi de 554 milliers d'euros (pas de provision constituée précédemment).
- Dans ce contexte Rougier SA a pris des mesures destinées à accompagner le redressement des résultats et consolider l'amélioration des situations qui s'est fait sentir dès les premiers mois de 2010 :
  - Augmentation de capital de la société camerounaise SFID intégralement souscrite par Rougier S.A. par capitalisation de compte courant pour un montant de 1.071 K€ portant le taux de détention de 99,82% à 99,91%.
  - Distribution de dividendes aux actionnaires d'un dividende unitaire de 0,30 euro au titre de l'exercice 2009, payable en numéraire ou en actions ordinaires nouvelles de la Société selon le choix à effectuer par chaque actionnaire, soit une somme de 416.981 euros sur la base théorique de la totalité des actions. La distribution effective (hors autocontrôle) de dividendes s'est élevée à 398.210 euros, dont 248.592 euros mis en paiement en numéraire le 29 juillet 2010 et le solde de 149.618 euros distribué sous forme de 6.835 actions nouvelles de la Société, admises sur Euronext Paris à partir du 29 juillet 2010, pour les 38% d'actionnaires ayant exercé l'option.
  - Distribution de dividendes des filiales en faveur de Rougier SA limitée à 900 milliers d'euros contre 1.054 milliers d'euros en 2009.
  - Absence d'attribution gratuite d'actions.
- En outre, la poursuite du rebond du cours de l'action a entraîné une reprise du solde de la provision financière sur actions propres qui figurait au bilan au 31/12/09, soit une reprise de provisions de 56 milliers d'euros.

### FORMATION DU RÉSULTAT

Les produits d'exploitation s'élèvent à 4.075 milliers d'euros en 2010, stables par rapport à l'exercice 2009

Les charges d'exploitation s'établissent à 5.153 milliers d'euros en 2010, stables également par rapport à l'an dernier. L'analyse par postes fait apparaître une augmentation des charges de personnel de 265 milliers d'euros (comprenant principalement les impacts liés au départ de Marc-Antoine Mallet), et en sens inverse une baisse conjuguée d'un ensemble de postes, dont les charges des services extérieurs.

Le résultat d'exploitation est négatif de 1.078 milliers d'euros en 2010, contre un résultat négatif de 997 milliers d'euros en 2009, soit une variation de 8%.

Hors impact des provisions, les produits financiers s'établissent à 1.049 milliers d'euros, en baisse de 332 milliers d'euros par rapport à l'exercice 2009. En dehors de la baisse des produits de placement de 42 milliers d'euros (suite à la diminution du disponible), les variations principales proviennent de la diminution conjuguée des intérêts sur avances facturés aux filiales de 113 milliers d'euros et des dividendes versés par les filiales qui s'élèvent à 900 milliers d'euros contre 1.054 milliers d'euros en 2009, dont principalement :

- ROUGIER INTERNATIONAL : 500 (contre 200 en 2009) ;
- ROUGIER SYLVACO : 400 (contre 400 en 2009) ;
- ROUGIER PANNEAUX : 0 (contre 400 en 2009).

Hors impact des provisions, les charges financières s'élèvent à 284 milliers d'euros en 2010, contre 320 milliers d'euros en 2009, en excluant pour l'an dernier l'impact exceptionnel de l'abandon de créances accordé à SFID de 6.590 milliers d'euros. Ces charges financières correspondent aux intérêts sur les emprunts à moyen terme (y compris la part sur l'emprunt AFD, refacturée aux filiales africaines).

Les provisions sur filiales comptabilisées, en fonction de l'évolution des capitaux propres consolidées des sociétés, enregistrent -sous l'effet de résultats nettement positifs en 2010- une reprise globale de 5.191 milliers d'euros. Elle se décompose en 4.637 milliers d'euros de reprise de provisions au titre de la détention dans la SFID (2.440 sur titres, 997 sur comptes courants et 1.200 en provisions pour risques et charges) et 554 milliers d'euros au titre de la détention dans MOKABI, alors que l'année 2009 avait été marquée au contraire par un niveau de dotations très élevée, représentant un total de 9.897 milliers d'euros suite aux lourdes pertes enregistrées par les filiales en 2009, au plus fort de la crise économique.

D'autre part, en fonction des fluctuations des cours de bourse (à la hausse pour l'action Rougier), le solde résiduel de 56 milliers d'euros de provisions financières sur actions propres a pu être repris au 31 décembre 2010, faisant suite à une reprise de 200 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Au total, l'impact des provisions sur le résultat financier est ainsi positif de 5.247 milliers d'euros en 2010, contre un impact négatif de 9.697 milliers d'euros en 2009.

Globalement, le résultat financier est ainsi positif de 6.012 milliers d'euros, contre un résultat négatif de 15.226 milliers d'euros l'an dernier. En conséquence, le résultat courant est un produit de 4.934 milliers d'euros, contre une perte de 16.223 milliers d'euros l'an dernier.

Le résultat exceptionnel est peu significatif en 2010, positif de 21 milliers d'euros, contre un résultat positif de 846 milliers d'euros en 2009, qui incluait principalement une plus-value de 996 milliers d'euros relative à la cession du dépôt de Roncq.

Après prise en compte d'un boni d'intégration fiscale de 352 milliers d'euros, le résultat net en 2010 est un profit de 5.307 milliers d'euros, contre une perte de 13.227 milliers d'euros en 2009.

(En K€)	2010	2009
Résultat d'exploitation	(1 078)	(997)
Résultat financier	6 012	(15 226)
Résultat courant	4 934	(16 223)
Résultat exceptionnel	21	846
Impôt (y compris boni d'intégration fiscale)	352	2 150
Résultat net	5 307	(13 227)

## DÉLAI DE RÈGLEMENT FOURNISSEURS

Rougier S.A. règle les factures fournisseurs soit au comptant, soit dans un délai maximum de 30 jours. Au 31 décembre 2010, comme au 31 décembre 2009, aucune facture n'était en instance de paiement.

## PRISES DE PARTICIPATION

Au cours de l'exercice, Rougier SA a pris une participation de 49,98 % au capital de la SA Lignafrica, société qui se créait, immatriculée au RCS de Montpellier sous le n° B 520 785 353 00019, pour un montant de 75 milliers d'euros.

## DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé incluent diverses charges non déductibles du résultat fiscal pour notamment 13 572 euros au titre de l'article 39-4 du CGI. Elles incluent également 11 378 euros de taxes sur les voitures particulières et 6 329 euros de charges à payer non déductibles.

## UTILISATION PAR LE DIRECTOIRE PUIS LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AUTORISATION D'OPÉRER EN BOURSE

Durant l'exercice 2010, ROUGIER S.A. :

- a acquis 53.700 de ses propres actions au prix moyen de 26,61 € par action, et a par ailleurs cédé 57.343 de ses propres actions au prix moyen de 25,99 € par action, dans le cadre de l'objectif d'animation du titre, tel que défini dans la note d'information de mise en œuvre du programme de rachat d'actions autorisé par les assemblées générales du 12 juin 2009 puis du 18 juin 2010. Ces opérations ont été effectuées par un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF ;
- a acquis au cours de l'année 10.988 de ses propres actions dans le cadre du programme de rachat avec autres objectifs au prix moyen de 25,77 € ;
- a transféré en pleine propriété aux attributaires 4.340 actions, ces actions devenant libres à l'issue d'un délai de 2 ans.

Durant la période, 1.275 actions ont été cédées par suite de levées d'options consenties.

Au 31 décembre 2010, ROUGIER S.A. détenait 67.911 de ses propres actions, soit un taux d'autocontrôle de 4,86% (contre 4,76% au 31 décembre 2009 correspondant à 66.181 actions. Ainsi, la variation nette est une augmentation du nombre d'actions auto-détenues de 1.730 actions.

La valorisation nette comptable de ces actions propres s'élève à 1.436 K€ au 31 décembre 2010 (contre 1.325 K€ au 31 décembre 2009), soit 21,15 € par action (contre 20,02 € l'an dernier). Suite à la poursuite du rebond du cours de bourse en 2010, le total des provisions nécessaires auparavant sur certaines catégories d'actions a pu être intégralement repris au 31 décembre 2010, après avoir atteint 256 K€ au 31 décembre 2008 et avoir déjà été ramené à 56 K€ au 31 décembre dernier.

Concernant l'affectation de ces actions propres :

- Une première partie, représentant 14.648 actions, est destinée aux plans d'options d'achat d'actions et d'attributions gratuites d'actions consentis aux salariés, dont :
  - 10.500 actions destinées aux plans d'options d'achat d'actions mis en œuvre (stock options attribuées et non levées à ce jour) ;
  - réserve de 4.148 actions pour d'éventuelles attributions futures.
- Une seconde partie, représentant 4.029 actions, est affectée au contrat de liquidité ;
- Le solde de 49.234 actions concerne d'autres objectifs.

Au 31 décembre 2010, le FCPE « ROUGIER ACTIONS » détenait 31.612 actions ROUGIER S.A. représentant 2,3% du capital.

Le cours de l'action ROUGIER a varié au cours de l'exercice 2010 entre un plus haut de 33,60 € (en novembre) et un plus bas de 19,37 € (en tout début d'année). Le cours moyen a été de 26,49 € sur cette période.

Le cours a clôturé au 31 décembre 2010 à 32,03 €, ce qui correspond à une capitalisation boursière de 44,7 millions d'euros. Au cours de l'année 2010, la capitalisation boursière moyenne mensuelle a atteint un plus haut de 44,1 millions d'euros (en novembre) et un plus bas de 29,5 millions d'euros (en février) ; la moyenne correspondante sur l'année étant voisine de 37 millions d'euros.

## SYNTHÈSE DES TITRES AUTO-DÉTENUS

Valorisation au 31 décembre 2010 :

<b>Valeur brute totale au bilan des titres auto-détenus</b>	<b>1.436.338 €</b>
↳ <i>Valeur brute unitaire moyenne</i>	21,15 €
Dépréciation des titres (selon fluctuation du cours de bourse)	(0 €)
<b>Valeur nette totale au bilan des titres auto-détenus</b>	<b>1.436.338 €</b>
↳ <i>Valeur nette unitaire moyenne</i>	21,15 €

Position à l'ouverture et à la clôture :

<b>Nombre de titres auto-détenus au 01/01/2010</b>	<b>66.181</b>
<b>Pourcentage d'autocontrôle</b>	<b>4,76%</b>
dont :	
Solde du contrat de liquidité	7.672
Options d'achats non exercées	11.775
Actions gratuites attribuées en cours d'acquisition	4.340
<b>Nombre de titres auto-détenus au 31/12/2010</b>	<b>67.911</b>
<b>Pourcentage d'autocontrôle</b>	<b>4,86%</b>
dont :	
Solde du contrat de liquidité	4.029
Options d'achats non exercées	10.500
Actions gratuites attribuées en cours d'acquisition	0

Mouvements de l'année 2010 :

Nombre de titres auto-détenus au 01/01/2010	66.181
Variation nette du contrat de liquidité	(3.643)
Rachats d'actions (programme de rachat avec autres objectifs)	10.988
Levées d'options d'achats d'actions	(1.275)
Acquisition par les bénéficiaires d'actions gratuites attribuées	(4.340)
Nombre de titres auto-détenus au 31/12/2010	67.911

## VENTILATION PAR OBJECTIF :

Nombre de titres auto-détenus au porteur :

Contrat de liquidité	4.029
↳ <i>Valeur brute unitaire moyenne</i>	31,01 €

Nombre de titres auto-détenus inscrits au nominatif :

Options d'achat et actions gratuites attribuées + réserve affectée à de futures attributions	14.648
↳ <i>Valeur brute unitaire moyenne</i>	18,07 €
Réserve pour autres objectifs	49.234
↳ <i>Valeur brute unitaire moyenne</i>	21,26 €
Total inscrit au nominatif	63.882
↳ <i>Valeur brute unitaire moyenne</i>	20,53 €

## DÉTAIL DES OPÉRATIONS RÉALISÉES EN 2010 TOUS OBJECTIFS CONFONDUS

La variation nette pendant l'année 2010 du nombre de titres auto-détenus est une augmentation de 1.730 titres.

Période des opérations	Objectif	Quantité achetée	Quantité vendue	Quantité transférée	Valeur cumulée des opérations (en euros)
Janvier 2010	Contrat de liquidité	5 916	5 133		238 477
	Rachats autres objectifs	1 209			24 990
Février 2010	Contrat de liquidité	3 998	6 410		222 827
	Rachats autres objectifs	1 828			41 664
Mars 2010	Contrat de liquidité	4 503	6 023		237 747
	Rachats autres objectifs	1 102			24 137
	Levées d'options d'achat			1 275	20 859
Avril 2010	Contrat de liquidité	7 899	7 474		408 736
	Acquisitions actions gratuites			4 340	0
Mai 2010	Contrat de liquidité	5 169	2 713		200 719
Juin 2010 (du 01/06 au 18/06)	Contrat de liquidité	1 121	4 144		129 824
<i>Mise en œuvre du nouveau programme de rachat voté par l'AG du 18 juin 2010</i>					
Juin 2010 (du 21/06 au 30/06)	Contrat de liquidité	2 256	424		70 378
Juillet 2010	Contrat de liquidité	1 237	3 680		120 905
	Rachats autres objectifs	832			20 377
Août 2010	Contrat de liquidité	4 511	2 585		187 797
	Rachats autres objectifs	1 972			53 623
Septembre 2010	Contrat de liquidité	4 806	6 154		330 156
	Rachats autres objectifs	772			21 326
Octobre 2010	Contrat de liquidité	3 084	3 134		187 740
	Rachats autres objectifs	1 673			50 062
Novembre 2010	Contrat de liquidité	5 914	5 252		354 634
Décembre 2010	Contrat de liquidité	3 286	4 217		229 461
	Rachats autres objectifs	1 600			47 031
<b>TOTAL DES OPERATIONS</b>		<b>64 688</b>	<b>57 343</b>	<b>5 615</b>	<b>3 223 470</b>
Impact sur le nombre d'actions auto-détenus		augmentation	diminution	diminution	
<b>dont :</b>					
<b>Contrat AMAFI d'animation et de liquidité du titre (*)</b>		<b>53 700</b>	<b>57 343</b>		<b>2 919 401</b>
<b>Programme de rachats avec autres objectifs (*)</b>		<b>10 988</b>			<b>283 210</b>
<b>Levées d'options d'achat d'actions attribuées (*)</b>				<b>1 275</b>	<b>20 859</b>
<b>Acquisition définitive d'actions gratuites attribuées (*)</b>				<b>4 340</b>	<b>0</b>

(\*) Cf. détail des opérations ci-après.

## DÉTAIL DES OPÉRATIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU CONTRAT AMAFI D'ANIMATION ET DE LIQUIDITÉ DU TITRE :

En 2010, 53.700 actions ont été achetées et 57.343 actions ont été vendues. Après ces opérations, le solde du contrat de liquidité au 31 décembre 2010 s'élève à 4.029 actions (contre 7.672 au 31 décembre 2009).

Période des opérations	Quantité achetée	Valeur des achats (en euros)	Quantité vendue	Valeur des ventes (en euros)	Valeur cumulée des opérations (en euros)
Janvier 2010	5 916	128 404	5 133	110 073	238 477
Février 2010	3 998	89 183	6 410	133 644	222 827
Mars 2010	4 503	103 411	6 023	134 336	237 747
Avril 2010	7 899	211 176	7 474	197 560	408 736
Mai 2010	5 169	132 497	2 713	68 222	200 719
Juin 2010 (du 01/06 au 18/06)	1 121	27 879	4 144	101 945	129 824
Juin 2010 (du 21/06 au 30/06)	2 256	58 995	424	11 383	70 378
Juillet 2010	1 237	30 554	3 680	90 351	120 905
Août 2010	4 511	119 717	2 585	68 080	187 797
Septembre 2010	4 806	146 948	6 154	183 208	330 156
Octobre 2010	3 084	92 943	3 134	94 797	187 740
Novembre 2010	5 914	187 114	5 252	167 520	354 634
Décembre 2010	3 286	100 354	4 217	129 107	229 461
<b>TOTAL DES OPERATIONS</b>	<b>53 700</b>	<b>1 429 175</b>	<b>57 343</b>	<b>1 490 226</b>	<b>2 919 401</b>
COURS MOYEN PAR ACTION		26,61 €		25,99 €	26,29 €

## DÉTAIL DES OPÉRATIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHATS AUTRES OBJECTIFS :

En 2010, 10.988 actions ont été rachetées pour un total de 283 milliers d'euros.

Période des opérations	Quantité achetée	Valeur des achats (en euros)	COURS MOYEN PAR ACTION
Janvier 2010	1 209	24 990	20,67 €
Février 2010	1 828	41 664	22,79 €
Mars 2010	1 102	24 137	21,90 €
Juillet 2010	832	20 377	24,49 €
Août 2010	1 972	53 623	27,19 €
Septembre 2010	772	21 326	27,62 €
Octobre 2010	1 673	50 062	29,92 €
Décembre 2010	1 600	47 031	29,39 €
<b>TOTAL DES OPERATIONS</b>	<b>10 988</b>	<b>283 210</b>	<b>25,77 €</b>

## DÉTAIL DES LEVÉES D'OPTIONS D'ACHATS D' ACTIONS ATTRIBUÉES :

Au total, 1.275 options d'achats ont été exercées en 2010. Après ces opérations, le solde des options d'achats non exercées au 31 décembre 2010 s'élève à 10.500 options.

Période de levée des options d'achat par les bénéficiaires	Année d'attribution des options exercées	Nombre d'actions	Prix unitaire d'exercice (en euros)	Valeur totale des levées (en euros)
Mars 2010	2000	1 275	16,36	20 589
<b>TOTAL DES LEVEES D'OPTIONS D'ACHAT</b>		<b>1 275</b>	<b>16,36</b>	<b>20 859</b>

## DÉTAIL DES ACQUISITIONS DÉFINITIVES D' ACTIONS GRATUITES ATTRIBUÉES :

Au total, 4.340 actions gratuites ont été acquises définitivement par leurs bénéficiaires (après le délai d'acquisition de 2 ans). Après ces opérations, il n'y a plus au 31 décembre 2010 d'actions gratuites attribuées en cours d'acquisition.

Période d'acquisition définitive des actions par les bénéficiaires	Année d'attribution des actions gratuites acquises	Nombre d'actions	Prix unitaire (en euros)	Valeur totale (en euros)
Avril 2010	2008	4 340	0	0
<b>TOTAL DES ACTIONS GRATUITES ACQUISES</b>		<b>4 340</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## PROJETS DE RÉSOLUTION

### PROPOSITION D'AFFECTATION DES RÉSULTATS (EN EUROS)

---

Résultat de l'exercice	5.307.078
Report à Nouveau antérieur	0
Total à affecter	5.307.078
que nous vous proposons de répartir comme suit :	
Dividendes (*)	977.740
Report à Nouveau	4.329.338

---

(\*) Sur la base de la totalité des actions

Le dividende net s'élève ainsi à 0,70 € par action. La somme ainsi répartie entre les actionnaires sera éligible à la réfaction prévue à l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

Le dividende sera mis en paiement le 16 juin 2011.

Les dividendes attachés aux actions possédées par la société seront virés au compte «Report à Nouveau».

Conformément aux dispositions légales, il est précisé que les dividendes versés au cours des trois derniers exercices, ont été les suivants (montants retraités en actions « nouvelles ») :

(en euros)	Dividende par action
2009	0,30
2008	-
2007	1,80

---

### AUTORISATIONS À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'OPÉRER EN BOURSE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous proposons de donner l'autorisation au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, d'opérer en Bourse sur les actions de la Société dans la limite de 10% du capital social, dans les conditions définies aux articles L225-209 et suivants du Code de Commerce, avec un prix maximum d'achat fixé à 70€ par action pour une durée de 18 mois à compter de la date de la présente Assemblée et dans le cadre de la note d'information qui sera diffusée préalablement à la mise en œuvre du plan.

### CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Les résolutions proposées concernent les conventions réglementées hors opérations courantes conclues notamment entre la société et ses dirigeants ou une société avec laquelle elle a des dirigeants communs. Ces conventions font l'objet du rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Ces conventions sont reprises en détail dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées et le rapport sur les rémunérations des dirigeants.

## **MANDAT DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le mandat de membre du Conseil d'Administration de M. François-Régis Motte arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, il vous est proposé de le reconduire pour une période de quatre ans.

## **MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Les mandats du commissaire aux comptes titulaire du cabinet Ernst and Young et commissaire aux comptes suppléant M. François Gérigné arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, il vous est proposé de le reconduire pour une période de six ans.

## **AUTORISATIONS À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ANNULER DES ACTIONS**

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à annuler des actions propres, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de Commerce. Cette délégation serait donnée pour une durée de ~~26~~18 mois.

## **AUTORISATIONS À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ÉMETTRE DES VALEURS MOBILIÈRES**

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, diverses délégations de compétence l'autorisant à augmenter le capital social dans les conditions prévues par la Loi et par les Statuts dans le cadre des articles L225-136-3 et suivants du Code de Commerce et également dans les conditions prévues à l'article L225-136-3 du Code de Commerce et de l'article L 411-2 II du Code Monétaire et Financier.

L'objectif de ces délégations est de permettre à la Société de procéder à toutes émissions de valeurs mobilières lui permettant de réunir avec rapidité et souplesse les moyens financiers qui lui seraient le cas échéant nécessaires. Ces délégations seraient données pour une durée de 26 mois.

## **AUTORISATIONS À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ATTRIBUER GRATUITEMENT DES ACTIONS**

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, diverses délégations de compétence l'autorisant à attribuer gratuitement ,en une ou plusieurs fois, des actions existantes de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de Commerce. Ces délégations seraient données pour une durée de 38 mois.

# L'ACTION ROUGIER

## CAPITAL

### NOMBRE D' ACTIONS ET DE DROITS DE VOTE

Au 31 décembre 2010, le capital de la société Rougier S.A. est composé de 1.396.871 actions, dont 785.834 inscrites au nominatif à cette date (après la création de 6.835 actions nouvelles de la Société, admises sur NyseEuronext Paris à partir du 29 juillet 2010, pour les 38% d'actionnaires ayant exercé l'option de paiement de dividendes en action).

Au 31 décembre 2010, le total des droits de vote bruts s'établit à 1.969.351 et le total des droits de vote nets à 1.901.440 (après neutralisation des 67.911 actions propres) ; le nombre total d'actions disposant du droit de vote double est de 572.580.

### COTATION

L'action ROUGIER est cotée sur Eurolist compartiment C de NyseEuronext Paris. Son code ISIN est FR0000037640 et son code mnémorique RGR.

### SERVICE TITRES

Depuis le mois d'avril 2009, le Service Titres est assuré par la Société Générale CIS.

### ANIMATION ET LIQUIDITÉ DU TITRE

Au 31 décembre 2010, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- titres ROUGIER et 130 759,14 euros.

Depuis le 4 février 2009, la mise en œuvre du contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI a été confiée à la Société de Bourse Gilbert Dupont. Pour la mise en œuvre de ce nouveau contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 7.628 titres ROUGIER et 50.000 euros.

Lors de la mise en œuvre initiale du contrat de liquidité en juin 2005, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 2.250 titres ROUGIER (avant multiplication par trois du nombre d'actions intervenue le 29 juin 2007) et un montant de 50.000 euros.

Depuis cette date, les apports complémentaires suivants ont été faits : 50.000 euros le 6 octobre 2008, puis 50.000 euros lors du changement de prestataire en février 2009, et 25.000 euros le 28 janvier 2010.

### POUVOIRS ET DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE CONSENTIES AU DIRECTOIRE PUIS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL EN VUE D'INTERVENIR SUR LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

En 2010, le Directoire puis le Directeur Général n'a pas fait utilisation des délégations qui lui ont été consenties par l'Assemblée des actionnaires en date du 9 juin 2009 à l'effet d'augmenter ou de réduire le capital.

## OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS OU ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

Au 31 décembre 2010, 10.500 actions font l'objet d'options d'achat non encore levées, consenties dans le cadre de plans votés par l'Assemblée Générale des 15 juin 1995, 22 juin 2000 et 27 juin 2003.

Sur les 14.063 actions attribuées gratuitement dans le cadre du plan voté lors de l'Assemblée Générale du 28 juin 2005, après le transfert définitif aux bénéficiaires avec mise au nominatif de 4.008 actions en 2008 devenues librement cessibles le 28 juin 2010, puis de 4.581 actions en 2009, 4.340 actions ont été transférées au nominatif en 2010. Au total 1.134 actions attribuées n'ont pas été acquises pour cause de droits déçus.

## ACTIONS AUTO-DÉTENUES (AUTOCONTRÔLE)

Au 31 décembre 2010, ROUGIER S.A. détenait 67.911 de ses propres actions, soit 4,86% de son capital.

## ACTIONNARIAT DES SALARIÉS

En France, l'ensemble du personnel des sociétés françaises peut accéder au Plan d'Epargne Entreprise octroyé par Rougier SA, sous forme de versements volontaires abondés par l'entreprise. Le FCP « ROUGIER ACTIONS » constitué dans le cadre de ce plan d'épargne détenait en fin d'exercice 31.612 actions ROUGIER représentant 2,3% du capital.

## PRINCIPAUX ACTIONNAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2010

	Actions	Droits de vote (bruts)
Concert familial ROUGIER	46,7%	61,2%

## PACTES D'ACTIONNAIRES

Le 24 mars 2004, un pacte d'actionnaires portant engagement collectif de conservation des actions ROUGIER (« Loi Dutreil » article 885 I bis du Code Général des Impôts) portant sur 46,2% du capital a été conclu entre différents actionnaires, membres du Concert familial. Ce dispositif a été complété en 2006 par différents pactes successoraux (« Loi Dutreil » Article 787B du Code Général des Impôts) et par un pacte complémentaire conforme à l'Article 885-I-bis du Code Général des Impôts en date du 22 décembre 2006. Deux autres pactes d'actionnaires portant engagement collectif de conservation des actions ROUGIER, conforme à l'Article 885 Ibis du Code Général des Impôts ont été conclus entre différents actionnaires, membres du Concert familial, le 22 décembre 2008 et le 2 mars 2009 portant respectivement sur 40,73 % et sur 46,43 % du capital.

Ces pactes, à caractère fiscal, ne représentent en aucun cas « une action de concert » pour la mise en œuvre d'une politique de vote ou de gestion et ne contiennent pas de conditions préférentielles de cession.

## HISTORIQUE DES FRANCHISSEMENTS DE SEUILS LÉGAUX ET STATUTAIRES DÉCLARÉS À ROUGIER S.A.

Date de la déclaration	Date du franchissement de seuil	Auteur de la déclaration	Seuil franchi	Sens du franchissement	% de détention *** déclaré lors du franchissement
23 mai 2005	9 mai 2005	Louvre Gestion	5%	A la hausse	7,27% du capital et 5,31% des droits de vote
29 juin 2005	26 janvier 2005	Concert familial ROUGIER	66,66%	A la baisse	46,19% du capital et 66,44% des droits de vote
4 juillet 2006	n/c	Financière de l'Echiquier	7,5%	A la hausse	8,54% du capital et 6,10 % des droits de vote
10 avril 2007	5 avril 2007	Louvre Gestion	5%	A la baisse	4,84% du capital et 3,31% des droits de vote
20 juillet 2007	17 juillet 2007	Financière de l'Echiquier	5%	A la baisse	4,92% du capital et 3,36% des droits de vote
7 décembre 2007	4 décembre 2007	Jacques Rougier	15% 10%	A la baisse	6,91% du capital et 9,86% des droits de vote
7 décembre 2007	4 décembre 2007	SOPAR	25% 33%	A la hausse	28,72% du capital et 36,41% des droits de vote
7 décembre 2007	4 décembre 2007	Financière C. Vernes *	5% 10% 15% 20% 25% ** 33% 50%	A la hausse	46,31% du capital et 61,46% des droits de vote
15 janvier 2008	24 octobre 2007	Indépendance et Expansion	5 %	A la hausse	5,09% du capital et 3,48% des droits de vote (à la date de déclaration : 5,61% du capital et 4,01% des droits de vote)
3 avril 2009	16 février 2009	Indépendance et Expansion	5 %	A la baisse	4,39% du capital et 3,11% des droits de vote (à la date de déclaration : idem)

\* Dans le cadre du Concert familial ROUGIER, suite à une prise de participation dans SOPAR.

\*\* Les franchissements de seuil du tiers des droits de vote par la société SOPAR et des seuils du tiers du capital et des droits de vote de la société ROUGIER par la société Financière C. Vernes SA , suite à sa participation dans SOPAR et agissant de concert avec les membres de la famille Rougier, ont fait l'objet d'une décision de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique reproduite dans Décision et Information 207C2519 en date du 15 novembre 2007 et publiée au BALO du 19 novembre 2007.

\*\*\* A compter de 2007 : déclarations de droits de vote exprimées en droits de vote bruts.

## REVENUS

	Exercice 2006 *	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009	Exercice 2010
Dividende net par action (en €)	1,10	1,80	0	0,30	0,70
Revenu global par action (en €)	1,10	1,80	0	0,30	0,70
Rendement moyen ***	3,45%	2,96%	-	1,21%	2,64%
Dividende net total versé (en K€)	1 443	2 502	0	398	** 978
dont en actions nouvelles Rougier	0	0	-	150	

\* Données comparatives retraitées en raison de la multiplication par trois des actions du 29/06/2007

\*\* Montant théorique calculé sur la totalité des actions, y compris les actions auto-détenues par Rougier S.A. ; le dividende attaché à ce type d'actions au moment de la distribution sera en fait viré en report à nouveau.

\*\*\* Par rapport au cours moyen annuel à l'ouverture de l'action (cf. tableau Bourse ci-dessous).

## BOURSE

### QUELQUES DONNÉES BOURSIÈRES RELATIVES AUX TRANSACTIONS ET AU COURS DE BOURSE

	Année 2006 *	Année 2007	Année 2008	Année 2009	Année 2010
Nombre de titres du capital social	463 312	1 389 936	1 389 936	1 389 936	1 396 771
Nombre de titres échangés	69 004	231 848	222 998	268 985	274 855
Transaction moyenne par séance	271	909	871	1 059	1 065
Capitaux échangés (en K€)	7 152	21 768	12 811	6 728	7 123
Cours le plus haut (en €)	44,93	89,00	75,90	30,00	33,60
Cours le plus bas (en €)	24,63	42,00	22,30	19,02	19,37
Cours moyen à l'ouverture (en €)	31,91	60,73	51,93	24,89	26,49
Capitalisation boursière (en K€) **	60 231	80 407	32 177	33 887	44 739

\* Données comparatives retraitées en raison de la multiplication par trois des actions du 29/06/2007

\*\* Au dernier cours de bourse de l'année.

### ÉVOLUTION DU COURS

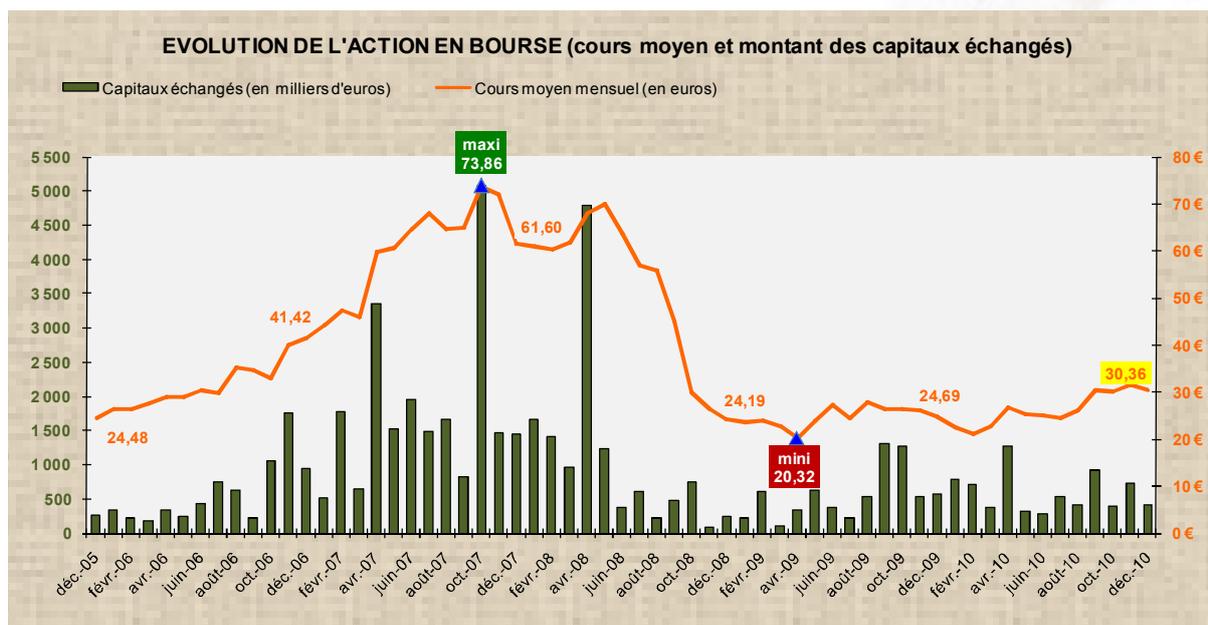
Le cours du titre a été dans une tendance orienté à la hausse tout au long de l'année 2010, avec un cours le plus bas de 19,37 euros atteint en janvier et un cours le plus haut de 33,60 euros atteint en novembre, pour clôturer à 32,03 euros en fin d'année 2010, contre 24,38 euros en fin d'année 2009.

Le cours moyen mensuel (à l'ouverture) a évolué dans une fourchette comprise entre 21 et 32 euros correspondant à une moyenne annuelle de 26,49 euros, contre 24,89 euros l'an dernier. En décembre 2010, le cours moyen mensuel à l'ouverture s'élevait à 30,36 euros, contre 24,69 euros en décembre 2009.

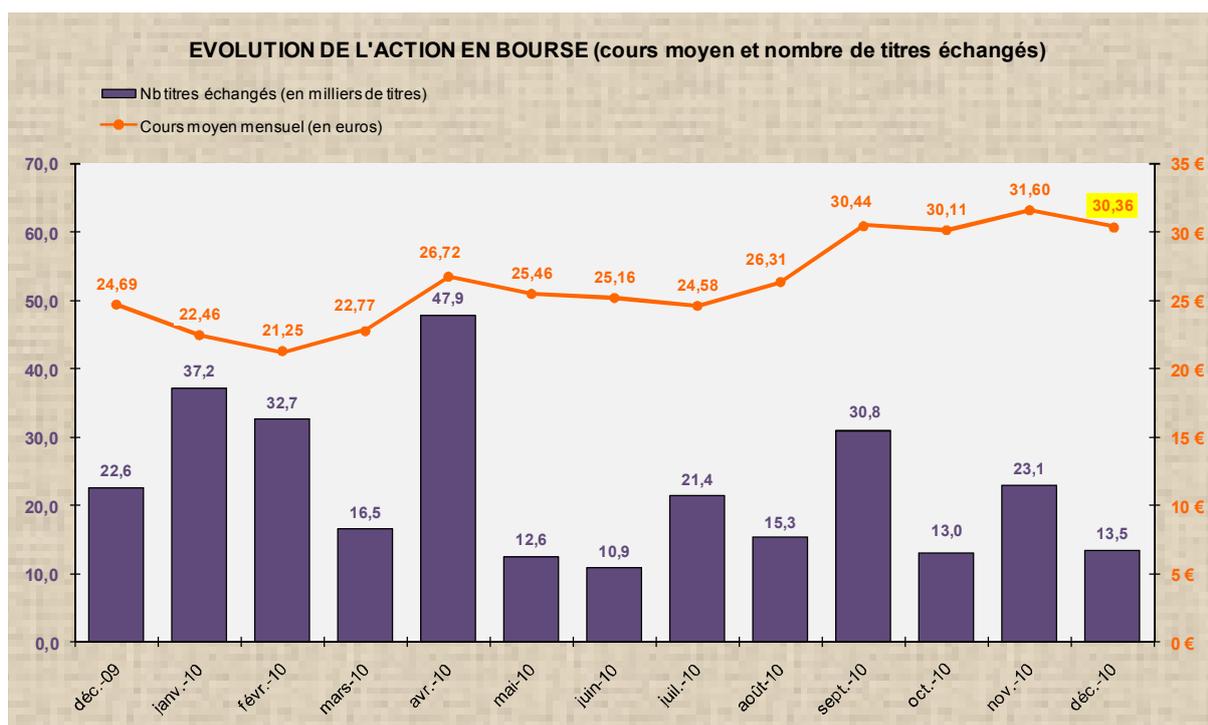
Au cours de l'année 2010, le volume des échanges a été de 274.855 en nombre de titres (en hausse de 2,2% par rapport à 2009) et de 7,1 millions d'euros en capitaux (en hausse de 5,9% par rapport à 2009).

L'action, cotée au comptant sur le marché Eurolist Compartiment C de NyseEuronext Paris, bénéficie d'un contrat d'animation et de liquidité.

## EVOLUTION HISTORIQUE SUR 5 ANS : COURS ET CAPITAUX ÉCHANGÉS



## DÉTAIL DE L'ANNÉE 2010 : COURS ET TITRES ÉCHANGÉS



## PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES PAR ACTION

(en IFRS, en €)	Exercice 2006 *	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009	Exercice 2010
Capacité d'autofinancement **	8,13	13,22	4,53	(3,07)	7,97
Résultat net ***	5,47	9,31	(2,25)	(11,17)	3,83
Capitaux propres ***	47,29	55,65	51,45	40,63	44,10

\* Données comparatives retraitées en raison de la multiplication par trois des actions du 29/06/2007

\*\* Après coût de l'endettement financier net et impôt

\*\*\* En part du Groupe (part attribuable aux propriétaires de la société mère)

## RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE ROUGIER S.A. AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social <i>(en milliers d'euros)</i>	7 063	7 063	7 063	7 063	7 098
Nombre d'actions émises	463 312	1 389 936	1 389 936	1 389 936	1 396 771
<b>Résultat global <i>(en milliers d'euros)</i></b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	3 326	3 944	4 855	3 960	3 965
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	574	12 873	2 013	(5 516)	(113)
Impôts sur les bénéfices *	291	58	5	2 150	352
Résultat après impôt, amortissements et provisions	1 815	12 468	372	(13 227)	5 307
Montant théorique des bénéfices distribués **	1 529	2 502	0	417	978
Montant des bénéfices effectivement distribués	1 443	2 371	0	398	
<b>Résultat *** réduit à une seule action <i>(en euros)</i></b>					
Résultat après impôt, et avant amortissements et provisions	0,62	9,30	1,45	(2,42)	0,17
Résultat après impôt, amortissements et provisions	1,31	8,97	0,27	(9,52)	3,80
Dividende net versé à chaque action	1,10	1,80	0	0,30	0,70
<b>Personnel</b>					
Nombre de salariés	11	13	16	13	14
Montant de la masse salariale <i>(en milliers d'euros)</i>	2 003	2 040	1 682	1 919	2 130
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux <i>(en milliers d'euros)</i>	574	607	654	718	772

\* La ligne 'Impôts sur les bénéfices' intègre le boni / mali d'intégration fiscale et, pour l'année 2009, un produit de carry back. Convention de signe retenue : (charge)/produit.

\*\* Le montant théorique des bénéfices distribués est calculé sur la totalité des actions, y compris les actions propres détenues par la société. Le dividende attaché à ces actions sera viré au compte report à nouveau.

\*\*\* Historique de 2006 retraité suite à l'opération du 29 juin 2007 de multiplication par trois du nombre d'actions composant le capital social (afin de le rendre comparable avec les années suivantes établies sur cette nouvelle base).



Rougier

# COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

AU 31 DÉCEMBRE 2010

## 2.1. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>En milliers d'euros</i>	NOTE	Annuel 2010	Annuel 2009
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	5	138 718	124 761
Autres produits de l'activité		209	254
Achats consommés		(51 000)	(50 063)
Charges de personnel	6	(27 100)	(25 272)
Charges externes		(45 734)	(40 196)
Impôts et taxes		(6 920)	(9 530)
Dotation aux amortissements		(6 935)	(6 959)
Dotation aux provisions		(598)	(2 456)
Variation des stocks de produits en cours et finis		4 127	(2 398)
Autres produits et charges d'exploitation		(189)	(281)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>		4 578	(12 140)
Résultat sur cession de participations consolidées		0	0
Autres produits et charges opérationnels non courants (1)	7	1 806	(3 934)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		6 384	(16 074)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		24	84
Coût de l'endettement financier brut		(2 066)	(2 333)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		(2 042)	(2 249)
<b>Autres produits et charges financiers nets</b>	8	220	(460)
<b>(Charge) / Produit d'impôt</b>	9	781	3 222
<b>Quote-part de résultat des mises en équivalence</b>		(30)	0
<b>RESULTAT NET</b>		5 313	(15 561)
attribuable :			
• aux propriétaires de la société mère		5 343	(15 524)
• aux participations ne donnant pas le contrôle		(30)	(37)
<b>RESULTAT NET PAR ACTION</b>			
attribuable aux propriétaires de la société mère (en euros) :			
- par action de base	10	4,02 €	(11,75) €
- par action dilué	10	3,99 €	(11,58) €

(1) Y compris variation de la dépréciation des actifs suite à l'impairment test (cf. Note 12.3).

## 2.2. ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

<i>En milliers d'euros</i>	NOTE	Annuel 2010	Annuel 2009
<b>RESULTAT NET</b>		5 313	(15 561)
<b>Éléments directement reconnus en capitaux propres :</b>			
Différence de conversion		71	(1)
Variation de juste valeur des instruments financiers		188	459
Impôt sur les éléments directement reconnus en capitaux propres		(63)	(153)
<b>Total du résultat directement reconnu en capitaux propres</b>		<b>196</b>	<b>305</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>		<b>5 509</b>	<b>(15 256)</b>
attribuable :			
• aux propriétaires de la société mère		5 539	(15 219)
• aux participations ne donnant pas le contrôle		(30)	(37)

## 2. 3. ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE

### ACTIF

<i>En milliers d'euros</i>	NOTE	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Immobilisations incorporelles	11	10 829	10 320
Immobilisations corporelles	12	39 220	37 879
Immeubles de placement	13	1 760	1 817
Titres mis en équivalence		45	0
Immobilisations financières	14	928	1 184
Impôts différés actifs	9	1 294	130
Autres actifs non courants		77	0
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>54 153</b>	<b>51 330</b>
Stocks	15	40 978	35 563
Clients et comptes rattachés	16	25 817	25 422
Créances d'impôts courants		2 822	3 224
Autres actifs courants	17	7 999	7 801
Instruments dérivés actifs	25	62	17
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	2 612	4 595
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>80 290</b>	<b>76 622</b>
Actifs non courants destinés à être cédés	19	0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>134 443</b>	<b>127 952</b>

## PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	NOTE	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Capital		7 098	7 063
Primes		2 681	2 566
Actions propres		(1 436)	(1 269)
Réévaluation des instruments financiers		8	(117)
Ecart de conversion		93	22
Autres réserves		1 828	1 828
Résultats accumulés non distribués		51 328	46 382
<b>Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère</b>		<b>61 600</b>	<b>56 475</b>
<b>Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle</b>		<b>783</b>	<b>805</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>20</b>	<b>62 383</b>	<b>57 280</b>
Impôts différés passifs	<b>9</b>	1 048	1 093
Provisions pour risques et charges – part à plus d'un an	<b>21/22</b>	2 150	1 525
Emprunts et autres dettes financières non courantes	<b>23</b>	15 864	13 170
Autres passifs non courants		106	119
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>19 168</b>	<b>15 907</b>
Provisions pour risques et charges – part à moins d'un an	<b>22</b>	24	367
Concours bancaires et autres dettes financières courantes	<b>23</b>	23 535	28 163
Fournisseurs et comptes rattachés		21 181	18 384
Dettes d'impôts courants		56	0
Autres passifs courants	<b>24</b>	8 096	7 758
Instruments dérivés passifs	<b>25</b>	0	93
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>52 892</b>	<b>54 765</b>
Passifs directement associés à des actifs non courants destinés à être cédés	<b>19</b>	0	0
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>134 443</b>	<b>127 952</b>

## 2. 4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Nombre d'actions hors autocontrôle (1)	Capital	Primes	Neutralisation de l'autocontrôle (1)	Réévaluation des instruments financiers (2)	Autres réserves, conversion et résultats accumulés	TOTAL Part attribuable aux propriétaires de la société mère	Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2009</b>	1 314 969	7 063	2 566	(1 412)	(423)	63 712	71 506	842	72 348
Dividendes distribués						0	0	-	0
Paiements fondés sur des actions						59	59	-	59
Variation des actions propres				143		9	152	-	152
Impôts différés (3)						(23)	(23)	-	(23)
Effet des variations de périmètre						-	-	-	-
Résultat global de l'année 2009					306	(15 525)	(15 219)	(37)	(15 256)
<b>Au 31 décembre 2009</b>	1 323 755	7 063	2 566	(1 269)	(117)	48 232	56 475	805	57 280
Augmentation de capital		35	115				150	-	150
Dividendes distribués						(398)	(398)	-	(398)
Paiements fondés sur des actions						(43)	(43)	-	(43)
Variation des actions propres				(167)		44	(123)	-	(123)
Impôts différés (3)						-	-	-	-
Effet des variations de périmètre						-	-	8	8
Résultat global de l'année 2010					125	5 414	5 539	(30)	5 509
<b>Au 31 décembre 2010</b>	1 328 860	7 098	2 681	(1 436)	8	53 249	61 600	783	62 383

(1) Cf. Note 20.2 – Capitaux propres (le taux d'autocontrôle est de 4,86% au 31 décembre 2010, contre 4,76% au 31 décembre 2009).

(2) Cf. Note 20.3 – Capitaux propres (part « recyclable » des réserves liées aux variations de juste valeur des instruments de couverture).

(3) Effet d'impôt rattaché à la variation de valorisation des paiements fondés sur des actions et aux résultats dégagés sur actions propres.

## 2. 5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETS CONSOLIDES

<i>En milliers d'euros</i>	NOTE	Annuel 2010	Annuel 2009
<b>RESULTAT NET</b>		<b>5 313</b>	<b>(15 561)</b>
- Résultat des mises en équivalence		30	0
- Dotation aux amortissements		6 935	6 959
- Dotation / (Reprise) relative aux provisions (1)		(1 682)	4 213
- Plus ou moins values de cession et variations de juste valeur		(734)	(436)
- Autres charges / (produits) sans incidence sur la trésorerie		9	559
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT après coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>9 871</b>	<b>(4 266)</b>
- Coût de l'endettement financier net		2 042	2 249
- Charge / (Produit) d'impôt		(781)	(3 222)
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>11 132</b>	<b>(5 239)</b>
Impôts payés		(80)	(523)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité	26	(3 204)	8 869
<b>FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE</b>		<b>7 848</b>	<b>3 107</b>
Investissements corporels et incorporels décaissés	26	(6 314)	(4 267)
Investissements financiers décaissés	26	(37)	(2)
Produits encaissés sur cessions d'immobilisations	26	3	1 152
Produits encaissés sur cessions de titres non consolidés	26	915	-
Variation des autres immobilisations financières et divers		(21)	(25)
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(5 454)</b>	<b>(3 142)</b>
Augmentation de capital		150	-
Dividendes versés aux propriétaires de la société mère		(398)	-
Dividendes versés par les filiales aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Nouveaux emprunts contractés (2)		6 027	3 025
Remboursements d'emprunts (2)		(7 229)	(3 755)
Intérêts financiers nets versés		(2 043)	(2 269)
Diminution / (Augmentation) des actions propres		(168)	143
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		<b>(3 661)</b>	<b>(2 856)</b>
Effet des variations de change sur la trésorerie		14	-
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>		<b>(1 253)</b>	<b>(2 891)</b>
Position de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (cf. Note 18) :			
➤ A l'ouverture		(16 175)	(13 284)
➤ A la clôture		(17 428)	(16 175)

(1) A l'exclusion de celles relatives à l'actif circulant. Y compris dépréciation des actifs suite à l'impairment test (cf. Note 12.3).

(2) Y compris la variation des autres dettes financières non courantes (dépôts et cautionnements reçus).

## 2. 6. INFORMATIONS SECTORIELLES RESUMEES

Les secteurs opérationnels présentés dans la segmentation appliquée par Rougier sont des subdivisions des deux grandes activités du Groupe, complétées des activités propres aux holdings (cf. Note 2-3). Ils sont sans changement par rapport à ceux retenus l'an dernier lors de la première application de la norme IFRS 8 – Secteurs opérationnels.

ANNEE 2010 :

En milliers d'euros	Exploitation forestière, transformation industrielle et négoce international (Rougier Afrique International)				Importation et distribution France		Holdings & divers	Opérations inter - secteurs	TOTAL
	Gabon	Cameroun	Congo	Négoce International	Sciages et dérivés	Panneaux et dérivés			
Chiffre d'affaires niveau Secteur	38 836	39 177	12 565	95 890	19 659	17 796	4 136	(89 341)	138 718
- Opérations inter-secteurs	(31 468)	(39 100)	(12 565)	(1 170)	(1 199)	(196)	(3 643)	89 341	-
<b>Chiffre d'affaires niveau Groupe</b>	<b>7 368</b>	<b>77</b>	<b>0</b>	<b>94 720</b>	<b>18 460</b>	<b>17 600</b>	<b>493</b>	<b>-</b>	<b>138 718</b>
<b>Dotation aux amortissements</b>	<b>(3 957)</b>	<b>(1 606)</b>	<b>(847)</b>	<b>(104)</b>	<b>(57)</b>	<b>(110)</b>	<b>(254)</b>	<b>-</b>	<b>(6 935)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(1 901)</b>	<b>5 975</b>	<b>1 368</b>	<b>620</b>	<b>985</b>	<b>273</b>	<b>(843)</b>	<b>(93)</b>	<b>6 384</b>
dont impairment test (cf. Note 12.3)		1 500	500						2 000
Immobilisations incorporelles	6 839	1 502	1 859	157	183	106	183	-	10 829
Immobilisations corporelles (1)	23 057	8 975	5 872	70	18	50	3 362	(424)	40 980
Autres actifs sectoriels	28 764	14 739	7 865	18 927	10 925	9 003	18 451	(33 803)	74 871
<b>Actifs sectoriels</b>	<b>58 660</b>	<b>25 216</b>	<b>15 596</b>	<b>19 154</b>	<b>11 126</b>	<b>9 159</b>	<b>21 996</b>	<b>(34 227)</b>	<b>126 680</b>
Actifs non alloués (3)	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	7 763
Total ACTIF	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	134 443
<b>Passifs sectoriels</b>	<b>15 350</b>	<b>16 034</b>	<b>11 065</b>	<b>3 120</b>	<b>1 983</b>	<b>1 983</b>	<b>16 599</b>	<b>(34 575)</b>	<b>31 559</b>
Passifs non alloués (4)	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	40 501
Capitaux propres	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	62 383
Total PASSIF	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	134 443
<b>Investissements de la période (2)</b>	<b>3 502</b>	<b>2 407</b>	<b>664</b>	<b>78</b>	<b>32</b>	<b>17</b>	<b>142</b>	<b>(79)</b>	<b>6 763</b>

- (1) Y compris les immeubles de placement (intégralement positionnés dans le secteur Holdings)
- (2) Total des acquisitions de la période hors impact des décalages de décaissement (cf. Note 26.2)
- (3) Comprend les immobilisations financières, les actifs d'impôt (créances d'impôts et impôts différés actifs), la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les instruments dérivés actifs et les actifs non courants destinés à être cédés.
- (4) Comprend les emprunts et autres dettes financières non courantes, les passifs d'impôt (dettes d'impôts et impôts différés passifs), les concours bancaires et autres dettes financières courantes et les passifs directement associés à des actifs non courants destinés à être cédés.

ANNEE 2009 :

En milliers d'euros	Exploitation forestière, transformation industrielle et négoce international (Rougier Afrique International)				Importation et distribution France		Holdings & divers	Opérations inter - secteurs	TOTAL
	Gabon	Cameroun	Congo	Négoce International	Sciages et dérivés	Panneaux et dérivés			
Chiffre d'affaires niveau Secteur	47 095	29 033	2 596	89 821	18 844	16 377	4 138	(83 143)	124 761
- Opérations inter-secteurs	(45 557)	(28 936)	(2 596)	(812)	(1 366)	(236)	(3 640)	83 143	-
<b>Chiffre d'affaires niveau Groupe</b>	<b>1 538</b>	<b>97</b>	<b>0</b>	<b>89 009</b>	<b>17 478</b>	<b>16 141</b>	<b>498</b>	-	<b>124 761</b>
<b>Dotation aux amortissements</b>	<b>(4 022)</b>	<b>(1 639)</b>	<b>(786)</b>	<b>(96)</b>	<b>(54)</b>	<b>(108)</b>	<b>(254)</b>	-	<b>(6 959)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(2 086)</b>	<b>(7 949)</b>	<b>(6 548)</b>	<b>(484)</b>	<b>495</b>	<b>95</b>	<b>(497)</b>	<b>900</b>	<b>(16 074)</b>
dont impairment test (cf. Note 12.3)		(2 900)	(1 500)						(4 400)
Immobilisations incorporelles	7 145	1 095	1 403	191	217	157	112	-	10 320
Immobilisations corporelles (1)	23 239	7 146	6 014	63	9	103	3 547	(424)	39 697
Autres actifs sectoriels	30 176	13 839	4 183	18 576	10 685	8 690	17 563	(34 926)	68 786
<b>Actifs sectoriels</b>	<b>60 560</b>	<b>22 080</b>	<b>11 600</b>	<b>18 830</b>	<b>10 911</b>	<b>8 950</b>	<b>21 222</b>	<b>(35 350)</b>	<b>118 803</b>
Actifs non alloués (3)	////////	////////	////////	////////	////////	////////	////////	////////	9 149
Total ACTIF	////////	////////	////////	////////	////////	////////	////////	////////	127 952
<b>Passifs sectoriels</b>	<b>13 118</b>	<b>18 698</b>	<b>7 488</b>	<b>3 382</b>	<b>2 959</b>	<b>1 343</b>	<b>15 144</b>	<b>(33 977)</b>	<b>28 155</b>
Passifs non alloués (4)	////////	////////	////////	////////	////////	////////	////////	////////	42 517
Capitaux propres	////////	////////	////////	////////	////////	////////	////////	////////	57 280
Total PASSIF	////////	////////	////////	////////	////////	////////	////////	////////	127 952
<b>Investissements de la période (2)</b>	<b>2 133</b>	<b>1 460</b>	<b>403</b>	<b>44</b>	<b>17</b>	<b>78</b>	<b>116</b>	<b>(81)</b>	<b>4 170</b>

- (1) Y compris les immeubles de placement (intégralement positionnés dans le secteur Holdings)
- (2) Total des acquisitions de la période hors impact des décalages de décaissement (cf. Note 26.2)
- (3) Comprend les immobilisations financières, les actifs d'impôt (créances d'impôts et impôts différés actifs), la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les instruments dérivés actifs et les actifs non courants destinés à être cédés.
- (4) Comprend les emprunts et autres dettes financières non courantes, les passifs d'impôt (dettes d'impôts et impôts différés passifs), les concours bancaires et autres dettes financières courantes et les passifs directement associés à des actifs non courants destinés à être cédés.

## 2. 7. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### NOTE 1 - GÉNÉRALITÉS

ROUGIER, société mère du Groupe, est dorénavant une Société Anonyme à Conseil d'Administration suite au passage de société à Directoire et Conseil de Surveillance à société à Conseil d'Administration, adopté par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2010.

Le siège social est domicilié au 155, avenue de La Rochelle à Niort (79). La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro B 025.580.143. L'action Rougier est cotée sur Eurolist compartiment C d'Euronext Paris, son code ISIN est FR0000037640 et son code mnémotique est RGR.

Le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers annuels consolidés au 31 décembre 2010 et a donné son autorisation à leur publication le 29 mars 2011.

### NOTE 2 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

En application du règlement n°1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le parlement européen et le conseil européen, les états financiers consolidés du Groupe de l'exercice 2010 ont été préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'approuvé par l'Union Européenne à la date de préparation de ces états financiers.

(consultation : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)).

#### *Evolutions des normes, amendements et interprétations :*

Les nouvelles normes, révisions ou amendements de normes, ou les interprétations IFRIC adoptés au niveau européen et d'application obligatoire au 1er janvier 2010 ne trouvent pas à s'appliquer dans le Groupe ou n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2010. Il s'agit de :

- révision de la norme IFRS 3 - Regroupements d'entreprises (\*) ;
- révision de la norme IAS 27 - États financiers consolidés et individuels (\*) ;
- amendement de la norme IFRS 5 - Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (relatif à la cession partielle de titres, dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des IFRS) ;
- amendement de la norme IFRS 2 - Paiement fondé sur des actions (relatif aux transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie) ;
- amendement de la norme IAS 39 - Instruments financiers : comptabilisation et évaluation (relatif aux éléments éligibles à la comptabilité de couverture) ;
- autres amendements issus du plan d'amélioration annuelle 2009 des normes (publié en mars 2010) ;
- IFRIC 15 - Contrats de construction de biens immobiliers ;
- IFRIC 16 - Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;
- IFRIC 17 - Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires ;
- IFRIC 18 - Transfert d'actifs provenant de clients.

(\*) Les versions révisées d'IFRS 3 - Regroupements d'entreprises et d'IAS 27 - États financiers consolidés et individuels sont d'application obligatoire pour le Groupe à compter du 1er janvier 2010. Leur application est prospective. Ainsi, les regroupements antérieurs au 1er janvier 2010 restent comptabilisés selon les principes comptables retenus lors de l'élaboration des états financiers au 31 décembre 2009 et n'ont donc pas été affectés par l'application de ces nouvelles normes. En revanche, ces deux textes modifient sensiblement la façon dont les regroupements et les variations d'intérêts dans une filiale (avec et sans perte de contrôle) sont comptabilisés. Les principaux changements affectant la comptabilisation des regroupements concernent l'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle (anciennement les "intérêts minoritaires"), la comptabilisation des frais de transaction, la comptabilisation initiale et ultérieure des clauses de rémunération éventuelle, et les acquisitions par étape. En ce qui concerne IAS 27 révisée, les modifications essentielles portent sur la comptabilisation des pertes de contrôle et les variations de pourcentages d'intérêt sans perte de contrôle.

Notons que ces versions révisées d'IFRS 3 et d'IAS 27 n'ont pas eu d'impact sur les états financiers du Groupe au 31 décembre 2010.

Les autres méthodes comptables, ainsi que les modalités de calcul, adoptées dans les états financiers au 31 décembre 2010 sont identiques à celles qui ont été utilisées dans les états financiers publiés au 31 décembre 2009.

En outre, le Groupe n'a pas opté pour une application par anticipation des normes, amendements et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2010, à savoir :

- norme IFRS 9 - Classification et évaluation des instruments financiers ;
- révision de la norme IAS 24 - Parties liées : informations à fournir ;
- amendement de la norme IAS 32 - Instruments financiers : présentation (relatif au classement des droits de souscription émis) ;
- amendements de la norme IFRS 7 - Instruments financiers : informations à fournir ;
- version amendée d'IFRIC 14 – Paiements anticipés des exigences de financement minimal ;
- autres amendements issus du plan d'amélioration annuelle IFRS 2010 (publiés en mai 2010) ;
- IFRIC 19 – Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres.

Ces nouveaux textes ne devraient pas avoir d'impacts significatifs sur les états financiers consolidés du Groupe.

## **2.1: Estimations et jugements**

Dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que des informations données dans les notes annexes. La Direction du Groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de prendre en compte les événements et l'expérience passés et de s'assurer de leur adéquation à l'évolution de la situation économique.

La consolidation des comptes a ainsi été réalisée en tenant compte du contexte économique actuel et en s'appuyant sur les paramètres financiers de marché tels que disponibles à la date de clôture.

La Direction du Groupe a apprécié, au mieux de la visibilité actuelle, les flux futurs de trésorerie contribuant à la valorisation des actifs à long terme. Les principales hypothèses retenues à la date de clôture, ainsi que la sensibilité à la variation des différents taux retenus (d'actualisation, de croissance, ...) et pris en compte dans les calculs effectués, sont détaillées dans les différents paragraphes de l'annexe des états financiers. Pour le Groupe, cela concerne plus particulièrement les tests de dépréciation (impairment test) des actifs immobilisés (cf. Note 12-3) et les provisions pour avantages accordés au personnel (cf. Note 21).

En fonction des hypothèses retenues, dont certaines directement liées à l'évolution des conditions économiques, les éléments figurant dans les futurs états financiers du Groupe pourront être différents des estimations actuellement retenues à la date de clôture. Dans ce cas, les impacts sur les estimations de la Direction du Groupe seront comptabilisés lors des exercices de prise en compte du changement des hypothèses.

## **2.2: Principes de consolidation**

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le Groupe.

Les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes non réalisés, sont éliminés.

## **2.3: Information sectorielle**

Conformément à la norme IFRS 8 - Secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée par Rougier est établie sur la base des données de gestion internes utilisées pour le suivi et l'analyse des performances des activités et l'allocation des ressources.

Le découpage appliqué présente six secteurs opérationnels qui correspondent aux reportings internes communiqués à la Direction Générale, identifiée comme le principal organe de décision opérationnelle du Groupe.

Chaque secteur constitue une composante distincte du Groupe, tant en termes d'activité que de risques, et fait l'objet d'un suivi individualisé. Ce sont des subdivisions des deux grandes activités de Rougier ; les activités propres aux holdings complétant ce découpage sectoriel :

- Exploitation forestière, transformation industrielle et négoce international (Rougier Afrique International) :

Correspond d'une part aux activités d'exploitation forestière et de transformation industrielle (production de sciages et de panneaux de contreplaqués) des filiales situées en Afrique :

- au Gabon,
- au Cameroun,
- au Congo Brazzaville.

D'autre part, l'activité de négoce international assure notamment la commercialisation sur l'ensemble des marchés des produits issus des filiales africaines.

- Importation et distribution en France de produits bois et dérivés :

Correspond aux activités d'importation et distribution sur le marché français :

- de sciages et dérivés,
- de panneaux de contreplaqués et dérivés.

- Holdings et divers :

Comprend les activités de la holding de tête Rougier S.A. et de diverses sociétés du groupe dont l'activité est assimilée à celle de holding.

La ventilation géographique selon le pays de destination des ventes, qui n'est pas prédominante pour le choix des implantations, est limitée à la présentation du chiffre d'affaires.

## **2.4: Conversion des comptes des sociétés étrangères**

La monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe est l'euro. La monnaie fonctionnelle de la quasi-totalité des filiales est l'euro ou le franc CFA, qui a une parité fixe avec l'euro.

## **2.5. Conversion des opérations en devises**

Les opérations libellées en devises étrangères sont initialement converties et comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés en devises (hors dérivés le cas échéant) sont convertis au cours de change à cette même date. Toutes les différences de change dégagées à cette occasion sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Les effets constatés en résultat sont comptabilisés :

- en résultat opérationnel pour les différences de conversion relatives à l'activité opérationnelle ;
- en résultat financier pour les différences de conversion relatives aux opérations financières.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux modalités décrites dans la note relative aux instruments financiers.

## **2.6. Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits des activités courantes des sociétés intégrées. Il comprend les revenus liés à la vente de biens et services.

## **2.7. Résultat opérationnel**

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles. En particulier, les éléments inhabituels définis comme des produits ou charges non récurrents par leur nature ou leur montant contribuent au résultat opérationnel.

## **2.8. Plans d'achat et de souscriptions d'actions / Plans d'attribution d'actions gratuites**

Des plans d'options d'achat et de souscription d'actions sont attribués par le Groupe et dénoués en actions Rougier. La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces options est évaluée de manière définitive, sur la base de la juste valeur desdites options à la date de leur attribution et au nombre d'options estimées exerçables à la fin de la période d'acquisition des droits. Pour procéder à cette évaluation, le Groupe utilise un modèle mathématique de type binomial.

Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits du plan.

Cette charge de personnel est comptabilisée par la contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Lors de l'exercice des options, le prix d'exercice reçu par le Groupe est constaté en trésorerie par la contrepartie des capitaux propres.

Les plans d'attribution d'actions gratuites, évaluées selon les mêmes principes, donnent lieu également à la constatation d'une charge de personnel étalée sur la période d'acquisition des droits. Une « période d'acquisition » de 2 ans est toutefois requise pour valider définitivement les droits d'attribution des bénéficiaires ; à défaut (en cas de rupture du contrat de travail ou de rupture et/ou de non renouvellement du mandat social), les bénéficiaires sont alors déchus de leurs droits d'attribution et la charge de personnel constatée revue en fonction.

Conformément aux dispositions transitoires de la norme, seuls les plans d'options postérieurs au 7 novembre 2002 ont été comptabilisés selon le principe exposé ci-dessus et font l'objet d'une valorisation en comptabilité.

## **2.9. Impôt sur le résultat**

Le Groupe comptabilise sans les actualiser les impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé. Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à la période de renversement des différences temporelles. Les actifs d'impôts différés sur les crédits d'impôts, les déficits reportables et les autres différences temporelles sont comptabilisés en fonction de leur probabilité de réalisation future.

Au sein d'une même entité fiscale (société juridique, établissement ou groupe d'entités redevable de l'impôt auprès de l'administration fiscale), les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit légal de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles.

Un impôt différé passif est constaté au titre des différences temporelles imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres de participation consolidés, sauf lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera,
- et il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

S'agissant de sociétés intégrées globalement, un passif d'impôt différé est reconnu au titre des distributions probables décidées par le Groupe dans un avenir prévisible.

## **2.10. Immobilisations incorporelles et corporelles**

### Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les montants immobilisés au titre du domaine forestier, qui comprennent des coûts historiques d'acquisition de certains permis forestiers, ainsi que l'ensemble des frais engagés directement imputables à la mise sous aménagement durable des forêts. Ces frais d'aménagement durable regroupent à la fois les frais d'inventaire des ressources forestières et divers frais d'étude sur les aspects environnementaux ou socio-économiques, auxquels peuvent venir s'ajouter dans certains cas les coûts liés aux obligations à remplir dans le cadre de l'établissement d'un cahier des charges (concernant généralement des infrastructures et divers travaux d'équipement : construction d'une base-vie, d'une route d'accès, alimentation en eau, ...).

Ces montants immobilisés au titre du domaine forestier sont amortis par la contrepartie du résultat opérationnel courant sur leur durée d'utilisation estimée, généralement comprise entre 20 et 30 ans. La durée d'amortissement est fondée sur la durée des droits attribués par les autorités compétentes, et prend en compte les possibilités de renouvellement avérées.

#### Immobilisations corporelles :

La valeur brute des immobilisations corporelles est égale au coût historique d'acquisition ou de production.

Les intérêts des capitaux empruntés pour financer, d'une part, le coût de production d'immobilisations pendant la période précédant leur mise en exploitation et, d'autre part, celui des immobilisations acquises, sont considérés comme partie intégrante du coût de revient des immobilisations, lorsque les critères de la norme IAS 23, Coûts d'emprunt, sont respectés.

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus, sauf ceux dégagés pour augmenter la productivité ou pour prolonger la durée de vie d'un bien qui sont immobilisés.

Les immobilisations acquises au travers de contrats de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan lorsque le contrat transfère au Groupe, en substance, la majeure partie des risques liés à la propriété de l'actif. La valeur inscrite au bilan correspond au montant le plus faible entre la juste valeur de l'actif et la valeur actualisée des loyers futurs. L'évaluation du niveau de risque transféré s'effectue au travers de l'analyse des termes du contrat. La dette financière résultant de l'acquisition de l'actif est inscrite au passif du bilan consolidé.

Les amortissements sont calculés linéairement sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

- Aménagement des terrains : 40 ans
- Infrastructures forestières et campement : 10 à 30 ans
- Constructions gros œuvre : 20 à 40 ans
- Matériels et installations techniques : 5 à 20 ans
- Matériels forestiers : 7 à 14 ans
- Autres immobilisations corporelles : 5 à 10 ans

Les actifs font l'objet d'un amortissement selon un plan révisé lorsque la durée d'utilisation devient inférieure à la durée d'utilisation initialement estimée.

### **2.11. Dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (impairment test)**

Dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur, des tests de dépréciation sont effectués au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) définies dans le Groupe et contenant les actifs immobilisés, dont les principales sont les trois UGT africaines que constituent le Gabon, le Cameroun et le Congo. L'approche par pays, après prise en compte des opérations de négoce international s'y rapportant, résulte de l'organisation du Groupe associant étroitement les actifs forestiers et les actifs industriels dans chacun d'entre eux.

Les changements significatifs et défavorables intervenus sur les marchés sur lesquels le Groupe opère, ou relatifs aux conditions d'utilisation des actifs, constituent les indices essentiels de perte de valeur.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, les actifs de l'UGT font l'objet d'une dépréciation pour la différence. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir de la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés provenant de l'utilisation des actifs. Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires, établi et validé par la Direction du Groupe, auquel s'ajoute une valeur terminale basée sur des flux de trésorerie normatifs actualisés, après application d'un taux de croissance à l'infini. Les hypothèses qui sous-tendent le plan d'affaires intègrent notamment l'estimation de l'évolution des marchés des pays dans lesquels le Groupe opère, ainsi que de l'évolution des prix de vente des produits et des coûts de production. Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital déterminé par le Groupe.

Dès qu'une perte de valeur a été enregistrée sur une UGT dans les comptes consolidés, une révision périodique est effectuée pour définir s'il convient d'ajuster la dépréciation des actifs. Les pertes de valeur enregistrées au titre des immobilisations incorporelles (hors goodwill) et des immobilisations corporelles sont réversibles et peuvent être reprises ultérieurement à hauteur de la perte de valeur initiale, en s'assurant qu'elle ne génère pas une valeur comptable supérieure à la valeur qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée antérieurement.

## 2.12. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilisé détenu pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital. Les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur au premier bilan d'ouverture IFRS le 1<sup>er</sup> janvier 2004, puis les composants autres que les terrains sont amortis linéairement selon le modèle du coût sur cette base qui constitue le coût présumé par convention, et selon les durées suivantes :

- Aménagement des terrains : 40 ans
- Constructions gros œuvre : 40 ans
- Second œuvre : 20 ans
- Installations techniques : 15 ans

## 2.13. Actifs financiers

La norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » distingue quatre catégories d'actifs financiers qui font l'objet d'un traitement comptable et d'une évaluation spécifiques.

### Actifs financiers à la juste valeur par résultat :

Ce sont des actifs financiers destinés à être cédés à court terme. Cette catégorie est principalement constituée des valeurs mobilières de placement, de la trésorerie et des instruments dérivés autres que ceux qualifiés d'instruments de couverture.

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur par résultat.

### Actifs financiers disponibles à la vente :

Ce sont des actifs financiers détenus ou générés par l'entreprise principalement à des fins de réalisation d'un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge.

Cette catégorie est principalement constituée :

- des titres disponibles à la vente, participations du Groupe dans les sociétés sur lesquelles il exerce ni contrôle, ni influence notable ;
- des instruments dérivés qualifiés d'instruments de couverture.

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur.

### Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance :

Ce sont des actifs financiers qui ont des flux fixes ou déterminables, une échéance fixe, et que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à l'échéance.

Ces actifs sont comptabilisés à leur coût amorti.

### Prêts et créances émis par l'entreprise :

Ce sont des actifs financiers, avec des paiements fixes ou déterminables, comptabilisés au titre d'une vente de biens ou de services à un tiers ou de prêts à un tiers. Ces actifs sont non cotés sur un marché actif. Cette catégorie est principalement constituée :

- des créances rattachées à des participations et des autres prêts consentis par le Groupe, qui lors de leur comptabilisation initiale sont mesurés à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables. A chaque clôture, ces prêts sont ensuite évalués à leur coût amorti. Par ailleurs, des dépréciations sont constituées et comptabilisées au résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation du fait d'un événement intervenu après la comptabilisation initiale de l'actif ;
- des créances commerciales ;

Ces actifs sont évalués à leur coût amorti.

## 2.14. Actifs non courants (ou groupes d'actifs) destinés à être cédés

Sont considérés comme destinés à être cédés les actifs non courants (ou groupes d'actifs) qui sont disponibles à la vente et dont la vente est hautement probable.

Les actifs non courants (ou groupes d'actifs) considérés comme « destinés à être cédés » sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les actifs classés comme destinés à être cédés (ou inclus au sein d'un groupe destiné à être cédé) cessent d'être amortis.

Les actifs non courants (ou groupes d'actifs) destinés à être cédés sont présentés séparément des autres actifs du bilan. Les passifs directement associés à ces actifs destinés à être cédés sont également présentés séparément des autres passifs du bilan (sans compensation).

## 2.15. Stocks

Les stocks sont évalués au coût de revient ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce dernier comprend, sur la base d'un niveau d'activité normal, les charges directes et indirectes de production ainsi qu'une quote-part des frais de structure liés à la fabrication. Les coûts de revient sont en général calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

## 2.16. Actions propres

Les actions propres (autocontrôle) sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en déduction des capitaux propres du Groupe jusqu'à la date de leur cession.

Lors de leur cession, la contrepartie reçue est comptabilisée directement en augmentation des capitaux propres du Groupe, aucun profit ou perte n'étant comptabilisé dans le résultat net de l'exercice.

## 2.17. Provisions

### Engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel :

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en linéarisant si les services rendus au cours des périodes ultérieures aboutissent à un niveau de droits à prestations supérieur de façon significative à celui des périodes antérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie. Dans les pays où ce type de marché n'est pas actif, les obligations d'État sont utilisées. La monnaie et la durée des obligations utilisée est cohérente avec la monnaie et la durée estimée des engagements au titre des avantages évalués.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées et lorsqu'il apparaît des écarts d'expérience, il en résulte des écarts actuariels qui sont reconnus dans le résultat opérationnel lors de leur constatation.

En cas d'augmentation ou de diminution d'une obligation suite à la modification d'un régime existant, le coût des services passés n'est pas étalé linéairement sur la durée moyenne restant à courir, mais comptabilisé directement en charges ou en produits dans le cas où l'acquisition ou la perte des droits à prestations est immédiate. Dans le cas où l'acquisition ou la perte des droits n'est pas immédiate, le coût des services passés est étalé linéairement sur la durée moyenne restante avant acquisition ou perte des droits.

La charge nette de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût de l'actualisation moins la rentabilité attendue des actifs du régime, est entièrement constatée en résultat opérationnel.

### Indemnités de fin de contrat de travail :

Le coût des mesures d'adaptation des effectifs est pris en charge dès que l'engagement du Groupe a été annoncé aux personnels concernés.

#### Autres provisions :

Des provisions pour litiges ou contentieux et des provisions pour risques et charges divers sont comptabilisées dès qu'il existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé et se traduisant par une sortie de ressources probable dont le montant peut être estimé de façon fiable.

### **2.18. Passifs financiers**

La norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » distingue les catégories de passifs financiers suivantes :

- Passifs financiers détenus à des fins de transaction : ces passifs comprennent principalement les concours bancaires courants et les instruments dérivés autres que ceux qualifiés d'instruments de couverture ;
- Passifs financiers désignés à la juste valeur : cette catégorie comprend notamment les instruments dérivés qualifiés d'instruments de couverture ;
- Autres passifs financiers qui sont évalués au coût amorti. Lors de leur comptabilisation initiale, les dettes porteuses d'intérêts sont mesurées à leur juste valeur, sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui peuvent être directement affectés à l'émission du passif. Les frais et primes d'émission d'emprunts n'entrent pas dans le calcul initial, mais sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif. A chaque clôture, ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les renégociations des conditions d'emprunts et opérations assimilées sont comptabilisées comme une extinction de l'ancienne dette et la comptabilisation d'une nouvelle dette uniquement si les conditions de l'ancienne et de la nouvelle dette sont substantiellement différentes. Dans ce cas, les coûts supportés à cette occasion sont enregistrés dans les charges financières de l'exercice au cours duquel la renégociation est intervenue car découlant de l'extinction de l'ancienne dette. Dans le cas contraire, si les conditions ne sont pas substantiellement différentes, les coûts supportés constituent un ajustement de la valeur comptable de la dette existante et sont amortis sur la durée résiduelle de la dette modifiée.

### **2.19. Instruments dérivés et comptabilité de couverture**

#### Risques :

Pour gérer son risque de change, le Groupe utilise des contrats de change à terme et des tunnels d'options à prime nulle. Les contrats de change à terme et les tunnels d'options à prime nulle sont comptabilisés comme des couvertures dans la mesure où ils ont été identifiés comme tels. Ces couvertures peuvent concerner des créances ou des dettes en devises ou des engagements fermes en devises, correspondant à des transactions au caractère hautement probable.

Le Groupe utilise des instruments financiers adaptés (swaps essentiellement) pour réduire son exposition au risque de taux sur son endettement à moyen terme.

#### Evaluation et présentation :

Sauf s'ils entrent dans une relation de couverture, les instruments dérivés sont considérés comme détenus à des fins de transaction et évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Par la suite, à chaque clôture, leur juste valeur est réévaluée par le résultat.

La juste valeur des contrats de change à terme est estimée à partir des conditions du marché. Les dérivés sont présentés au bilan en non courant ou courant suivant que leur échéance se situe à plus ou moins de douze mois.

#### Comptabilisation des opérations de couverture :

Lorsque les instruments dérivés sont désignés comme éléments de couverture, leur traitement varie selon qu'ils sont désignés :

- de couverture de juste valeur,
- de couverture de flux de trésorerie.

Le Groupe identifie clairement l'élément de couverture et l'élément couvert dès la mise en place de la couverture et documente formellement cette relation de couverture en identifiant la stratégie de couverture, le risque couvert et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. Cette documentation est actualisée au fur et à mesure afin de démontrer l'efficacité de la couverture désignée dans un intervalle de 80% à 125%.

La comptabilité de couverture est adaptée à la catégorie de couverture concernée :

- Couverture de juste valeur :  
L'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert et l'instrument de couverture est évalué et comptabilisé pour sa juste valeur. Les variations de ces deux éléments sont enregistrées simultanément en résultat et seule la part inefficace de la couverture a un effet sur le compte de résultat.
- Couverture de flux de trésorerie :  
L'élément couvert ne fait l'objet d'aucune revalorisation et seul l'instrument de couverture est réévalué à sa juste valeur. En contrepartie de cette réévaluation, la part efficace de variation de juste valeur attribuable au risque couvert est comptabilisée nette d'impôt dans les capitaux propres alors que la part inefficace est comptabilisée en résultat. Les montants accumulés en capitaux propres sont recyclés au compte de résultat lorsque l'élément couvert a un effet sur ce dernier.

### NOTE 3 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

En janvier 2010, Rougier S.A. a participé à hauteur de 50% à la constitution de la société anonyme de droit français LIGNAFRICA. Cette société est une joint-venture à 50/50 dont l'activité sera liée aux plantations industrielles en Afrique. En raison de son contrôle conjoint, elle est mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe.

Par ailleurs, le taux d'intérêt du Groupe dans la société camerounaise S.F.I.D. est passé de 99,82% à 99,91% à la suite d'une augmentation de capital par conversion de créance intégralement souscrite par Rougier S.A.

Il n'y a pas eu d'autres évolutions du périmètre de consolidation pendant l'année 2010. Au 31 décembre 2010, le périmètre de présente ainsi :

Dénomination usuelle des sociétés	Pays d'origine	N° SIREN (pour les sociétés françaises)	Mode de consolidation (1)	% de capital détenu (directement ou indirectement)	Activité (2)	Secteur opérationnel (3)
<b>ROUGIER S.A.</b>	France	025 580 143	IG	<b>Société Mère</b>	Activité 3	Holding et divers
ADIF S.N.C.	France	394 056 360	IG	100%	Activité 3	Holding et divers
AMEROL	Cameroun		IG	100%	Activité 1	Cameroun
CAMBOIS	Cameroun		IG	100%	Activité 1	Cameroun
CIFHO	Gabon		IG	100%	Activité 1	Gabon
COFOBA	Gabon		IG	100%	Activité 1	Gabon
COMAFOR	Cameroun		IG	100%	Activité 1	Cameroun
ERESSA S.N.C.	France	324 717 743	IG	100%	Activité 3	Holding et divers
LIGNAFRICA	France	520 785 353	MEQ	49,99%	Activité 3	Holding et divers
LOREMA	Cameroun		IG	99,98%	Activité 1	Cameroun
MOKABI	Congo		IG	100%	Activité 1	Congo
ROUGIER GABON	Gabon		IG	97,69%	Activité 1	Gabon
ROUGIER INTERNATIONAL	France	415 101 443	IG	100%	Activité 1	Négoce international
ROUGIER PANNEAUX	France	304 103 534	IG	100%	Activité 2	Panneaux et dérivés
ROUGIER SYLVACO	France	403 306 392	IG	100%	Activité 2	Sciages et dérivés
SAGGEX	Suisse		IG	100%	Activité 3	Holding et divers
SFID	Cameroun		IG	99,91%	Activité 1	Cameroun
SPS INTERNATIONAL	France	480 514 348	IG	100%	Activité 3	Holding et divers
SUD PARTICIPATIONS	Cameroun		IG	100%	Activité 1	Cameroun

(1) IG = Intégration globale ; MEQ = Mise en équivalence

(2) La nomenclature des activités du Groupe est la suivante :

- Activité 1 : Exploitation forestière, transformation industrielle et négoce international
- Activité 2 : Importation et distribution en France de produits bois et dérivés
- Activité 3 : Holding et divers

(3) Les activités du Groupe se déclinent en six secteurs opérationnels qui constituent la base de la présentation de l'information sectorielle en IFRS (cf. INFORMATIONS SECTORIELLES RESUMÉES)

## NOTE 4 - PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Les paiements fondés sur des actions concernent des Plans de stock options consentis au personnel et, à partir de l'année 2006, des Plans d'actions gratuites attribuées au personnel qui viennent s'y substituer. Les dispositions de ces Plans sont conformes aux dispositions réglementaires, notamment en ce qui concerne la perte du bénéfice des options.

Le modèle de valorisation retenu est un modèle mathématique de type binomial pour lequel est anticipé un exercice réparti linéairement sur la période d'exercice. La volatilité retenue est une volatilité implicite à la date d'attribution qui représente une valeur conforme aux pratiques du marché. Le dividende utilisé est le dernier dividende connu à la date de mise en place des Plans.

Conformément aux dispositions transitoires de la norme, seuls les Plans postérieurs au 7 novembre 2002 ont été comptabilisés selon les principes exposés ci-dessus et font l'objet d'une valorisation (pour les informations sur l'intégralité des Plans, se référer à la Note 29 – Plans d'options d'achat d'actions et Plans d'attributions d'actions gratuites).

### 4.1. Hypothèses actuarielles de valorisation

Les principales hypothèses actuarielles utilisées au 31 décembre 2010 pour la valorisation des options d'achat d'actions et des actions gratuites attribuées (hors celles acquises définitivement à la clôture) sont les suivantes :

Date du Plan	Date d'attribution	Prix moyen de l'action à la date d'attribution (en euros)	Prix moyen d'exercice (en euros)	Juste valeur unitaire moyenne (en euros)	Taux de volatilité	Taux sans risque	Taux de dividende par action	Année de début d'exercice / d'acquisition définitive
<b>Options d'achat d'actions</b>								
22/06/2000	29/04/2003	18,00 €	16,12 €	5,88 €	23,2 %	3,5 %	4,0 %	2007
27/06/2003	26/05/2004	20,66 €	18,64 €	6,62 €	22,9 %	3,5 %	4,0 %	2008
27/06/2003	31/05/2005	22,83 €	20,05 €	7,42 €	22,0 %	2,5 %	4,0 %	2009
<b>Actions gratuites (néant)</b>								
<b>Moyenne au 31 déc. 2010</b>		<b>21,92 €</b>	<b>19,40 €</b>	<b>7,10 €</b>				
Moyenne au 31 déc. 2009 (1)		36,27 €	13,42 €	26,02 €				

(1) Y compris les actions gratuites attribuées en 2008 acquises définitivement en avril 2010 par les bénéficiaires.

### 4.2. Variation de la valorisation sur la période

La variation de la période est intégralement constatée en charges de l'exercice. Elle représente une charge de personnel de 35 milliers d'euros en 2010 (contre 141 milliers d'euros en 2009).

(En milliers d'euros)

Date du Plan	Date d'attribution	Valorisation au 31 déc. 2009	Variation de la période (en résultat)	Déduction des actions gratuites acquises définitivement	Valorisation au 31 déc. 2010
<b>Options d'achat d'actions</b>					
22/06/2000	29/04/2003	4	0		4
27/06/2003	26/05/2004	16	0		16
27/06/2003	31/05/2005	49	0		49
<b>Actions gratuites</b>					
28/06/2005	17/04/2008	262	35	(297)	0
<b>TOTAL</b>		<b>331</b>	<b>35</b>	<b>(297)</b>	<b>69</b>

(En nombre d'options / d'actions)

Date du Plan	Date d'attribution	Nombre d'options & d'actions au 31 déc. 2009	Mouvements de l'année			Nombre d'options & d'actions au 31 déc. 2010
			Attribuées	Exercées (1)	Déchues	
<b>Options d'achat d'actions</b>						
22/06/2000	29/04/2003	750				750
27/06/2003	26/05/2004	2 400				2 400
27/06/2003	31/05/2005	6 600				6 600
<b>Actions gratuites</b>						
28/06/2005	17/04/2008	4 340		(4 340)		0
<b>TOTAL</b>		<b>14 090</b>	<b>0</b>	<b>(4 340)</b>	<b>0</b>	<b>9 750</b>

(1) Levée d'options pour les options d'achat d'actions / Acquisition définitive par les bénéficiaires pour les actions gratuites.

## NOTE 5 - CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2010 est en hausse de 11,2% par rapport à l'an dernier, avec des périmètres respectifs comparables en l'absence de variations entre ces périodes. A change constant (impact de la variation de l'USD), la hausse est de 10,3%.

Répartition du chiffre d'affaires par destination (en fonction de la localisation géographique des clients) :

En milliers d'euros	Annuel 2010	Annuel 2009
Europe	85 499	70 333
Bassin Méditerranéen et Moyen-Orient	12 186	9 792
Asie	30 856	41 398
Amérique	2 319	1 239
Afrique Subsaharienne	7 858	1 999
<b>TOTAL</b>	<b>138 718</b>	<b>124 761</b>

Répartition du chiffre d'affaires par type de produits :

En milliers d'euros	Annuel 2010	Annuel 2009
Grumes	36 966	49 203
Sciages et dérivés	65 540	46 668
Panneaux et dérivés	35 720	28 392
<b>TOTAL PRODUITS BOIS</b>	<b>138 226</b>	<b>124 263</b>
dont % de produits transformés en usines (1)	73,3%	60,4%
Divers holdings	492	498
<b>TOTAL</b>	<b>138 718</b>	<b>124 761</b>

(1) correspond à la part des ventes de panneaux et des sciages (par opposition aux grumes ne subissant aucune transformation industrielle)

## NOTE 6 - CHARGES DE PERSONNEL / EFFECTIF

### 6.1. Ventilation des charges de personnel

En milliers d'euros	Annuel 2010	Annuel 2009
Rémunérations	(21 449)	(20 255)
Charges liées aux rémunérations	(4 912)	(4 864)
Autres charges de personnel	(192)	(201)
(Dotation) / Reprise nette aux provisions pour avantages accordés au personnel (cf. Note 21-4)	(547)	48
<b>TOTAL</b>	<b>(27 100)</b>	<b>(25 272)</b>

### 6.2. Ventilation de l'effectif

En nombre de personnes	Annuel 2010	Annuel 2009
Cadres	124	132
Agents de maîtrise et techniciens	210	168
Employés et ouvriers	2 618	2 381
<b>TOTAL</b>	<b>2 952</b>	<b>2 681</b>

## NOTE 7 - PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS

En milliers d'euros	Annuel 2010	Annuel 2009
Résultat sur cessions d'actifs (1)	(32)	466
Autres charges et produits opérationnels (2)	(467)	(559)
(Dotation) / Reprise sur dépréciation des actifs (3)	2 000	(4 400)
(Dotation) / Reprise sur autres provisions (4)	305	559
<b>TOTAL</b>	<b>1 806</b>	<b>(3 934)</b>

- (1) En 2009 : cession de l'ensemble immobilier de Roncq en septembre 2009 pour 1,1 millions d'euros générant une plus-value nette en consolidé de 442 milliers d'euros  
En 2010 : pas de cessions significatives
- (2) En 2009 : amendes et pénalités (sans impact résultat sur la période : reprise de provision d'un montant identique)  
En 2010 : redressement fiscal au Gabon de 458 milliers d'euros (impact résultat sur la période, net de la reprise de provision, de 153 milliers d'euros) (cf. Note 22.2 – Provisions pour risques et charges) et constatation par résultat d'un écart d'acquisition de 9 milliers d'euros
- (3) Cf. Note 12-3 – Impairment test :  
En 2009 : dotation pour la dépréciation des actifs du Cameroun et du Congo  
En 2010 : reprise sur la dépréciation des actifs du Cameroun et du Congo
- (4) En 2009 : reprise de provision liée à la fin d'un litige (sans impact résultat sur la période : charge constatée égale à la provision constituée antérieurement et reprise)  
En 2010 : reprise de provision pour risque fiscal au Gabon (redressement de 458 milliers d'euros, dont 305 milliers d'euros couvert par la provision constituée antérieurement et reprise) (cf. Note 22.2 – Provisions pour risques et charges)

## NOTE 8 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS NETS

En milliers d'euros	Annuel 2010	Annuel 2009
Dividendes et revenus d'actifs financiers	-	-
Gains / (pertes) sur opérations de change	(52)	(47)
Juste valeur des instruments de couverture (cf. Note 20-3)	6	(45)
Résultat sur cessions d'actifs financiers (cf. Note 14-2)	762	-
Autres charges et produits financiers	(381)	(254)
(Dotation) / Reprise nette aux provisions sur actifs financiers (cf. Note 14)	(115)	(114)
<b>TOTAL</b>	<b>220</b>	<b>(460)</b>

## NOTE 9 - IMPÔTS

### 9.1. Ventilation de l'impôt en résultat

En milliers d'euros	Annuel 2010	Annuel 2009
Impôt courant	(853)	(385)
Impôts différés	1 272	1 251
Produit d'impôt lié à l'intégration fiscale (1)	361	162
Produit de carry-back	-	2 194
<b>(CHARGE) / PRODUIT D'IMPOT</b>	<b>780</b>	<b>3 222</b>

(1) Depuis le 1er janvier 2004, une convention d'intégration fiscale a été mise en place entre Rougier S.A. et les sociétés Rougier International, Rougier Sylvaco, Rougier Panneaux, et à partir de l'année 2009 avec la société SPS International.

### 9.2. Calcul du taux effectif d'impôt

Un produit d'impôt de 780 milliers d'euros est enregistré globalement au niveau Groupe en 2010, contre un produit d'impôt de 3.222 milliers d'euros en 2009 (qui incorporait un produit de carry-back de 2.194 milliers d'euros pour le groupe d'intégration fiscale France). En 2010, le produit d'impôt résulte principalement d'un produit d'imposition différée de 935 milliers d'euros relatif aux déficits fiscaux et ARD au Gabon, contre un produit de 962 milliers d'euros enregistré à ce titre l'an dernier.

En milliers d'euros	Annuel 2010	Annuel 2009
<b>Résultat net avant impôt des sociétés intégrées</b>	<b>4 562</b>	<b>(18 783)</b>
<b>Taux d'imposition légal en France</b>	<b>33,33 %</b>	<b>33,33 %</b>
<b>Charge / (Produit) d'impôt théorique</b>	<b>1 520</b>	<b>(6 261)</b>
Différences permanentes	(1 494)	4 078
Effet de la variation du taux d'impôt en France	-	-
Effet des différences de taux d'impôt à l'étranger	(41)	(32)
Effet des taux réduits sur les plus values à long terme	-	-
Imposition forfaitaire en Afrique	441	324
Crédit d'impôt	(710)	(663)
Retenue à la source sur distribution de dividendes	-	-
Effet des déficits fiscaux générés sur la période et non activés / (utilisés sur la période et non reconnus précédemment)	(497)	(668)
<b>Charge / (Produit) d'impôt réel</b>	<b>(782)</b>	<b>(3 222)</b>
<b>TAUX EFFECTIF D'IMPOT</b>	<b>(17,12%)</b>	<b>17,15%</b>

### 9.3. Analyse des impôts différés par nature

En milliers d'euros	31 décembre 2010	Variation de l'exercice	31 décembre 2009
Impôts différés sur :			
· immobilisations	(2 868)	79	(2 947)
· déficits reportables et amort. réputés différés (1)	6 660	116	6 544
· autres	933	195	738
<b>Total net des impôts différés actifs / (passifs)</b>	<b>4 725</b>	<b>390</b>	<b>4 335</b>
- Impôts différés actifs non reconnus (cf. Note 9-4) (1)	(4 479)	819	(5 298)
<b>Solde net actif / (passif) des impôts différés comptabilisés</b>	<b>246</b>	<b>1 209</b>	<b>(963)</b>
dont :			
<b>IMPOTS DIFFERES ACTIFS</b>	<b>1 294</b>	<b>1 164</b>	<b>130</b>
<b>IMPOTS DIFFERES PASSIFS</b>	<b>(1 048)</b>	<b>45</b>	<b>(1 093)</b>

(1) Soit un actif d'impôt sur déficits fiscaux inscrit au bilan de 2.181 milliers d'euros au 31 décembre 2010 (cf. Note 9-4).

La variation des impôts différés nets inscrits au bilan s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Annuel 2010	Annuel 2009
<b>Solde net actif / (passif) au début de l'exercice</b>	<b>(963)</b>	<b>(2 038)</b>
Mouvements enregistrés en capitaux propres (1)	(63)	(176)
Mouvements enregistrés en résultat net	1 272	1 251
Ecart de conversion et autres mouvements	-	-
<b>Solde net actif / (passif) à la fin de l'exercice</b>	<b>246</b>	<b>(963)</b>
<b>VARIATION DE L'EXERCICE</b>	<b>1 209</b>	<b>1 075</b>

(1) Dont une charge d'impôt de 63 milliers d'euros incorporée au niveau du résultat global en 2010, contre une charge d'impôt de 153 milliers d'euros incorporée en 2009.

### 9.4. Actifs d'impôt sur déficits fiscaux

Actifs d'impôts sur déficits fiscaux inscrits au bilan :

Les actifs d'impôt sur déficits fiscaux inscrits au bilan s'élèvent au 31 décembre 2010 à 2.181 milliers d'euros, contre 1.246 milliers d'euros au 31 décembre 2009, après la génération de nouveaux déficits au Gabon pour un montant de 1.021 milliers d'euros et, en sens inverse, une utilisation de déficits de 86 milliers d'euros au Gabon également :

En milliers d'euros	31 décembre 2009	Nouveaux déficits générés	Utilisation de déficits	Effet des variations de taux	Nouvellement reconnus	31 décembre 2010
<b>TOTAL INSCRIT AU BILAN</b>	<b>1 246</b>	<b>1 021</b>	<b>(86)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 181</b>

Actifs d'impôts sur déficits fiscaux non reconnus :

Les actifs d'impôt sur déficits fiscaux non reconnus s'élèvent au 31 décembre 2010 à 4.478 milliers d'euros, contre 5.298 milliers d'euros au 31 décembre 2009, provenant principalement de la génération de nouveaux déficits de 390 milliers d'euros (au Gabon), et en sens inverse de l'utilisation des déficits antérieurs de 1.300 milliers d'euros (au Cameroun) :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31 décembre 2009</b>	Nouveaux déficits générés	Utilisation de déficits	Perte de déficits	Effet des variations de taux	Nouvellement reconnus	Autres variations (corrections)	<b>31 décembre 2010</b>
Filiales africaines	4 751	390	(1 300)	-	(79)	-	169	3 931
Filiales françaises - taux courant	547	-	-	-	-	-	-	547
Filiales françaises - taux réduit	0	-	-	-	-	-	-	0
<b>TOTAL NON RECONNU</b>	<b>5 298</b>	390	(1 300)	-	(79)	-	169	<b>4 478</b>
Dont part imprescriptible	3 679							2 899

## NOTE 10 - RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action et le résultat net dilué par action sont calculés en divisant la part du résultat net revenant au Groupe par le nombre d'actions adéquat.

Le calcul du résultat net par action est effectué à partir du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (après neutralisation des actions d'autocontrôle).

Le calcul du résultat net dilué par action est complété par le nombre moyen pondéré d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites attribuées, à effet dilutif.

	<b>Annuel 2010</b>	<b>Annuel 2009</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b> ( <i>en milliers d'euros</i> )	<b>5 343</b>	<b>(15 524)</b>
Nombre moyen d'actions composant le capital (1)	1 392 784	1 389 936
- Nombre moyen d'actions propres	(65 432)	(69 456)
<b>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation</b> (a)	<b>1 327 922</b>	<b>1 320 480</b>
<b>Résultat net part du Groupe par action</b> ( <i>en euros</i> )	<b>4,02 €</b>	<b>(11,75) €</b>
Nombre moyen pondéré d'options d'achat d'actions attribuées non exercées (b)	10 713	14 281
Nombre moyen pondéré d'actions gratuites attribuées non acquises définitivement (c)	1 266	6 046
<b>Nombre moyen pondéré d'actions potentiellement en circulation</b> (a + b + c)	<b>1 339 900</b>	<b>1 340 807</b>
<b>Résultat net part du Groupe dilué par action</b> ( <i>en euros</i> )	<b>3,99 €</b>	<b>(11,58) €</b>

(1) avec une augmentation de capital de 6.835 actions le 29 juillet 2010.

## NOTE 11 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

### 11.1. Ventilation des immobilisations incorporelles

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31 décembre 2010</b>	<b>31 décembre 2009</b>
Domaine forestier	18 763	17 608
Ecarts d'acquisition (cf. Note 11-3)	(127)	(136)
Autres immobilisations incorporelles	1 928	1 537
Immobilisations incorporelles en cours	565	1 805
Avances et acomptes versés	0	42
<b>Valeurs brutes</b>	<b>21 129</b>	<b>20 856</b>

Amortissements et dépréciations - Domaine forestier	(9 233)	(9 718)
Amortissements et dépréciations - Ecart d'acquisition (cf. Note 11-3)	165	174
Amortissements et dépréciations - Autres immobilisations incorporelles	(1 232)	(992)
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>(10 300)</b>	<b>(10 536)</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>10 829</b>	<b>10 320</b>

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement des immobilisations du domaine forestier (cf. présentation en Note 2-10) ; aucun de ces actifs n'a été considéré comme ayant une durée de vie indéterminée.

### 11.2. Variations de l'exercice

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
<b>31 décembre 2009</b>	<b>20 856</b>	<b>(10 536)</b>	<b>10 320</b>
Acquisitions / Dotations nettes	264	(702)	(438)
Cessions / Reprises sur cessions	-	-	-
Ecart d'acquisition	9	(9)	0
Impairment test (cf. Note 12-3)		947	947
<b>31 décembre 2010</b>	<b>21 129</b>	<b>(10 300)</b>	<b>10 829</b>

### 11.3. Ecart d'acquisition

La valeur nette des écarts d'acquisition (positifs) est de 38 milliers d'euros, sans variation sur l'exercice, qui correspond à des fonds de commerce exploités non amortis. Le solde correspond à 164 milliers d'euros d'écarts d'acquisitions (négatifs) relatifs à des variations diverses de taux d'intérêt qui ont été directement amortis par résultat.

## NOTE 12 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

### 12.1. Ventilation des immobilisations corporelles

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Terrains	456	456
Constructions	20 253	19 104
Installations techniques et matériel de transport	100 826	97 512
Autres immobilisations corporelles	3 669	3 588
Immobilisations corporelles en cours	1 531	1 281
Avances et acomptes versés	0	0
<b>Valeurs brutes</b>	<b>126 735</b>	<b>121 941</b>
Amortissements et dépréciations – Terrains	-	-
Amortissements et dépréciations – Constructions	(10 924)	(10 810)
Amortissements et dépréciations - Installations techniques et matériel de transport	(73 618)	(70 410)
Amortissements et dépréciations - Autres immobilisations corporelles	(2 973)	(2 842)
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>(87 515)</b>	<b>(84 062)</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>39 220</b>	<b>37 879</b>
Dont contrats de location financement	480	580

## 12.2. Variations de l'exercice

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
<b>31 décembre 2009</b>	<b>121 941</b>	<b>(84 062)</b>	<b>37 879</b>
Acquisitions / Dotations nettes	6 499	(6 176)	323
Cessions / Reprises sur cessions	(1 705)	1 670	(35)
Impairment test (cf. Note 12-3)	-	1 053	1 053
<b>31 décembre 2010</b>	<b>126 735</b>	<b>(87 515)</b>	<b>39 220</b>

Les acquisitions de la période, qui s'élèvent à 6,5 millions d'euros (contre 3,8 millions d'euros l'an dernier), comprennent principalement :

- 2,9 millions d'euros de matériel d'exploitation forestière et matériel industriel en Afrique ;
- 1,9 millions d'euros de matériel de transport ;
- 1,3 millions d'euros d'immobilisations en cours en attente de mise en service.

## 12.3. Impairment test

En 2010, les changements intervenus dans les conditions d'utilisation des actifs localisés au Cameroun, au Congo et au Gabon ont conduit selon le cas, à mettre en œuvre des tests de dépréciation ou à entreprendre une actualisation dans le cadre de leur révision périodique, pour les trois unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondantes.

Les tests de dépréciation ont été réalisés sur les trois UGT africaines selon les mêmes modalités que celles appliquées les années précédentes (cf. Note 2-11). Les hypothèses-clés du modèle utilisé tiennent compte à la fois du contexte économique mondial, avec un scénario progressif de reprise, et des spécificités liées à la localisation géographique des UGT testées. Pour chacun des pays, les projections des flux de trésorerie attendus ont été établies sur la base des budgets 2011 et des plans d'affaires à moyen terme sur un horizon de 4 ans, intégrant les principales décisions de la Direction sur le plan industriel et forestier.

UGT CAMEROUN et UGT CONGO :

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

<i>Pour les UGT Cameroun et Congo</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Chiffre d'affaires sectoriel réalisé :		
- Cameroun	39 177	29 033
- Congo	12 565	2 596
Chiffre d'affaires sectoriel à l'horizon du plan d'affaires :		
- Cameroun	32 432	34 630
- Congo	20 099	18 083
Durée du plan d'affaires à moyen terme	4 ans	4 ans
Taux d'actualisation après impôt	12,75%	12,75%
Taux de croissance à l'infini	1,5%	1,5%

Les tests réalisés ont conduit le Groupe à enregistrer les reprises suivantes au 31 décembre 2010 des pertes de valeur réversibles enregistrées au 31 décembre 2009 :

- à hauteur de 1,5 millions d'euros pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT) Cameroun ;
- à hauteur de 0,5 millions d'euros pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT) Congo.

Les reprises totales de pertes de valeurs enregistrées en 2010 à ce titre se décomposent en 947 milliers d'euros relatifs à des actifs incorporels du domaine forestier et 1.053 milliers d'euros relatifs à divers actifs corporels.

Au cours de l'exercice 2010, la valeur des actifs corporels et incorporels de l'UGT Cameroun a évolué globalement comme suit :

<b>CAMEROUN</b>	<b>Actifs Incorporels</b>	<b>Actifs Corporels</b>	<b>TOTAL</b>	<b>dont (perte) / gain de valeur enregistrée en résultat sur la période</b>
<i>En milliers d'euros</i>				
<b>Situation au 31 décembre 2009 :</b>				
Valeurs brutes	5 977	38 057	44 034	
Amortissements	(554)	(29 511)	(30 065)	
Dépréciations	(4 328)	(1 572)	(5 900)	(2 900)
<b>Valeurs nettes</b>	<b>1 095</b>	<b>6 974</b>	<b>8 069</b>	
<b>Situation au 31 décembre 2010 :</b>				
Valeurs brutes	5 985	40 213	46 198	
Amortissements	(601)	(30 891)	(31 492)	
Dépréciations	(3 881)	(519)	(4 400)	1 500
<b>Valeurs nettes</b>	<b>1 503</b>	<b>8 803</b>	<b>10 306</b>	

Sensibilité : Les variations des hypothèses de calcul montrent que pour couvrir les actifs, pour chaque facteur pris individuellement :

- La réduction du chiffre d'affaires de l'UGT Cameroun ne doit pas dépasser 7,5% par rapport à celui retenu au terme de l'horizon du plan d'affaires (sachant que les plans ne prévoient pas d'augmentation significative à partir de l'année 2012) ;
- Le taux d'actualisation après impôts ne doit pas dépasser 13,75%.

Au cours de l'exercice 2010, la valeur des actifs corporels et incorporels de l'UGT Congo a évolué globalement comme suit :

<b>CONGO</b>	<b>Actifs Incorporels</b>	<b>Actifs Corporels</b>	<b>TOTAL</b>	<b>dont (perte) / gain de valeur enregistrée en résultat sur la période</b>
<i>En milliers d'euros</i>				
<b>Situation au 31 décembre 2009 :</b>				
Valeurs brutes	2 905	11 817	14 722	
Amortissements	(2)	(5 930)	(5 932)	
Dépréciations	(1 500)	-	(1 500)	(1 500)
<b>Valeurs nettes</b>	<b>1 403</b>	<b>5 887</b>	<b>7 290</b>	
<b>Situation au 31 décembre 2010 :</b>				
Valeurs brutes	2 937	12 525	15 462	
Amortissements	(78)	(6 780)	(6 858)	
Dépréciations	(1 000)	-	(1 000)	500
<b>Valeurs nettes</b>	<b>1 859</b>	<b>5 745</b>	<b>7 604</b>	

Sensibilité : Les variations des hypothèses de calcul montrent que pour couvrir les actifs, pour chaque facteur pris individuellement :

- La réduction du chiffre d'affaires de l'UGT Congo ne doit pas dépasser 4,0% par rapport à celui retenu au terme de l'horizon du plan d'affaires (sachant que les plans ne prévoient pas d'augmentation significative à partir de l'année 2012) ;
- Le taux d'actualisation après impôts ne doit pas dépasser 13,25%.

## UGT GABON :

Les mesures d'interdiction des grumes entrées en vigueur le 15 mai 2010 ont affecté les performances de l'exercice 2010 de l'UGT Gabon.

La Direction du Groupe a défini un plan s'appuyant sur la certification FSC de ses concessions forestières et sur l'industrialisation complémentaire des activités dont la mise en œuvre a été lancée dès le second semestre 2010. Les projections de flux de trésorerie futurs attendus ont été établies sur la base de ce plan. Aucune perte de valeur n'a été constatée sur les actifs de l'UGT Gabon.

Sensibilité : Les variations des hypothèses de calcul montrent que pour couvrir les actifs, pour chaque facteur pris individuellement :

- La réduction du chiffre d'affaires de l'UGT Gabon ne doit pas dépasser 1,5% par rapport à celui retenu au terme de l'horizon du plan d'affaires (sachant que les plans ne prévoient pas d'augmentation significative à partir de l'année 2012) ;
- Le taux d'actualisation après impôts ne doit pas dépasser 12,95%.

## NOTE 13 - IMMEUBLES DE PLACEMENT

### 13.1. Ventilation des immeubles de placement

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Terrains	875	875
Constructions	584	584
Agencements et installations	692	692
<b>Valeurs brutes</b>	<b>2 151</b>	<b>2 151</b>
Amortissements et dépréciations – Terrains	-	-
Amortissements et dépréciations – Constructions	(106)	(89)
Amortissements et dépréciations – Agencements et installations	(284)	(245)
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>(390)</b>	<b>(334)</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>1 761</b>	<b>1 817</b>

### 13.2. Variations de l'exercice

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
<b>31 décembre 2009</b>	<b>2 151</b>	<b>(334)</b>	<b>1 817</b>
Acquisitions / Dotations nettes	-	(56)	(56)
Cessions / Reprises sur cessions	-	-	-
<b>31 décembre 2010</b>	<b>2 151</b>	<b>(390)</b>	<b>1 761</b>

### 13.3. Revenus des immeubles

Les revenus générés par l'immeuble d'Ivry se sont élevés au total à 356 milliers d'euros pour l'année 2010 (contre 365 milliers d'euros pour l'année 2009, dont 327 au titre de l'immeuble d'Ivry et 38 au titre de l'immeuble de Roncq cédé en septembre 2009).

### 13.4. Valorisation des immeubles

Depuis les cessions des immeubles d'Athis-Mons en décembre 2008 et de Roncq en septembre 2009, l'immeuble d'Ivry reste le seul immeuble de placement du Groupe. Il est valorisé dans les comptes consolidés selon la méthode du coût amorti. La Direction estime qu'il n'y a pas de perte de valeur latente relative à cet immeuble.

## NOTE 14 – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

### 14.1. Ventilation des immobilisations financières

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Titres disponibles à la vente	747	900
Dépréciations	(229)	(114)
<b>Valeurs nettes des titres disponibles à la vente</b>	<b>518</b>	<b>786</b>
Prêts – part non courante	409	398
<b>Valeurs nettes des immobilisations financières</b>	<b>927</b>	<b>1 184</b>

### 14.2. Détail des titres disponibles à la vente

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	31 décembre 2010
Valeurs brutes (1)	900	-	(153)	747
Dépréciations	(114)	(115)	-	(229)
<b>Valeurs nettes</b>	<b>786</b>	<b>(115)</b>	<b>(153)</b>	<b>518</b>

(1) Essentiellement : détentions dans les sociétés gabonaises GEPBS et SGPBF (15%) - SNBG (6,85%) - SETRAG (1%)

Les titres ont été évalués à la juste valeur sur la base des éléments disponibles.

La variation de la valeur nette des titres disponibles à la vente, qui regroupent les participations du Groupe dans des sociétés ne remplissant pas les critères de consolidation, provient d'une part de la cession de la détention de 1% dans la société gabonaise TRANSGABONNAIS, pour laquelle le Groupe a perçu une indemnité transactionnelle de 915 milliers d'euros (soit une plus-value, non imposable, de 762 milliers d'euros), et d'autre part de la dépréciation portée de 50% à 100% des titres de la société gabonaise SETRAG.

## NOTE 15 - STOCKS

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes
Matières premières et fournitures (1)	14 127	(2 891)	11 236	13 538	(2 597)	10 941
En-cours de production	777	-	777	1 151	-	1 151
Produits finis (2)	19 047	(1 629)	17 418	17 094	(2 460)	14 634
Marchandises (3)	11 576	(29)	11 547	8 885	(48)	8 837
<b>TOTAL</b>	<b>45 527</b>	<b>(4 549)</b>	<b>40 978</b>	<b>40 668</b>	<b>(5 105)</b>	<b>35 563</b>

(1) Les stocks de grumes produites par l'exploitation forestière et en attente de transformation dans les usines sont inclus dans les stocks de matières premières et fournitures.

(2) En majeure partie, ce sont des stocks de produits finis usine, en attente ou en cours d'acheminement, dont le niveau peut varier en fonction des rotations des navires (fréquence des rotations sur la période, décalage des navires sur la période suivante).

(3) Concerne principalement l'importation - distribution en France.

## NOTE 16 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Clients et comptes rattachés	26 593	26 073
Dépréciations	(776)	(651)
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>25 817</b>	<b>25 422</b>

Les créances présentant des risques de non recouvrement sont dépréciées conformément aux principes comptables (cf. Note 27-2).

## NOTE 17 - AUTRES ACTIFS COURANTS

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	820	521
Créances fiscales	5 872	5 824
Autres créances	1 094	1 260
Charges constatées d'avance	491	536
Dépréciations	(278)	(340)
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>7 999</b>	<b>7 801</b>

Les créances présentant des risques de non recouvrement sont dépréciées conformément aux principes comptables.

## NOTE 18 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Valeurs mobilières de placement (1)	1 000	1 340
Comptes courants bancaires et disponibilités (2)	1 612	3 255
<b>TOTAL</b>	<b>2 612</b>	<b>4 595</b>
<i>Concours bancaires courants (cf. Note 23)</i>	<i>(20 040)</i>	<i>(20 770)</i>
<b>TRESORERIE NETTE</b>	<b>(17 428)</b>	<b>(16 175)</b>
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (3)</b>	<b>(1 253)</b>	

(1) Valorisés à la valeur de marché. Au 31 décembre 2010, il s'agit exclusivement de dépôts à terme.

(2) Y compris intérêts courus non échus rattachés

(3) Cf. analyse de la variation dans le Tableau des flux de trésorerie nets consolidés.

## NOTE 19 - ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET PASSIFS DIRECTEMENT ASSOCIÉS

### 19.1. Variation des postes de bilan

Les actifs destinés à être cédés et les passifs directement associés à ces actifs sont identifiés sur des lignes distinctes du bilan. Les actifs non courants destinés à être cédés sont constitués au 31 décembre 2010 uniquement par des actifs industriels en cours de cession au Cameroun (usine de déroulage). En l'absence d'une cession dans les délais prévus, le Groupe a procédé à la révision de l'évaluation de la valeur de l'usine conduisant à une dépréciation à 100 % au 31 décembre 2006. La situation est inchangée au 31 décembre 2010.

### 19.2. Résultat net dégagé par les groupes d'actifs destinés à être cédés

Les coûts de maintien en l'état de l'usine de déroulage du Cameroun n'étant pas significatifs, ils ne sont pas retraités à ce niveau.

## NOTE 20 - CAPITAUX PROPRES

### 20.1. Capital social

Suite à la possibilité offerte d'opter entre le 25 juin 2010 et le 20 juillet 2010 pour une distribution du dividende en actions ordinaires nouvelles de la Société, 38% des actionnaires ont exercé cette option. Un total de 6.835 actions ordinaires nouvelles de la Société, admises sur Euronext Paris à partir du 29 juillet 2010, ont ainsi été émises, représentant une augmentation de capital de 34.733 euros. Une prime d'émission liée a été enregistrée pour un montant de 114.885 milliers d'euros.

Le capital social de Rougier S.A. s'élève dorénavant à 7.097.879 euros, divisé en 1.396.771 actions ordinaires, émises et entièrement libérées au 31 décembre 2010 (contre un capital de 7.063.146 euros divisé en 1.389.936 actions au 31 décembre 2009).

### 20.2. Actions propres

Les actions propres constituant l'autocontrôle ne donnent pas droit à dividende. Elles sont portées en réduction des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition.

Concernant l'affectation de ces actions propres, conformément au descriptif du programme de rachat d'actions voté par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2010 :

- Une partie est destinée aux plans d'options d'achat d'actions et d'attributions gratuites d'actions consentis aux salariés qui ont été mis en œuvre à ce jour, ainsi qu'à la réserve constituée pour de futurs plans d'attribution gratuite d'actions qui pourraient être décidés à l'avenir ;
- Une autre partie est affectée aux contrats de liquidité : Depuis le 29 juin 2005, Rougier a confié un mandat à un intermédiaire financier en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres. Ce contrat est conforme à la charte de déontologie établie par l'Association Française des Entreprises d'Investissements (AFEI). Il a été doté initialement de 200 milliers d'euros pour le quart en espèces et pour les trois quarts en titres Rougier ; il a été procédé depuis aux apports complémentaires suivants : 50 milliers d'euros le 6 octobre 2008, puis 50 milliers d'euros lors du changement de prestataire en février 2009 et 25 milliers d'euros le 28 janvier 2010 ;
- Le solde est affecté à d'autres objectifs (opérations de croissance externe, couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions, annulations d'actions).

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
<b>Nombre d'actions propres à la clôture</b>	<b>67 911</b>	<b>66 181</b>
dont :		
- destinées aux plans d'options d'achat d'actions mis en œuvre (1)	10 500	11 775
- destinées aux plans d'attributions gratuites d'actions mis en œuvre (1)	0	4 340
- destinées à de futurs plans d'attribution gratuites (réserve affectée)	4 148	4 148
- affectées aux contrats de liquidité (2)	4 029	7 672
- autres objectifs (3)	49 234	38 246
<b>Valeur brute</b> (en milliers d'euros)	<b>1 436</b>	<b>1 325</b>
<b>Dépréciation</b> (en milliers d'euros)	-	(56)
<b>Valeur nette</b> (en milliers d'euros)	<b>1 436</b>	<b>1 269</b>
Valeur nette moyenne par action (en euros)	21,15 €	19,17 €
<b>% d'autocontrôle à la clôture</b>	<b>4,86 %</b>	<b>4,76 %</b>

(1) Cf. Note 29 - Plans d'options d'achat d'actions et Plans d'attributions d'actions gratuites.

(2) La diminution nette de 3.643 actions issue des opérations réalisées dans le cadre de ce mandat se décompose en achats de 53.700 actions et cessions de 57.343 actions.

(3) L'augmentation de 10.988 actions provient de transactions de rachat d'actions propres.

### 20.3. Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers

En milliers d'euros	Couverture de flux de trésorerie (réserves « recyclables »)	Couverture de flux de trésorerie (autres réserves)	Instruments financiers disponibles à la vente (autres réserves)	TOTAL
<b>Solde au 31 décembre 2009</b>	(117)	6	(26)	(137)
Variation de juste valeur de l'exercice reconnue en capitaux propres	125	-	-	125
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>(26)</b>	<b>(12)</b>

L'impact reconnu en capitaux propres correspond à la variation de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie de change de l'USD et de taux d'emprunt, pour la partie efficace des couvertures.

L'impact en résultat de la variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie des variations de change de l'USD et de taux d'emprunt (pour la partie non efficace des couvertures), de la variation de juste valeur des couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture (opérations de trading sur l'USD) et de la variation de la juste valeur des instruments financiers disponibles à la vente, est le suivant :

- un produit net de 6 milliers d'euros au titre des couvertures, classée en Autres produits et charges financiers nets (cf. Note 8),
- une charge d'impôt différé lié de 2 milliers d'euros.

### 20.4. Distributions de dividendes

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 18 juin 2010 a décidé de distribuer un dividende unitaire de 0,30 euro au titre de l'exercice 2009, payable en numéraire ou en actions ordinaires nouvelles de la Société selon le choix à effectuer par chaque actionnaire, soit une somme de 416.981 euros sur la base théorique de la totalité des actions, contre la non distribution de dividendes l'année précédente au titre de l'exercice 2008.

La distribution effective (hors autocontrôle) de dividendes au titre de l'exercice 2009 s'est élevée à 398.210 euros, dont 248.592 euros mis en paiement en numéraire le 29 juillet 2010 et le solde de 149.618 euros distribué sous forme de 6.835 actions nouvelles de la Société, admises sur Euronext Paris à partir du 29 juillet 2010.

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 7 juin 2011 le paiement d'un dividende d'une valeur de 0,70 euro par action, payable uniquement en numéraire.

## **20.5. Informations sur les capitaux propres consolidés**

En 2010, en dehors de la distribution de dividendes de 398 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent, dont 150 milliers d'euros sous forme d'actions nouvelles de la Société, les capitaux propres du Groupe ont évolué presque exclusivement en fonction du résultat global de l'exercice, positif à hauteur de 5.539 milliers d'euros (cf. Tableau de variation des capitaux propres consolidés).

Le rendement des capitaux propres (résultat global part du Groupe de la période en % des capitaux propres moyens part du Groupe hors résultat) s'établit à +9,84% en 2010, contre -21,3% en 2009.

Le Groupe peut être amené, en fonction de sa situation économique et de l'évolution de ses besoins, à ajuster son capital ; par exemple au travers d'émissions d'actions nouvelles ou de rachats et annulations d'actions existantes.

Le Groupe n'est soumis à aucune exigence imposée par des tiers sur ses capitaux propres consolidés.

## **NOTE 21 - PROVISIONS POUR AVANTAGES ACCORDÉS AU PERSONNEL**

### **21.1. Régimes concernés**

Les engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel à long terme concernent essentiellement des salariés en activité. Les régimes mis en place pour couvrir ces avantages sont des régimes à cotisations définies ou des régimes à prestations définies.

#### *Régimes à cotisations définies :*

Le Groupe verse, selon les lois et usages de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux chargés des régimes de retraite et de prévoyance.

A partir de l'année 2006, un régime de retraite complémentaire à cotisations définies (Art.83) bénéficiant à certaines catégories de cadres a été mis en place. Les cotisations de ce régime sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues. Ce régime viendra progressivement se substituer au régime à prestations définies déjà en place. Il n'existe aucun passif actuariel à ce titre.

#### *Régimes à prestations définies :*

Ces régimes donnent lieu à constitution de provisions et concernent essentiellement les indemnités de fin de carrière, auxquelles viennent s'ajouter :

- d'autres engagements de retraite et compléments de retraite,
- d'autres avantages à long terme, tels que les médailles du travail en Afrique.

Une modification de régime concernant les indemnités de services rendus est entrée en vigueur au Gabon suite à une ordonnance portant modification de certaines dispositions du Code du Travail local. Cette modification se traduit par l'existence de nouveaux droits en la matière pour les effectifs ayant acquis deux années d'ancienneté. L'impact est une augmentation de la dette actuarielle sur la période de 560 milliers d'euros. La variation correspondante de la provision sur la période a été intégralement constatée en charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies donnent lieu à une évaluation actuarielle par des experts indépendants. Ils sont parfois couverts par des fonds et la juste valeur de ces fonds est alors déduite de la valeur des engagements. En la matière, le fonds de couverture du Groupe s'élève, après les nouveaux versements de l'année de 90 milliers d'euros, à 821 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

## 21.2. Principales hypothèses actuarielles pour l'évaluation des engagements

	HYPOTHESES FRANCE		HYPOTHESES AFRIQUE (2)	
	31 décembre 2010	31 décembre 2009	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans	60 ans	60 ans
Taux de revalorisation des salaires	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %
Taux de rendement attendu des actifs (1)	4,0 %	4,0 %	-	-
Taux d'actualisation financière (2)	4,61 %	5,04 %	5,60 %	5,04 %

(1) Le taux de rendement attendu des actifs est déterminé en fonction du taux de rendement historique du portefeuille des placements.

(2) A partir de l'année 2010, des taux d'actualisations distincts ont été retenus pour la zone Afrique. La référence est la dernière émission d'obligations d'Etat au Cameroun en décembre 2010, retenue également par extension pour le Gabon et le Congo.

Pour la France et les Expatriés, la référence reste le taux des obligations corporate de rating AA de la zone Euro de maturité supérieure à 10 ans (taux iboxx retraité des éléments de dette subordonnée, ne comprenant que les éléments de dette senior).

## 21.3. Provisions pour avantages accordés au Personnel

La provision, intégralement à plus d'1 an, s'élève au 31 décembre 2010 à 2.075 milliers d'euros, contre 1.451 milliers d'euros au 31 décembre 2009. Le surplus de 77 milliers d'euros, nouvellement apparu au 31 décembre 2010, entre la valorisation du fonds de retraite et la dette actuarielle calculée a été reclassé à l'actif du bilan (en Autres actifs non courants).

En milliers d'euros	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Sociétés françaises	400	510
Sociétés africaines	1 675	941
<b>TOTAL PASSIF (cf. Note 22)</b>	<b>2 075</b>	<b>1 451</b>
dont :		
<b>Part à plus d'1 an</b>	<b>2 075</b>	<b>1 451</b>
<b>Part à moins d'1 an</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Surplus de valorisation du fonds de retraite France	(77)	0
<b>TOTAL NET</b>	<b>1 998</b>	<b>1 451</b>

## 21.4. Détail de la variation de la provision nette

La variation totale sur la période de la provision, après déduction des versements au fonds de couverture, est intégralement constatée en charges ou produits de l'exercice, selon le cas.

En milliers d'euros	FRANCE			AFRIQUE			TOTAL France + Afrique
	Retraite à prestations définies	Indemnités de fin de carrière	Total France	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Total Afrique	
<b>Provision au 31 décembre 2009</b>	150	360	<b>510</b>	871	70	<b>941</b>	<b>1 451</b>
Coût des services rendus de l'exercice	36	25	61	84	12	96	157
Charge d'intérêts de l'exercice	40	18	58	44	2	46	104
(Gains) / Pertes actuariels (1)	(136)	(3)	(139)	78	19	97	(42)
Modifications de régime	98		98	560		560	658
- Part différé des modifications de régime	(82)		(82)			-	(82)
- Prestations réelles			-	(50)	(15)	(65)	(65)
- Fonds de couverture	(183)		(183)			-	(183)
<b>Variation totale de la période</b>	<b>(227)</b>	<b>40</b>	<b>(187)</b>	<b>716</b>	<b>18</b>	<b>734</b>	<b>547</b>
<b>Provision au 31 décembre 2010</b>	<b>(77)</b>	<b>400</b>	<b>323</b>	<b>1 587</b>	<b>88</b>	<b>1 675</b>	<b>1 998</b>

(1) Le gain actuariel net total de 42 milliers d'euros constaté en 2010 comprend les effets de la variation des taux d'actualisation financière (cf. Note 21-2) qui entraîne un gain actuariel net de 21 milliers d'euros, et de l'actualisation des tables de turnover sur la base des taux moyens observés qui entraîne une perte actuarielle de 127 milliers d'euros ; le solde correspond à un gain actuariel de 148 milliers d'euros imputable à un ensemble d'éléments divers (dont principalement les changements démographiques).

Données historiques :

En milliers d'euros	31 décembre 2010	31 décembre 2009	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Engagements non couverts par des fonds	2 075	1 301	1 319	1 195
Engagements couverts par des fonds (1)	826	852	743	398
<b>Total des engagements</b> (dette actuarielle)	<b>2 901</b>	<b>2 153</b>	<b>2 062</b>	<b>1 593</b>
- Part différé de la dette actuarielle	(82)	-	-	-
- Juste valeur des fonds investis	(821)	(702)	(563)	(404)
<b>Couverture financière</b> (provision nette)	<b>1 998</b>	<b>1 451</b>	<b>1 499</b>	<b>1 189</b>

(1) Retraite à prestation définie en France

Le montant des contributions à verser au fonds a été revu à la baisse par rapport aux années précédentes (120 milliers d'euros en 2009, puis 90 milliers d'euros en 2010) et estimé à 60 milliers d'euros pour l'année 2011.

### 21.5. Sensibilité au taux d'actualisation financière

Une variation du taux d'actualisation financière de 0,25% entraînerait une variation de la dette actuarielle totale du Groupe de l'ordre de +/- 46 milliers d'euros (perte actuarielle, soit une augmentation de la dette, en cas de baisse du taux de référence et a contrario gain actuariel, soit une diminution de la dette, en cas de hausse du taux).

## NOTE 22 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

### 22.1. Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Provisions pour avantages accordés au Personnel (cf. Note 21)	2 075	1 451
Autres provisions pour risques et charges :		
• provisions pour risques divers	93	374
• provisions pour litiges commerciaux	6	68
<b>TOTAL</b>	<b>2 174</b>	<b>1 893</b>
dont :		
<b>Part à plus d'1 an</b>	<b>2 150</b>	<b>1 526</b>
<b>Part à moins d'1 an</b>	<b>24</b>	<b>367</b>

Chacun des litiges connus dans lesquels le Groupe est impliqué fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes. Après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés. Le Groupe n'a connaissance d'aucun risque, dont l'évaluation peut être estimée de façon fiable, susceptible d'engendrer une charge pour le Groupe en dehors de ceux recensés ici.

### 22.2. Evolution des autres provisions pour risques et charges (litiges et risques divers)

En milliers d'euros	Risques divers	Litiges commerciaux	TOTAL
<b>31 décembre 2009</b>	<b>374</b>	<b>68</b>	<b>442</b>
Dotations	24	-	24
Reprises de provisions pour consommation	(305)	(62)	(367)
Reprises de provisions devenues sans objet	-	-	-
<b>31 décembre 2010</b>	<b>93</b>	<b>6</b>	<b>99</b>

Les provisions pour litiges et risques divers s'élèvent au total à 99 milliers d'euros au 31 décembre 2010, contre 442 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

La reprise nette de 343 milliers d'euros en 2010 provient principalement de 305 milliers d'euros de reprise sur les provisions constituées au 31 décembre 2009 au titre de risques fiscaux en Afrique. L'impact sur le résultat de l'année 2010 du redressement fiscal (au Gabon) a été de 153 milliers d'euros, après déduction de cette reprise de provisions.

## NOTE 23 - DETTES FINANCIÈRES

Ce poste ne comprend pas les instruments dérivés (cf. Note 25).

### 23.1. Ventilation entre courant et non courant

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31 décembre 2010</b>	<b>31 décembre 2009</b>
Emprunts obligataires - part à plus d'un an	-	-
Emprunts bancaires - part à plus d'un an	15 760	13 061
Dépôts et cautionnements reçus – part à plus d'un an	104	109
<b>Emprunts et autres dettes financières non courantes</b>	<b>15 864</b>	<b>13 170</b>
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	-	-
Emprunts bancaires - part à moins d'un an	3 325	7 222
Autres emprunts et dettes assimilées	46	46
Intérêts courus non échus des emprunts	124	125
Concours bancaires courants (1)	20 040	20 770
<b>Concours bancaires et autres dettes financières courantes</b>	<b>23 535</b>	<b>28 163</b>
<b>TOTAL</b>	<b>39 399</b>	<b>41 333</b>
Dont contrats de location financement	326	372

(1) Y compris intérêts courus non échus rattachés

L'endettement financier net s'élève à 36.787 milliers d'euros au 31 décembre 2010, contre 36.738 milliers d'euros au 31 décembre 2009, soit à un niveau parfaitement équivalent. Le ratio d'endettement (en % des capitaux propres part du Groupe) passe de 65,0% à 59,7%.

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31 décembre 2010</b>	<b>31 décembre 2009</b>
Total des dettes financières	39 399	41 333
Trésorerie et équivalents de trésorerie (cf. Note 18)	(2 612)	(4 595)
<b>Endettement financier net</b>	<b>36 787</b>	<b>36 738</b>

Information concernant les types de garanties rattachées à ces dettes :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31 décembre 2010</b>	<b>31 décembre 2009</b>
Créances clients (1)	2 637	2 285
Avals et cautions donnés	910	910
Hypothèques et nantissements	7 859	8 962
<b>Total des dettes garanties</b>	<b>11 406</b>	<b>12 157</b>

(1) Cessions de créances professionnelles Dailly

### 23.2. Variations de l'exercice des emprunts et autres dettes financières non courantes

En milliers d'euros	31 décembre 2009	Nouveaux emprunts et augmentation des autres dettes	Remboursements d'emprunts et diminution des autres dettes	Reclassements en courant	31 décembre 2010
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-
Emprunts bancaires	13 061	6 024	-	(3 325)	15 760
Dépôts et cautionnements reçus	109	2	(7)	-	104
<b>TOTAL</b>	<b>13 170</b>	<b>6 026</b>	<b>(7)</b>	<b>(3 325)</b>	<b>15 864</b>

### 23.3. Echancier des emprunts et autres dettes financières non courantes

En milliers d'euros	Echéance en N+2	Echéance en N+3	Echéance en N+4	Echéance en N+5	Echéance > N+5	TOTAL
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-
Emprunts bancaires	3 079	2 667	2 655	3 051	1 609	13 061
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-	109	109
<b>Total au 31 décembre 2009</b>	<b>3 079</b>	<b>2 667</b>	<b>2 655</b>	<b>3 051</b>	<b>1 718</b>	<b>13 170</b>
en % du total	24%	20%	20%	23%	13%	
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-
Emprunts bancaires	4 945	5 457	3 379	703	1 276	15 760
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-	104	104
<b>Total au 31 décembre 2010</b>	<b>4 945</b>	<b>5 457</b>	<b>3 379</b>	<b>703</b>	<b>1 380</b>	<b>15 864</b>
en % du total	31%	34%	21%	5%	9%	

### 23.4. Ventilation du total des dettes financières par devise

En milliers d'euros	Euros	Francs CFA	US Dollars	TOTAL
31 décembre 2009	21 170	20 163	0	41 333
en % du total	51%	49%	-	
31 décembre 2010	20 555	18 844	0	39 399
en % du total	52%	48%	-	

### 23.5. Ventilation du total des dettes financières par nature de taux

En milliers d'euros	Taux d'intérêt variable (1)	Taux d'intérêt fixe < 7%	Taux d'intérêt fixe entre 7% et 10%	Taux d'intérêt fixe > 10%	Taux d'intérêt fixe – total	Partie non ventilée (2)	TOTAL
31 décembre 2009	17 248	5 511	14 220	4 160	23 891	194	41 333
en % du total	42%	13%	34%	10%	57%	1%	
31 décembre 2010	16 937	6 228	13 829	2 173	22 230	232	39 399
en % du total	43%	16%	35%	5%	56%	1%	

(1) Le taux de référence pour la partie non courante est l'EURIBOR 3M avec des spreads compris entre 1,30 et 1,65 ; pour la partie courante, le taux de référence est en règle générale l'EONIA avec des spreads de 0,35 à 0,70 selon les cas (inférieurs à 100 points de base).

(2) Comprend les intérêts courus non échus, les dettes non porteuses d'intérêts et les éléments divers.

La part des dettes financières totales avec taux d'intérêt variable comprend :

- d'une part une dette constituée d'emprunts à moyen et long terme qui s'élève à 6.000 milliers d'euros au 31 décembre 2010, sans variation par rapport au 31 décembre 2009, mais avec pendant l'année 2010 un remplacement pour des montants identiques des emprunts arrivés à leur terme en cours d'année qui représentaient 4.500 milliers d'euros ;
- d'autre part une dette constituée de divers concours bancaires, composés de découverts et de crédits spot, qui s'élève à 10.937 milliers d'euros, contre 11.248 milliers d'euros.

### 23.6. Lignes de crédit confirmées

Depuis février 2010, le Groupe dispose d'une ligne de crédit à moyen terme confirmée non utilisée d'un montant de 3 millions d'euros, ouverte auprès d'un établissement financier pour une durée de 3 ans. Par application de la convention, le montant disponible est réduit de 0,25 millions d'euros par trimestre en cas de non utilisation, soit un solde disponible au 31 décembre 2010 de 2,25 millions d'euros.

## NOTE 24 - AUTRES PASSIFS COURANTS

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Dettes fiscales	2 020	1 997
Dettes sociales	3 397	3 347
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	620	165
Dettes diverses	2 059	2 249
<b>TOTAL</b>	<b>8 096</b>	<b>7 758</b>

## NOTE 25 - INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Le Groupe est exposé au risque de change dans le cadre de ses activités. Ces risques sont suivis au niveau de la Direction Financière et les instruments appropriés, principalement des ventes à terme d'US dollars, des tunnels d'options à prime nulle, sont utilisés (cf. descriptif détaillé dans la Note 2-19).

Le Groupe utilise également des instruments financiers (caps et options de taux) pour réduire son exposition au risque de taux sur son endettement à moyen terme à taux variable.

A la clôture, les instruments dérivés utilisés sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Ventes à terme d'USD	(8 525)	(10 563)
Achats à terme d'USD	582	788
Options de change – achats de put USD	(2 180)	(4 704)
Options de change – ventes de call USD	(1 523)	(3 675)
Options de change – achats de call USD	84	617
<b>Total CHANGE</b>	<b>(11 562)</b>	<b>(17 537)</b>
Caps de taux / Options de taux	3 000	3 000
<b>Total TAUX</b>	<b>3 000</b>	<b>3 000</b>

La répartition des instruments dérivés en couvertures documentées s'établit ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31 décembre 2010</b>	<b>31 décembre 2009</b>
<b>Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)</b>	<b>(2 974)</b>	<b>(6 612)</b>
. Ventes à terme d'USD	(2 437)	(4 435)
. Achats à terme d'USD	582	652
. Options de change – achats de put USD	(1 119)	(2 829)
<b>Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)</b>	<b>(7 149)</b>	<b>(7 867)</b>
. Ventes à terme d'USD	(6 088)	(6 128)
. Achats à terme d'USD	0	136
. Options de change – Achats de put USD	(1 061)	(1 875)
<b>Instruments non éligibles à la comptabilité de couverture</b>	<b>(1 439)</b>	<b>(3 058)</b>
. Options de change – ventes de call USD	(1 523)	(3 675)
. Options de change – achats de call USD	84	617
<b>TOTAL CHANGE</b>	<b>(11 562)</b>	<b>(17 537)</b>

Les plus ou moins values potentielles sur les opérations en cours sont identifiées en éléments courants sur des lignes distinctes de l'actif et du passif du bilan :

- 62 milliers d'euros en instruments dérivés actifs au 31 décembre 2010 (contre 17 milliers d'euros au 31 décembre 2009),
- Pas d'instruments dérivés passifs au 31 décembre 2010 (contre 93 milliers d'euros au 31 décembre 2009).

## NOTE 26 - FLUX DE TRÉSORERIE

### 26.1. Flux de trésorerie générés par l'activité

Détail de la variation du Besoin en Fonds de Roulement (B.F.R.) lié à l'activité :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Annuel 2010</b>	<b>Annuel 2009</b>
Diminution / (augmentation) des stocks et en-cours	(5 415)	9 403
Diminution / (augmentation) des clients et comptes rattachés	(329)	80
Diminution / (augmentation) des autres créances	(197)	535
Augmentation / (diminution) des fournisseurs et comptes rattachés	2 797	(2 383)
Augmentation / (diminution) des autres dettes	(60)	1 234
<b>VARIATION NETTE DU B.F.R.</b>	<b>(3 204)</b>	<b>8 869</b>

### 26.2. Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Détail des investissements corporels et incorporels décaissés :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Annuel 2010</b>	<b>Annuel 2009</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(264)	(363)
Acquisitions d'immobilisations corporelles (y/c immeubles de placement)	(6 499)	(3 807)
<b>Total des acquisitions de la période</b>	<b>(6 763)</b>	<b>(4 170)</b>
Décalages de décaissement (1)	449	(97)
<b>TOTAL</b>	<b>(6 314)</b>	<b>(4 267)</b>

(1) correspond à l'augmentation / (diminution) nette des dettes sur acquisitions d'immobilisations.

Détail des investissements financiers décaissés :

En milliers d'euros	Annuel 2010	Annuel 2009
Acquisitions de participations consolidées (1)	(75)	-
Acquisitions d'autres titres	-	(2)
<b>Total des acquisitions de la période</b>	<b>(75)</b>	<b>(2)</b>
Décalages de décaissement (1)	38	-
<b>TOTAL</b>	<b>(37)</b>	<b>(2)</b>

(1) correspond à la création de la société LIGNAFRICA, joint-venture à 50% mise en équivalence au 31 décembre 2010, dont 50% du capital est non libéré au 31 décembre 2010.

Détail des produits encaissés sur cessions d'immobilisations :

En milliers d'euros	Annuel 2010	Annuel 2009
Produits des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (1)	3	1 152
Produits des cessions d'autres titres (2)	915	-
<b>TOTAL</b>	<b>918</b>	<b>1 152</b>

(1) En 2009 : principalement le produit de la cession de l'immeuble de placement de Roncq pour 1,1 millions d'euros.

(2) En 2010 : indemnité transactionnelle reçue au titre de la cession des titres TRANSGABONAIS (cf. Note 14-2).

## NOTE 27 – INFORMATIONS RELATIVES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

### 27.1. Répartition des actifs financiers

Au 31 décembre 2010 :

En milliers d'euros	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente		Prêts et créances	Valeur de marché au 31 décembre 2010	Hiérarchie des justes valeurs (*)	Valeur comptable au 31 décembre 2010
	Evaluation à la juste valeur	Evaluation à la juste valeur	Evaluation au coût amorti	Evaluation au coût amorti			
Immobilisations financières		519	-	409	928	(**)	928
Autres actifs non courants	77			0	77	-	77
Clients et comptes rattachés				25 817	25 817	-	25 817
Créances d'impôts courants				2 822	2 822	-	2 822
Autres actifs courants				7 999	7 999	-	7 999
Instruments dérivés actifs		62			62	niveau 2	62
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 612				2 612	niveau 1	2 612
<b>TOTAL</b>	<b>2 689</b>	<b>581</b>	<b>-</b>	<b>37 047</b>	<b>40 317</b>		<b>40 317</b>

Au 31 décembre 2009 :

En milliers d'euros	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente		Prêts et créances	Valeur de marché au 31 décembre 2009	Hiérarchie des justes valeurs (*)	Valeur comptable au 31 décembre 2009
	Evaluation à la juste valeur	Evaluation à la juste valeur	Evaluation au coût amorti	Evaluation au coût amorti			
Immobilisations financières		786	-	398	1 184	(**)	1 184
Autres actifs non courants				0	0	-	0
Clients et comptes rattachés				25 422	25 422	-	25 422
Créances d'impôts courants				3 224	3 224	-	3 224
Autres actifs courants				7 801	7 801	-	7 801
Instruments dérivés actifs		17			17	niveau 2	17
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 595				4 595	niveau 1	4 595
<b>TOTAL</b>	<b>4 595</b>	<b>803</b>	<b>-</b>	<b>36 845</b>	<b>42 243</b>		<b>42 243</b>

(\*) En règle générale, les méthodes de valorisation retenues par niveau de hiérarchie des justes valeurs sont les suivantes :

Niveau 1 : la valeur de marché correspond au dernier cours coté ;

Niveau 2 : la valeur de marché est généralement déterminée à partir de modèles de valorisation reconnus qui utilisent des données de marché observables ;

Niveau 3 : la valorisation des titres de sociétés non contrôlées est basée sur la quote-part de situation nette.

(\*\*) Les actifs disponibles à la vente ont été évalués à la juste valeur sur la base des éléments disponibles.

## 27.2. Risque de crédit

Concernant les ventes réalisées en France, toutes les créances font l'objet d'une couverture d'assurance-crédit auprès d'une compagnie d'assurance de premier ordre permettant de prévenir le risque clients, favoriser le recouvrement des créances impayées et garantir l'indemnisation en cas de créances impayées. L'absence de dépassement des montants autorisés est assurée par un suivi de gestion rigoureux.

Concernant les ventes à l'international, la couverture des créances est implicite, mais sa nature dépend de la zone géographique concernée :

- Europe : remises documentaires de type « remise de documents contre paiement » mises en œuvre par l'intermédiaire du réseau des banques du Groupe ;
- Pays émergents (principalement Asie du Sud Est) : crédits documentaires irrévocables et faisant l'objet de confirmation par une banque française de premier plan ;
- Autres pays et ventes locales en Afrique : à défaut de crédit documentaire ou de remise documentaire, le Groupe exige, soit une assurance Coface, soit une traite avalisée par une banque de premier ordre, soit le paiement d'une avance.

En conclusion, le risque clients s'avère très limité. Au 31 décembre 2010, 93% des créances clients échues non provisionnées correspondent à une ancienneté inférieure à 3 mois (contre 88% l'an dernier).

L'antériorité des créances échues non provisionnées se présente comme suit :

En milliers d'euros	TOTAL échu faisant l'objet d'une provision	dont provisions (partielles le cas échéant)	TOTAL échu non provisionné	dont échu depuis moins de 3 mois	dont échu entre 3 et 6 mois	dont échu entre 6 mois et 1 an	dont échu depuis plus de 1 an	TOTAL des créances échues
Au 31 décembre 2009	669	651	2 992	2 634	132	87	139	3 661
Au 31 décembre 2010	994	777	3 900	3 642	61	12	184	4 894

### 27.3. Répartition des passifs financiers

Au 31 décembre 2010 :

<i>En milliers d'euros</i>	Passifs détenus à des fins de transactions	Passifs désignés à la juste valeur	Passifs enregistrés au coût amorti	Valeur de marché au 31 décembre 2010	Hierarchie des justes valeurs (*)	Valeur comptable au 31 décembre 2010
Emprunts et autres dettes financières non courantes			15 864	15 864		15 864
Autres passifs non courants			106	106		106
Concours bancaires et autres dettes financières courantes	20 040		3 494	23 534	niveau 1	23 534
Fournisseurs et comptes rattachés			21 181	21 181		21 181
Dettes d'impôts courants			56	56		56
Autres passifs courants			8 096	8 096		8 096
Instruments dérivés passifs		0		0	niveau 2	0
<b>TOTAL</b>	<b>20 040</b>	<b>0</b>	<b>48 797</b>	<b>68 837</b>		<b>68 837</b>

Au 31 décembre 2009 :

<i>En milliers d'euros</i>	Passifs détenus à des fins de transactions	Passifs désignés à la juste valeur	Passifs enregistrés au coût amorti	Valeur de marché au 31 décembre 2009	Hierarchie des justes valeurs (*)	Valeur comptable au 31 décembre 2009
Emprunts et autres dettes financières non courantes			13 170	13 170		13 170
Autres passifs non courants			119	119		119
Concours bancaires et autres dettes financières courantes	20 770		7 393	28 163	niveau 1	28 163
Fournisseurs et comptes rattachés			18 384	18 384		18 384
Dettes d'impôts courants			0	0		0
Autres passifs courants			7 758	7 758		7 758
Instruments dérivés passifs		93		93	niveau 2	93
<b>TOTAL</b>	<b>20 770</b>	<b>93</b>	<b>46 824</b>	<b>67 687</b>		<b>67 687</b>

(\*) En règle générale, les méthodes de valorisation retenues par niveau de hiérarchie des justes valeurs sont les suivantes :

Niveau 1 : la valeur de marché correspond au dernier cours coté ;

Niveau 2 : la valeur de marché est généralement déterminée à partir de modèles de valorisation reconnus qui utilisent des données de marché observables.

### 27.4. Risque de taux

La dette financière à taux variable, y compris concours bancaires, s'élève au 31 décembre 2010 à 16.937 milliers d'euros, représentant 43,0% du total de la dette, contre 17.248 milliers d'euros représentant 41,7% du total de la dette au 31 décembre 2009 (cf. Note 23-5).

Les intérêts à payer sur la part des emprunts à taux variable s'élèvent au 31 décembre 2010 à 363 milliers d'euros, représentant 14,4% du total des intérêts à payer, contre 199 milliers d'euros représentant 6,5% du total des intérêts à payer au 31 décembre 2009 (cf. Note 28-1 comprenant l'analyse de la sensibilité).

La décomposition de la position nette à taux variable au 31 décembre 2010 est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	TOTAL au 31 décembre 2010
Emprunts bancaires	-	(6 000)		(6 000)
Concours bancaires courants	(10 937)			(10 937)
<b>Total des passifs financiers</b>	(10 937)	(6 000)	-	<b>(16 937)</b>
Valeurs mobilières de placement (1)	0			-
Comptes courants bancaires (2)	931			931
<b>Total des actifs financiers</b>	931	-	-	<b>931</b>
Hors bilan (cf. Note 25)	-	3 000	-	3 000
<b>POSITION NETTE</b>	(10 006)	(3 000)	-	<b>(13 006)</b>

contre au 31 décembre 2009 :

<i>En milliers d'euros</i>	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	TOTAL au 31 décembre 2009
Emprunts bancaires	(4 500)	(1 500)		(6 000)
Concours bancaires courants	(11 248)			(11 248)
<b>Total des passifs financiers</b>	(15 748)	(1 500)	-	<b>(17 248)</b>
Valeurs mobilières de placement (1)	0			-
Comptes courants bancaires (2)	2 831			2 831
<b>Total des actifs financiers</b>	2 831	-	-	<b>2 831</b>
Hors bilan (cf. Note 25)	-	3 000	-	3 000
<b>POSITION NETTE</b>	(12 917)	1 500	-	<b>(11 417)</b>

(1) Les valeurs mobilières de placement sont exclusivement composées de valeurs rémunérées à taux fixe (dépôts à terme et certificats de dépôts négociables).

(2) Dans le cadre de la fusion d'échelle d'intérêts applicables sur les comptes bancaires en France.

## 27.5. Risque de change

En dehors de l'Euro, deux autres devises sont utilisées dans le cadre des opérations du Groupe :

- l'US Dollar est la monnaie utilisée dans le cadre des ventes réalisées par le Groupe sur les marchés émergents et l'Asie, et dans une moindre mesure des achats du Groupe ;
- le Franc CFA est la monnaie des opérations locales des filiales Africaines du Groupe (au Gabon, au Cameroun et au Congo).

Opérations en USD :

Dans le cadre de l'activité de négoce international, toutes les créances libellées en USD font l'objet de couvertures afin de couvrir le risque de change lié à une variation de cours du dollar. Il en est de même pour les dettes libellées en USD qui font également l'objet de couvertures. La décomposition de la position nette globale en USD est la suivante :

<i>En milliers d'USD</i>	TOTAL au 31 décembre 2010	TOTAL au 31 décembre 2009
Créances clients	11 036	12 041
Comptes courants bancaires	26	2 988
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>11 062</b>	<b>15 029</b>
Dettes fournisseurs	(2 057)	(2 466)
Concours bancaires courants	-	-
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>(2 057)</b>	<b>(2 466)</b>
<b>Instruments de couverture</b>	<b>(9 485)</b>	<b>(11 141)</b>
<b>POSITION NETTE</b>	<b>(480)</b>	<b>1 422</b>

### Opérations en FCFA :

Le Franc CFA est une monnaie étroitement liée à l'Euro en raison de sa parité fixe avec la devise européenne. Sa valeur est garantie par le Trésor Français.

Pour atténuer son exposition nette au franc CFA, la politique du Groupe consiste à financer les investissements réalisés en Afrique par de la dette contractée localement en Francs CFA. Celle-ci représente ainsi 48% du total de la dette financière au 31 décembre 2010, contre 49% au 31 décembre 2009 (cf. Note 23-4).

### 27.6. Risque de liquidité

Les échéances résiduelles des flux de trésorerie contractuels des passifs financiers s'analysent de la façon suivante, y compris les intérêts à payer le cas échéant :

Au 31 décembre 2010 :

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur comptable	<b>TOTAL des flux de trésorerie contractuels</b>	Flux à moins d'1 an	Flux de 1 à 5 ans	Flux à plus de 5 ans
Emprunts et autres dettes financières non courantes (1)	15 864	<b>17 395</b>		15 924	1 471
Autres passifs non courants	106	<b>106</b>			106
Concours bancaires et autres dettes financières courantes (2)	23 535	<b>25 017</b>	25 017		
Fournisseurs et comptes rattachés	21 181	<b>21 181</b>	18 384		
Dettes d'impôts courants	56	<b>56</b>	56		
Autres passifs courants	8 096	<b>8 096</b>	9 096		

Au 31 décembre 2009 :

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur comptable	<b>TOTAL des flux de trésorerie contractuels</b>	Flux à moins d'1 an	Flux de 1 à 5 ans	Flux à plus de 5 ans
Emprunts et autres dettes financières non courantes (1)	13 170	<b>15 174</b>		13 307	1 867
Autres passifs non courants	119	<b>119</b>			119
Concours bancaires et autres dettes financières courantes (2)	28 163	<b>30 148</b>	30 148		
Fournisseurs et comptes rattachés	18 384	<b>18 384</b>	18 384		
Dettes d'impôts courants	0	<b>0</b>			
Autres passifs courants	7 758	<b>7 758</b>	7 758		

(1) Selon échéancier détaillé du remboursement du nominal (cf. Note 23-3) et des intérêts à payer sur emprunts (cf. Note 28-1).

(2) Y compris les intérêts à payer en N+1 sur emprunts (cf. Note 28-1), découverts bancaires et crédits spot (selon les positions à la clôture).

## NOTE 28 - ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS / ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS

### 28.1. Engagements donnés

Le Groupe, dans le cadre de ses activités, est amené à donner un certain nombre d'engagements, dont certains font l'objet de provisions au passif, comme les engagements liés aux avantages accordés au personnel. Pour leur part, les engagements donnés en garantie des dettes financières ne sont pas présentés à ce niveau, car déjà détaillés en regard de la dette financière du Groupe (cf. Note 23).

Les autres engagements hors bilan et passifs éventuels recensés correspondent à des obligations contractuelles de trois types :

- Engagements d'investissement :

Ils regroupent les commandes fermes (montant net d'acomptes et de subventions) représentant des investissements courants qui entrent dans le cadre annuel de renouvellement. Ces engagements d'investissement concernent les filiales africaines et s'élèvent au total à 1.034 milliers d'euros au 31 décembre 2010, contre 2 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

- Engagements de location :

Ils concernent des baux commerciaux pour des bureaux ou des entrepôts loués en France ou en Afrique pour la durée du bail restant à courir (leurs échéances sont comprises entre le 30 juin 2011 et le 14 juillet 2017). Ces engagements de location s'élèvent à 899 milliers d'euros au 31 décembre 2010, contre 771 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

- Intérêts à payer sur emprunts :

Ils s'élèvent à 2.529 milliers d'euros au 31 décembre 2010, contre 3.049 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

La ventilation des intérêts à payer sur emprunts par type de taux est la suivante :

- à taux fixe : 2.165 milliers d'euros au 31 décembre 2010 (contre 2.850 au 31 décembre 2009) ;
- à taux variable : 363 milliers d'euros au 31 décembre 2010 (contre 199 au 31 décembre 2009) ; la sensibilité des intérêts à payer est de +/- 150 milliers d'euros pour une variation de taux de +/- 1%.

L'échéancier relatif à l'ensemble de ces autres engagements donnés est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Echéance en N+1</b>	<b>Echéance en N+2</b>	<b>Echéance en N+3</b>	<b>Echéance en N+4</b>	<b>Echéance en N+5</b>	<b>Echéance &gt; N+5</b>	<b>TOTAL</b>
Engagements d'investissement	2	-	-	-	-	-	2
Engagements de location	379	60	60	60	60	152	771
Intérêts à payer sur emprunts	1 045	792	555	351	157	149	3 049
<b>Total au 31 décembre 2009</b>	<b>1 426</b>	<b>852</b>	<b>615</b>	<b>357</b>	<b>574</b>	<b>301</b>	<b>3 822</b>
Engagements d'investissement	1 034	-	-	-	-	-	1 034
Engagements de location	317	226	143	60	60	93	899
Intérêts à payer sur emprunts	998	733	442	191	74	91	2 529
<b>Total au 31 décembre 2010</b>	<b>2 349</b>	<b>959</b>	<b>585</b>	<b>251</b>	<b>134</b>	<b>184</b>	<b>4 462</b>

## 28.2. Engagements reçus

Les engagements reçus comprennent les éléments suivants :

- Avals et cautions :

Ils s'élèvent au total à 1.799 milliers d'euros au 31 décembre 2010, contre 1.694 milliers d'euros au 31 décembre 2009. Il s'agit en majeure partie des garanties données par les banques pour le compte de certaines filiales africaines.

## 28.3. Actifs et passifs éventuels

A la connaissance du Groupe, il n'existe actuellement aucun fait exceptionnel, litige ou élément susceptible d'avoir ou d'avoir eu de façon substantielle dans un passé récent des impacts sur son patrimoine, sa situation financière ou son résultat, qui ne soit pas pris en compte dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2010.

## NOTE 29 - PLANS D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET PLANS D'ATTRIBUTIONS D'ACTIONS GRATUITES

### 29.1. Options d'achat d'actions

Au 31 décembre 2010, le nombre total d'options d'achat d'actions consenties et pouvant être exercées ultérieurement s'établit à 10.500 options, contre 11.775 options au 31 décembre 2009. Durant l'année 2010, 1.275 options ont été exercées par les bénéficiaires. Les dates limites d'exercice des options restant à exercer sont comprises entre avril 2011 et mai 2015. Le prix moyen d'exercice de ces options est de 19,39 €.

Ventilation des options d'achat d'actions en attente d'exercice :

Date d'attribution	Date limite d'exercice (durée = 10 ans)	Nombre d'options au 31 décembre 2009	Mouvements de l'année		Nombre d'options au 31 décembre 2010	Prix d'exercice (en euros)
			Options exercées	Autres mouvements		
<b>1<sup>er</sup> Plan – AGE du 15/06/1995</b>						
06/04/2000	06/04/2010	1 275	(1 275)		0	16,36 €
<b>2<sup>ème</sup> Plan - AGE du 22/06/2000</b>						
05/04/2001	05/04/2011	0			0	-
26/06/2002	26/06/2012	750			750	19,24 €
29/04/2003 (1)	29/04/2013	750			750	16,12 €
<b>3<sup>ème</sup> Plan – AGE du 27/06/2003</b>						
26/05/2004 (1)	26/05/2014	2 400			2 400	18,64 €
31/05/2005 (1)	31/05/2015	6 600			6 600	20,05 €
<b>TOTAL OPTIONS D'ACHAT</b>		<b>11 775</b>	<b>(1 275)</b>	<b>0</b>	<b>10 500</b>	<b>19,39 €</b>

(1) cf. valorisation en Note 4 – Paiement fondés sur des actions

### 29.2. Actions gratuites

Les actions attribuées ne sont définitivement acquises par les bénéficiaires qu'après une période de 2 ans, sauf cas de démission ou licenciement. Elles sont ensuite inscrites au nominatif au profit des bénéficiaires et devront être conservées au moins pendant 2 ans. Au 31 décembre 2010, il n'y a plus d'actions gratuites consenties et pouvant être acquises ultérieurement suite à l'acquisition définitive par les bénéficiaires durant l'année 2010 du solde au 31 décembre 2009 de 4.340 actions.

Ventilation des actions gratuites en cours d'acquisition :

Date d'attribution (1)	Date d'acquisition (durée = 2 ans)	Date de conservation (durée = 2 ans)	Nombre d'actions au 31 décembre 2009	Mouvements de l'année			Nombre d'actions au 31 décembre 2010
				Nouvelles attributions	Acquisitions définitives	Droits déchus	
<b>1<sup>er</sup> Plan – AGE du 28/06/2005</b>							
27/06/2006	28/06/2008	28/06/2010	0				0
29/03/2007	30/03/2009	30/03/2011	0				0
17/04/2008	18/04/2010	18/04/2012	4 340		(4 340)		0
<b>TOTAL ACTIONS GRATUITES</b>			<b>4 340</b>	<b>0</b>	<b>(4 340)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) cf. valorisation en Note 4 – Paiement fondés sur des actions

## NOTE 30 - ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

A ce jour, il n'y a pas dans le Groupe d'actifs ou de passifs éventuels à caractère environnemental. Le Groupe n'est notamment entré dans aucune transaction relative au crédit carbone ou aux droits d'émission.

Les coûts associés aux engagements du Groupe en faveur du développement durable sont intégrés dans les actifs incorporels relatifs aux concessions forestières lorsqu'ils se rapportent à la mise sous aménagement durable des concessions (cf. Note 11) ou dans d'autres comptes d'actifs corporels selon leur nature.

## NOTE 31 - OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

### 31.1. Organes de direction et de contrôle

Les frais de personnel relatifs aux membres du Directoire, puis de la Direction Générale (Directeur Général et administrateur bénéficiant d'un contrat de travail) suite au passage en société à Conseil d'Administration adopté par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2010, se sont élevés à 1.922 milliers d'euros en 2010, y compris l'indemnité de rupture de contrat versée à Marc-Antoine Mallet (anciennement Directeur Exécutif, membre du Directoire), contre 1.560 milliers d'euros en 2009. Pour l'année 2010, ils se décomposent comme suit :

- Avantages à court terme : 1.831 milliers d'euros (contre 1.393 en 2009)
- Avantages postérieurs à l'emploi : 68 milliers d'euros (contre 70 en 2009)
- Avantages liés aux plans d'options d'achat d'actions et d'attributions gratuites d'actions : 23 milliers d'euros (contre 97 en 2009)

L'administrateur titulaire d'un contrat de travail bénéficie à ce titre d'un engagement d'indemnité de rupture basée sur une année de sa rémunération annuelle, intéressement aux résultats inclus.

Les frais de personnel relatifs au Président du Conseil de Surveillance, puis du Conseil d'Administration après le changement de mode de gouvernance, se sont élevés à 77 milliers d'euros en 2010 (contre 60 milliers d'euros en 2009).

Les membres du Conseil de Surveillance, puis du Conseil d'Administration après le changement de mode de gouvernance, ont reçu en 2010, au titre de l'exercice 2009, 32,5 milliers d'euros de jetons de présence (contre 28 milliers d'euros reçus en 2009 au titre de l'exercice 2008).

### 31.2. Autres parties liées

La SAS SOPAR qui intervient dans le concert familial Rougier détient au 31 décembre 2010 : 28,6% des actions de Rougier S.A. ; 36,0% des droits de vote bruts et 37,3% des droits de vote nets hors actions propres (contre respectivement 28,8% des actions ; 36,2% des droits de vote bruts et 37,5% des droits de vote nets au 31 décembre 2009). Aucune transaction n'est intervenue entre cette société et Rougier S.A. pendant l'année 2010.

## NOTE 32 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif risquant de modifier les états financiers annuels consolidés présentés n'est intervenu entre la date de clôture des comptes au 31 décembre 2010 et la date du 29 mars 2011 à laquelle s'est tenu le Conseil d'Administration ayant arrêté ces comptes.

## 2. 8. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

**ROUGIER S.A.**  
155, avenue de la Rochelle  
79000 Niort

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Rougier S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### ***I - Opinion sur les comptes consolidés***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### ***II - Justification des appréciations***

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société, assistée le cas échéant d'experts indépendants, est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable des actifs immobilisés, des impôts différés et des provisions, notamment celles relatives aux avantages du personnel. Nous avons examiné la documentation disponible et apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III - Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Levallois-Perret, le 29 avril 2011

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit

Pierre-Henri Scacchi et Associés

Philippe Blanc

Alain Zentar



Rougier

# COMPTES SOCIAUX ANNUELS

AU 31 DÉCEMBRE 2010

### 3. 1. COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>EXERCICE 2010</b>	<b>EXERCICE 2009</b>
Revenus des immeubles	1 011	962
Prestations de services	2 078	1 937
Produits divers	876	1 061
Transferts de charges	32	21
Reprises de provisions d'exploitation	78	83
<i>Total des produits d'exploitation</i>	4 075	4 064
Achats non stockés	(73)	(119)
Services extérieurs	(1 704)	(1 833)
Impôts et taxes	(186)	(197)
Salaires et traitements	(2 130)	(1 919)
Charges sociales	(772)	(718)
Autres charges d'exploitation	(42)	(32)
Dotations aux amortissements	(222)	(210)
Dotations aux provisions d'exploitation	(24)	(33)
<i>Total des charges d'exploitation</i>	(5 153)	(5 061)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(1 078)</b>	<b>(997)</b>
Revenus des titres de participations	900	1 054
Revenus des créances sur participations	121	234
Produits des placements	24	76
Autres produits financiers	4	17
Reprises de provisions financières	5 247	200
<i>Total des produits financiers</i>	6 296	1 581
Intérêts et charges assimilés	(283)	(320)
Autres charges financières	(1)	(6 590)
Dotations aux provisions financières	0	(9 897)
<i>Total des charges financières</i>	(284)	(16 807)
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>6 012</b>	<b>(15 226)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>4 934</b>	<b>(16 223)</b>
Produits sur opérations de gestion	36	4
Produits sur opérations de capital	1	1 101
Reprise de provisions exceptionnelles	0	8
Reprise de la provision spéciale de réévaluation	45	45
<i>Total des produits exceptionnels</i>	82	1 158
Charges sur opérations de gestion	(48)	(195)
Charges sur opérations de capital	(1)	(105)
Dotations aux provisions réglementées	(12)	(12)
<i>Total des charges exceptionnelles</i>	(61)	(312)
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>21</b>	<b>846</b>
Profit / (perte) d'intégration fiscale	352	(44)
Produit de carry back	0	2 194
Impôt sur les bénéfices	0	0
<b>IMPOTS</b>	<b>352</b>	<b>2 150</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>5 307</b>	<b>(13 227)</b>

## 3. 2. BILAN

### ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	CLOTURE au 31.12.10			CLOTURE au 31.12.09
	BRUT	AMORT. & PROV.	NET	NET
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	298	(115)	183	111
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
Terrains	1 073	(7)	1 066	1 067
Constructions	2 477	(1 346)	1 131	1 251
Autres immobilisations corporelles	852	(288)	564	595
<i>Total des immobilisations corporelles</i>	4 402	(1 641)	2 761	2 913
IMMOBILISATIONS FINANCIERES :				
Titres de participation	32 426	(6 006)	26 420	23 351
Autres immobilisations financières	1 251		1 251	920
<i>Total des immobilisations financières</i>	33 677	(6 006)	27 671	24 271
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>38 377</b>	<b>(7 762)</b>	<b>30 615</b>	<b>27 295</b>
CREANCES :				
Comptes courants des filiales	4 279		4 073	3 026
Créances fiscales et sociales	2 020		2 226	2 680
Autres créances	9		9	128
Charges constatées d'avance	46		46	60
<i>Total des créances</i>	6 354	0	6 355	5 894
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES :				
Valeurs mobilières de placement	1 315		1 315	1 818
Disponibilités	446		446	131
<i>Total des VMP et disponibilités</i>	1 761	0	1 761	1 949
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>8 115</b>	<b>0</b>	<b>8 115</b>	<b>7 843</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>46 492</b>	<b>(7 762)</b>	<b>38 730</b>	<b>35 138</b>

## PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>CLOTURE au 31.12.10</b>	<b>CLOTURE au 31.12.09</b>
Capital	7 098	7 063
Primes	2 681	2 566
Ecarts de réévaluation	1 828	1 828
Réserve légale	748	748
Réserves ordinaires	10 359	13 068
Réserves réglementées	0	0
Report à Nouveau	0	10 917
Résultat de l'exercice	5 307	(13 227)
Amortissements réglementés	73	61
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>28 094</b>	<b>23 024</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>24</b>	<b>1 278</b>
DETTES :		
Dettes auprès des établissements de crédit	8 750	8 733
Dettes financières diverses	104	109
Comptes courants des filiales	35	413
Dettes fiscales et sociales	1 462	1 361
Autres dettes	231	182
Concours bancaires courants	0	9
Produits constatés d'avance	30	29
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>10 612</b>	<b>10 836</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>38 730</b>	<b>35 138</b>

## 3. 3. ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

### 1. REGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes sont établis conformément au PCG 1999 et aux principes et règles d'établissement et de présentation des comptes annuels généralement admis en France. Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base, et conformément aux principes comptables et méthodes d'évaluation applicables en France en terme de continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Pour établir ses comptes, Rougier S.A. doit ainsi procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'Annexe. Rougier S.A. revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte les événements et l'expérience passés, ainsi que les autres facteurs pertinents au regard des conditions économiques.

L'arrêté des comptes sociaux a ainsi été réalisé en s'appuyant sur les paramètres financiers de marché tels que disponibles à la date de clôture. Les principales hypothèses retenues à la date de clôture, ainsi que la sensibilité à la variation des différents taux pris en compte, sont détaillées dans les différents paragraphes de l'Annexe des états financiers. L'évolution de ces hypothèses ou des conditions économiques différentes pourrait amener une modification des estimations retenues à la date de clôture.

#### a) Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, éventuellement réévaluée en vertu des dispositions légales françaises. Le mode d'amortissement pratiqué est le mode linéaire.

Depuis l'application des Règlements CRC n°2002-10 et 2004-06 au 1<sup>er</sup> janvier 2005, les règles en vigueur sont les suivantes :

- Bases d'amortissement :  
Dès qu'elle est pertinente, l'approche par composant a été mise en place. Ainsi, la valeur historique amortissable totale des immeubles d'exploitation et de placement a été répartie en différents composants, afin de pouvoir appliquer sur la durée d'amortissement restant à courir des durées distinctes par composants et traduire ainsi au mieux le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.
- Durées d'amortissement :  
Les durées d'amortissement retenues permettent de se rapprocher de la « durée d'utilité » réelle des biens. Elles sont identiques à celles retenues pour l'établissement des comptes consolidés en normes IFRS, sur la base de rapports d'expertise et d'évaluation du patrimoine immobilier établis par des experts indépendants.

La décomposition appliquée est la suivante :

Aménagement des terrains .....	40 ans
Constructions – Structure de gros œuvre .....	40 ans
Constructions – Autre structure .....	25 ans
Agencements et installations – Second œuvre .....	20 ans
Agencements et installations – Installations techniques ...	15 ans

Pour les autres immobilisations, pour lesquelles la décomposition par composant n'est pas applicable ou jugée non pertinente, les durées d'amortissement retenues par grandes catégories d'immobilisations sont les suivantes :

Logiciels	3 ans
Aménagement des terrains et constructions non décomposées	10 à 40 ans
Autres immobilisations corporelles .	3 à 10 ans

Concernant les immeubles d'exploitation, un amortissement dérogatoire est pratiqué dès lors que la durée d'usage admise sur le plan fiscal est inférieure à la durée réelle d'utilisation.

#### b) Titres de participation

Les titres immobilisés sont enregistrés à leur coût d'acquisition éventuellement réévalué en vertu des dispositions légales françaises et font l'objet de dépréciation pour tenir compte de leur valeur d'utilité estimée à l'aide de différents critères :

capitaux propres, rentabilité, utilité pour l'entreprise. Les titres de participation sont dépréciés en premier lieu, puis si nécessaire les créances de la société le sont également et, ultimement, il est enregistré une provision pour risques et charges.

### c) Autres immobilisations financières

Cette rubrique inclut notamment la part des actions propres à objectifs multiples et sans affectation d'un nombre précis d'actions à chaque objectif, ainsi que la réserve d'actions destinées à de futurs plans d'attributions gratuites. Elles sont évaluées à la date de clôture en fonction du cours de bourse du 31 décembre et une provision est constituée le cas échéant.

### d) Valeurs mobilières de placement

Cette rubrique inclut notamment la part des actions propres affectées au contrat de liquidité animant le cours de bourse et celles destinées aux salariés dans le cadre de la mise en œuvre effective de plans d'options d'achat d'actions ou de plans d'attributions d'actions gratuites. Les titres de placement sont comptabilisés à leur coût d'achat et éventuellement dépréciés en fonction de leur valeur boursière ou de la valeur du marché.

## 2. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

### NOTE 1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	BRUT	Amortissement et provision	NET
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>	196	(85)	111
Acquisitions / (Dotations)	102	(30)	72
<b>Au 31 décembre 2010</b>	298	(115)	183
dont : Immobilisations en-cours	0	-	0

### NOTE 2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	BRUT	Amortissement et provision	NET
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>	4 410	(1 497)	2 913
Acquisitions / (Dotations)	41	(191)	(150)
(Cessions) / Reprises	(49)	47	(2)
<b>Au 31 décembre 2010</b>	4 402	(1 641)	2 761
dont : Immobilisations en-cours	0	-	0

### NOTE 3 - TITRES DE PARTICIPATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	BRUT	Provision	NET
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>	<b>31 280</b>	<b>(7 929)</b>	<b>23 351</b>
Souscription à augmentation de capital (*)	1 071	(1 071)	0
Acquisitions / (Dotations)	75	-	75
(Cessions) / Reprises	-	2 994	2 994
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>32 426</b>	<b>(6 006)</b>	<b>26 420</b>

(\*) Augmentation de capital de la filiale camerounaise SFID, intégralement souscrite par Rougier S.A. par capitalisation de compte courant (cf. Note 5), ayant entraîné le reclassement de la provision rattachée, puis un ajustement à la clôture du niveau de provision nécessaire.

En 2010, en raison de la reprise économique progressive sur les marchés, la valorisation de certaines filiales a été revue à la hausse et des reprises de provisions ont été enregistrées, portant sur :

- les titres de la société camerounaise SFID pour 2.440 milliers d'euros (réduisant ainsi le total de la provision à hauteur de 5.506 milliers d'euros) ; des reprises de provisions ont également été enregistrées sur le solde en compte courant de cette filiale (cf. Note 5) et au passif en provisions pour risques filiales (cf. Note 10) ;
- les titres de la société congolaise MOKABI pour 554 milliers d'euros, soit la reprise de l'intégralité de la provision qui avait été constituée au 31 décembre 2009.

En revanche, la provision de 500 milliers d'euros portant sur les titres de ROUGIER PANNEAUX, constituée au 31 décembre 2009, a été maintenue à l'identique, la valorisation de cette filiale n'ayant pas évolué significativement pendant l'année.

En janvier 2010, Rougier S.A. a participé à hauteur de 50% à la constitution de la Société Anonyme de droit français LIGNAFRICA, joint venture dont l'activité sera liée aux plantations industrielles en Afrique. Son capital s'élève à 150 milliers d'euros (dont 50% non libéré au 31 décembre 2010).

### NOTE 4 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	BRUT	Provision	NET
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>	<b>968</b>	<b>(48)</b>	<b>920</b>
Variation des cautionnements	-	-	-
Variation des actions propres (*)	283	48	331
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>1 251</b>	<b>-</b>	<b>1 251</b>
<b>dont : Actions propres (cf. Note 8)</b>	<b>1 122</b>	<b>-</b>	<b>1122</b>
<b>Cautionnements versés</b>	<b>129</b>	<b>-</b>	<b>129</b>

(\*) Correspond au programme de rachat avec autres objectifs.

## NOTE 5 - COMPTES COURANTS DES FILIALES

### Comptes courants (hors intégration fiscale) :

(en milliers d'euros)	BRUT	Provision	NET
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>	<b>5 091</b>	<b>(2 068)</b>	<b>3 023</b>
Capitalisation de compte courant (*)	(1 071)	1 071	0
Augmentation / (Diminution) des avances (Dotations) / Reprises de provisions	52	997	52 997
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>4 072</b>	<b>-</b>	<b>4 072</b>
<b>dont : Comptes courants débiteurs</b>	<b>4 073</b>	<b>-</b>	<b>4 073</b>
<b>Comptes courants créditeurs</b>	<b>(1)</b>		<b>(1)</b>

(\*) Reclassement en provision sur titres (cf. Note 3)

L'emprunt AFD contractée en 2008 par Rougier S.A. mais à destination des filiales africaines (cf. Note 11) fait partie intégrante du total enregistré en compte courant. Cela représente un montant brut total de 2.700 milliers d'euros, sans variation en 2010 ; le remboursement du capital débutera courant 2011 pour un montant de 300 milliers d'euros.

La provision constituée en 2009, relative à l'ensemble des avances accordées à la société camerounaise SFID, a été reprise en intégralité suite aux résultats positifs de cette filiale en 2010.

### Comptes courants d'intégration fiscale :

Les créances ou dettes d'intégration fiscale, générées dans le cadre du groupe fiscal France, sont enregistrées en compte courant. Au 31 décembre 2010, elles s'élèvent respectivement à 206 milliers d'euros (comptes courants débiteurs) et à 34 milliers d'euros (comptes courants créditeurs), représentant au global une créance nette de 172 milliers d'euros, contre une dette nette de 410 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

## NOTE 6 - ETAT DES CRÉANCES

(en milliers d'euros)	TOTAL	TOTAL ventilé par échéance			
		dont Produits à recevoir	Echéance à moins d' 1 an	Echéance de 1 an à 5 ans	Echéance à plus de 5 ans
Cautionnements versés (cf. Note 4)	129				129
Comptes courant des filiales (1)	4 279		1 649	1 430	1 200
Créances d'impôt courant (2)	1 930			1 930	
Autres créances fiscales et sociales	90		90		
Autres créances	9		9		
Intérêts courus à recevoir (sur disponibilités)	2	2	2		
<b>TOTAL Brut au 31 décembre 2010</b>	<b>6 439</b>	<b>2</b>	<b>1 750</b>	<b>3 360</b>	<b>1 329</b>
<b>Provisions sur créances</b>	<b>0</b>				

(1) Dont emprunt AFD 2 700

300 1 200 1 200

(2) Correspond au solde de la créance de carry back avec l'Etat

## NOTE 7 - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

(en milliers d'euros)	BRUT	Provision	NET	Valeur Boursière
Actions propres (contrat de liquidité)	125		125	
Actions propres (attributions effectives aux salariés)	190		190	
<b>Sous-total Actions propres (cf. Note 8)</b>	<b>315</b>	<b>-</b>	<b>315</b>	<b>441</b>
SICAV / FCP	-		-	
Dépôts à terme / Certificats de dépôts	1 000		1 000	1 000
<b>Sous-total Autres valeurs</b>	<b>1 000</b>	<b>-</b>	<b>1 000</b>	
<b>TOTAL au 31 décembre 2010</b>	<b>1 315</b>	<b>-</b>	<b>1 315</b>	<b>1 441</b>

## NOTE 8 - SYNTHÈSE DES ACTIONS PROPRES

Nombre de titres	% d'auto-contrôle	(en milliers d'euros)	BRUT	Provision (*)	NET
<b>66 181</b>	<b>4,76 %</b>	<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>	<b>1 325</b>	<b>(56)</b>	<b>1 269</b>
1 730		Variation nette de l'exercice	111	56	167
<b>67 911</b>	<b>4,86 %</b>	<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>1 436</b>	<b>-</b>	<b>1 436</b>
53 382		dont : Autres immobilisations financières (cf. Note 4)	1 122		1 122
14 529		Valeurs mobilières de placement (cf. Note 7)	315		315

(\*) Avec un cours de bourse de référence de 30,36 € (cours moyen à l'ouverture de décembre 2010)

Contribuent mécaniquement à la baisse du nombre d'actions propres, les effets des levées de stock-options représentant 1.275 actions, de la distribution effective en avril 2010 des attributions gratuites d'actions de 2008 définitivement acquises par les bénéficiaires représentant 4.340 actions, et de la diminution nette de 3.643 actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité. En sens inverse, Rougier S.A. a acquis au cours de l'année 10.988 actions dans le cadre du programme de rachat avec autres objectifs. Ainsi, la variation nette est une augmentation du nombre d'actions auto-détenues de 1.730 actions.

La poursuite du rebond du cours de l'action a entraîné la reprise du solde de la provision sur actions propres de 56 milliers d'euros, qui était enregistrée au bilan au 31 décembre 2009.

## NOTE 9 - CAPITAUX PROPRES

### Capital social :

Suite à la possibilité offerte d'opter entre le 25 juin 2010 et le 20 juillet 2010 pour une distribution du dividende en actions ordinaires nouvelles de la Société, 38% des actionnaires ont exercé cette option. Un total de 6.835 actions ordinaires nouvelles de la Société, admises sur Euronext Paris à partir du 29 juillet 2010, ont ainsi été émises, représentant une augmentation de capital de 34.733 euros. Une prime d'émission liée a été enregistrée pour un montant de 114.885 milliers d'euros.

Le capital social de Rougier S.A. s'élève dorénavant à **7.097.879 euros**, divisé en **1.396.771 actions** ordinaires, émises et entièrement libérées au 31 décembre 2010.

Le pair actuel de l'action est de 5,08 euros (correspondant à un pair initial de 100 francs avant conversion en euros, puis division le 29 juin 2007 lors de la multiplication par trois du nombre d'actions).

### Distribution de dividendes :

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 18 juin 2010 a décidé de distribuer un dividende unitaire de 0,30 euro au titre de l'exercice 2009, payable en numéraire ou en actions ordinaires nouvelles de la Société selon le choix à effectuer par chaque actionnaire, soit une somme de 416.981 euros sur la base théorique de la totalité des actions, contre la non distribution de dividendes l'année précédente au titre de l'exercice 2008.

La distribution effective (hors autocontrôle) de dividendes au titre de l'exercice 2009 s'est élevée à **398.210 euros**, dont 248.592 euros mis en paiement en numéraire fin juillet 2010 et le solde de 149.618 euros distribué à la même date sous forme de 6.835 actions nouvelles de la Société.

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 7 juin 2011 le paiement d'un dividende d'une valeur de 0,70 euro par action, payable uniquement en numéraire.

### Détail de la variation des capitaux propres en 2010 :

(en milliers d'euros)

<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>	<b>23 024</b>
Augmentation de capital et prime d'émission	149
Résultat de l'exercice	5 307
Distribution de dividendes	398
Amortissements réglementés (dotation)	12
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>28 094</b>

### Autres informations :

Le pourcentage d'autocontrôle est 4,86% au 31 décembre 2010 (cf. Note 8).

Au 31 décembre 2010, le nombre total des droits de vote bruts est de 1.969.356<sup>1</sup> ; le nombre de droits de vote nets, hors actions propres privées du droit de vote, est de 1.901.440. Les actions justifiant d'une inscription au nominatif depuis 5 ans au nom du même actionnaire bénéficient d'un droit de vote double.

Le Concert familial Rougier détient 46,7% des actions et 61,2% des droits de vote bruts.

L'action ROUGIER est cotée sur Eurolist compartiment C d'Euronext Paris.

### NOTE 10 — PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	Risques et charges divers	Litiges sociaux et commerciaux	TOTAL
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>	1 278	0	<b>1 278</b>
Dotations		24	24
Reprises de provisions pour consommation	(78)		(78)
Reprises de provisions devenues sans objet	(1 200)		(1 200)
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>0</b>	<b>24</b>	<b>24</b>

La reprise au total de 1.278 milliers d'euros en 2010 comprend principalement une reprise de 1.200 milliers d'euros sur la provision pour risques filiales constituée au 31 décembre 2009 en complément de la dépréciation à 100% des titres de participation et des avances accordées à la société camerounaise SFID,; elle ne se justifie plus au 31 décembre 2010 suite aux résultats positifs sur l'exercice de cette filiale ayant entraîné une révision de l'évaluation de référence réalisée sur la base de l'actif net consolidé. Le complément de 78 milliers d'euros correspond à la reprise de la provision constituée pour couvrir l'obligation de livrer aux bénéficiaires, à la fin de la période d'acquisition de 2 ans, les actions gratuites attribuées.

## NOTE 11 – DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers d'euros)	Au 01.01.2010	Nouveaux emprunts	Remboursements d'emprunts	Au 31.12.2010
Emprunts bancaires	6 000	4 500	(4 500)	6 000
Emprunt AFD	2 700	-	-	2 700
<b>Total des emprunts</b>	<b>8 700</b>	4 500	(4 500)	<b>8 700</b>
Intérêts courus non échus	33			50
<b>TOTAL</b>	<b>8 733</b>			<b>8 750</b>

Au 31 décembre 2010, le total des emprunts reste ainsi inchangé après le renouvellement pour un montant identique de 4,5 millions d'euros d'emprunts arrivés à leur terme en cours d'année. Ils se ventilent en 2,7 millions d'euros à taux fixe (AFD) et 6,0 millions d'euros à taux variable (emprunts bancaires).

Depuis février 2010, le Groupe dispose d'une ligne de crédit à moyen terme confirmée non utilisée d'un montant de 3 millions d'euros, ouverte auprès d'un établissement financier pour une durée de 3 ans. Par application de la convention, le montant disponible est réduit de 0,25 millions d'euros par trimestre en cas de non utilisation, soit un solde disponible au 31 décembre 2010 de 2,25 millions d'euros.

Les intérêts à payer sur emprunts jusqu'à leur terme s'élèvent à 789 milliers d'euros au 31 décembre 2010, dont 426 milliers d'euros à taux fixe et 363 milliers d'euros à taux variable (avec une sensibilité de +/- 150 milliers d'euros pour une variation de taux de +/- 1%).

## NOTE 12 - ETAT DES DETTES

(en milliers d'euros)	TOTAL	Dont Charges à payer	TOTAL ventilé par échéance		
			Echéance à moins d'1 an	Echéance de 1 an à 5 ans	Echéance à plus de 5 ans
Emprunts et concours bancaires (1)	8 750	50	350	7 200	1 200
Dettes financières diverses	104				104
Comptes courants des filiales (2)	35		35		
Dettes d'impôt courant	0				
Autres dettes fiscales et sociales (3)	1 462	769	993	178	291
Autres dettes (4)	231	193	193	38	
<b>TOTAL au 31 décembre 2010</b>	<b>10 582</b>	1 012	<b>1 571</b>	<b>7 416</b>	<b>1 595</b>

(1) Dont emprunt AFD 2 700 300 1 200 1 200

(2) Dettes liées à l'intégration fiscale.

(3) La part à plus d'un an correspond à l'IS latent sur plus-value d'apport réalisée lors de la fusion Rougier France.

(4) La part à plus d'un an correspond à la part non libérée (50%) du capital de la joint-venture Lignafrica (cf. Note 3).

## NOTE 13 - COMPTE DE RÉSULTAT

Les **produits d'exploitation** s'élèvent à 4.075 milliers d'euros en 2010, stables par rapport à l'exercice 2009

Les **charges d'exploitation** s'établissent à 5.153 milliers d'euros en 2010, stables également par rapport à l'an dernier. L'analyse par postes fait apparaître une augmentation des charges de personnel de 265 milliers d'euros (comprenant principalement les impacts liés au départ de Marc-Antoine Mallet), et en sens inverse une baisse conjuguée d'un ensemble de postes, dont les charges des services extérieurs.

Le **résultat d'exploitation** est négatif de 1.078 milliers d'euros en 2010, contre un résultat négatif de 997 milliers d'euros en 2009, soit une variation de 8%.

\*\*\*\*\*

Hors impact des provisions, **les produits financiers** s'établissent à 1.049 milliers d'euros, en baisse de 332 milliers d'euros par rapport à l'exercice 2009. En dehors de la baisse des produits de placement de 42 milliers d'euros (suite à la diminution du disponible), les variations principales proviennent de la diminution conjuguée des intérêts sur avances facturés aux filiales de 113 milliers d'euros et des dividendes versés par les filiales qui s'élèvent à 900 milliers d'euros contre 1.054 milliers d'euros en 2009, dont principalement :

- ROUGIER INTERNATIONAL : 500 (contre 200 en 2009) ;
- ROUGIER SYLVACO : 400 (contre 400 en 2009) ;
- ROUGIER PANNEAUX : 0 (contre 400 en 2009).

Hors impact des provisions, les **charges financières** s'élèvent à 284 milliers d'euros en 2010, contre 320 milliers d'euros en 2009, en excluant pour l'an dernier l'impact exceptionnel de l'abandon de créances accordé à SFID de 6.590 milliers d'euros. Ces charges financières correspondent aux intérêts sur les emprunts à moyen terme (y compris la part sur l'emprunt AFD, refacturée aux filiales africaines).

Les provisions sur filiales comptabilisées, en fonction de l'évolution des capitaux propres consolidées des sociétés, enregistrent -sous l'effet de résultats nettement positifs en 2010- une reprise globale de 5.191 milliers d'euros. Elle se décompose en 4.637 milliers d'euros de reprise de provisions au titre de la détention dans la SFID (2.440 sur titres, 997 sur comptes courants et 1.200 en provisions pour risques et charges) et 554 milliers d'euros au titre de la détention dans MOKABI, alors que l'année 2009 avait été marquée au contraire par un niveau de dotations très élevée, représentant un total de 9.897 milliers d'euros suite aux lourdes pertes enregistrées par les filiales en 2009, au plus fort de la crise économique.

D'autre part, en fonction des fluctuations des cours de bourse (à la hausse pour l'action Rougier), le solde résiduel de 56 milliers d'euros de provisions financières sur actions propres a pu être repris au 31 décembre 2010, faisant suite à une reprise de 200 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Au total, l'**impact des provisions sur le résultat financier** est ainsi positif de 5.247 milliers d'euros en 2010, contre un impact négatif de 9.697 milliers d'euros en 2009.

Globalement, le **résultat financier** est ainsi positif de 6.012 milliers d'euros, contre un résultat négatif de 15.226 milliers d'euros l'an dernier. En conséquence, le **résultat courant** est un produit de 4.934 milliers d'euros, contre une perte de 16.223 milliers d'euros l'an dernier.

\*\*\*\*\*

Le **résultat exceptionnel** est peu significatif en 2010, positif de 21 milliers d'euros, contre un résultat positif de 846 milliers d'euros en 2009, qui incluait principalement une plus-value de 996 milliers d'euros relative à la cession du dépôt de Roncq.

Après prise en compte d'un boni d'intégration fiscale de 352 milliers d'euros, le **résultat net** en 2010 est un profit de 5.307 milliers d'euros, contre une perte de 13.227 milliers d'euros en 2009.

#### NOTE 14 — DÉFICITS FISCAUX REPORTABLES

Au 31 décembre 2010, les déficits fiscaux reportables s'élèvent à 522 milliers d'euros, sans variation par rapport à l'an dernier. Ces déficits, intégralement imprescriptibles, ont été enregistrés antérieurement à la constitution du groupe d'intégration fiscale France au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

## NOTE 15 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

### Filiales et participations :

<i>(en milliers d'euros)</i>	TOTAL au 31.12.2010	Transactions avec les Parties liées
<b>BILAN ACTIF</b>		
Créances (cf. Note 6) <i>(avec les parties liées : comptes courants dont intégration fiscale)</i>	6 439	4 280
Dépréciation des créances (cf. Note 6) <i>(avec les parties liées : comptes courants)</i>	0	0
<b>BILAN PASSIF</b>		
Dettes (cf. Note 12) <i>(avec les parties liées : comptes courants dont intégration fiscale)</i>	10 582	72
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>		
Produits d'exploitation hors provisions <i>(avec les parties liées : prestations de services fournies, locations et refacturations diverses)</i>	3 997	3 467
Produits financiers hors dividendes et provisions <i>(avec les parties liées : rémunération des comptes courants)</i>	149	121

### Organes de direction et de contrôle :

Les frais de personnel relatifs aux membres du Directoire, puis de la Direction Générale (Directeur Général et administrateur bénéficiant d'un contrat de travail) suite au passage en société à Conseil d'Administration adopté par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2010, se sont élevés à 1.756 milliers d'euros en 2010, y compris l'indemnité de rupture de contrat versée à Marc-Antoine Mallet (anciennement Directeur Exécutif, membre du Directoire), contre 1.320 milliers d'euros en 2009. Pour l'année 2010, ils se décomposent comme suit :

- Avantages à court terme : 1.688 milliers d'euros (contre 1.216 en 2009)
- Avantages postérieurs à l'emploi : 68 milliers d'euros (contre 79 en 2009)
- Avantages liés aux plans d'options d'achat d'actions et d'attributions gratuites d'actions : 0 milliers d'euros (contre 25 en 2009)

L'administrateur titulaire d'un contrat de travail bénéficie à ce titre d'un engagement d'indemnité de rupture basée sur une année de sa rémunération annuelle, intéressement aux résultats inclus.

Les frais de personnel relatifs au Président du Conseil de Surveillance, puis du Conseil d'Administration après le changement de mode de gouvernance, se sont élevés à 77 milliers d'euros en 2010 (contre 60 milliers d'euros en 2009).

Les membres du Conseil de Surveillance, puis du Conseil d'Administration après le changement de mode de gouvernance, ont reçu en 2010, au titre de l'exercice 2009, 32,5 milliers d'euros de jetons de présence (contre 28 milliers d'euros reçus en 2009 au titre de l'exercice 2008).

### Autres parties liées :

La SAS SOPAR, qui intervient dans le Concert familial Rougier, détient au 31 décembre 2010 : 28,6% des actions de Rougier S.A. ; 36,0% des droits de vote bruts et 37,3% des droits de vote nets hors actions propres (contre respectivement 28,8% des actions ; 36,2% des droits de vote bruts et 37,5% des droits de vote nets au 31 décembre 2009). Aucune transaction n'est intervenue entre cette société et Rougier S.A. pendant l'année 2010.

### NOTE 16 - EFFECTIF

Effectif moyen pendant l'année : 13 personnes

Effectif à la clôture : 14 personnes

### NOTE 17 - ENGAGEMENTS HORS BILAN À LA CLÔTURE

Engagements donnés envers le personnel (en milliers d'euros) :

- Engagement au titre des **indemnités de fin de carrière** : 203 milliers d'euros
- Engagement au titre du **régime de retraite à prestations définies** : (77) milliers d'euros (Engagement net de la valeur globale du fonds de couverture du régime, qui -après de nouveaux versements de 90 milliers d'euros sur l'exercice- s'élève au total à 821 milliers d'euros au 31.12.10, faisant apparaître au final un *surplus* de 77 milliers d'euros par rapport à l'évaluation brute de l'engagement par l'actuaire de la Société)

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation de ces engagements sont :

- Taux d'actualisation financière : 4,61% (contre 5,04% l'an dernier)  
Une variation du taux d'actualisation financière de 0,25% entraînerait une variation de l'évaluation des engagements donnés envers le personnel de +/- 8 milliers d'euros (Augmentation de l'engagement en cas de baisse du taux et, a contrario, diminution de l'engagement en cas de hausse du taux)
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux d'évolution des salaires : 3,0 %

Autres engagements donnés : Néant

Engagements reçus : Néant

Engagements réciproques :

- Instruments de couverture d'emprunts bancaires à taux variable (Cap de taux à 2,50%) : 3 millions d'euros

Crédit-bail immobilier (en milliers d'euros) :

Descriptif et valeur du bien	Coût d'entrée à l'origine	Amort. cumulés au 01.01.2010	Dotations de l'exercice	Amort. cumulés au 31.12.2010	VALEUR NETTE au 31.12.2010
Entrepôt de stockage de La Pallice	823	(269)	(35)	(304)	519

Tableau des échéances	Echéance à moins d'1 an	Echéance de 1 an à 5 ans	Echéance à plus de 5 ans	TOTAL au 31.12.2010
Capital restant dû (*)	49	218	59	326
Loyers restant dus (*)	67	268	50	385

(\*) montants nets de la subvention d'investissement amortie sur la durée du crédit-bail

La redevance de crédit-bail s'est élevée en 2010 à 84 milliers d'euros (avant déduction de la quote-part annuelle de subvention d'investissement de 17 milliers d'euros).

## NOTE 18 — PLANS D'ATTRIBUTIONS D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET D'ACTIONS GRATUITES

### Options d'achat d'actions :

Au 31 décembre 2010, le nombre total d'options d'achat d'actions consenties et pouvant être exercées ultérieurement s'établit à 10.500 options, contre 11.775 options au 31 décembre 2009. Durant l'année 2010, 1.275 options ont été exercées par les bénéficiaires. Les dates limites d'exercice des options restant à exercer sont comprises entre avril 2011 et mai 2015. Le prix moyen d'exercice de ces options est de 19,39 €. La ventilation des options d'achat d'actions en attente d'exercice par leurs bénéficiaires est la suivante :

Date d'attribution	Date limite d'exercice (durée:10 ans)	Nombre d'options au 01.01.2010	Mouvements de l'année		Nombre d'options au 31.12.2010	Prix d'exercice
			Options exercées	Autres mouvements		
<b>1<sup>er</sup> Plan – AGE du 15/06/1995</b>						
06/04/2000	06/04/2010	1 275	(1 275)		0	16,36 €
<b>2<sup>ème</sup> Plan - AGE du 22/06/2000</b>						
05/04/2001	05/04/2011	0			0	-
26/06/2002	26/06/2012	750			750	19,24 €
29/04/2003	29/04/2013	750			750	16,12 €
<b>3<sup>ème</sup> Plan – AGE du 27/06/2003</b>						
26/05/2004	26/05/2014	2 400			2 400	18,64 €
31/05/2005	31/05/2015	6 600			6 600	20,05 €
<b>TOTAL OPTIONS D'ACHAT</b>		<b>11 775</b>	<b>(1 275)</b>	<b>-</b>	<b>10 500</b>	<b>19,39 €</b>

### Attributions gratuites d'actions :

Les actions attribuées ne sont définitivement acquises par les bénéficiaires qu'après une période de 2 ans, sauf cas de démission ou licenciement. Elles sont ensuite inscrites au nominatif au profit des bénéficiaires et devront être conservées au moins pendant 2 ans. Au 31 décembre 2010, il n'y a plus d'actions gratuites consenties et pouvant être acquises ultérieurement suite à l'acquisition définitive par les bénéficiaires durant l'année 2010 du solde au 31 décembre 2009 de 4.340 actions. La ventilation des actions gratuites en cours d'acquisition par leurs bénéficiaires est la suivante :

Date d'attribution	Date d'acquisition (durée : 2 ans)	Date de conservation (durée : 2 ans)	Nombre d'actions au 01.01.2010	Mouvements de l'année			Nombre d'actions au 31.12.2010
				Nouvelles attributions	Acquisitions définitives	Droits déçus	
<b>1<sup>er</sup> Plan – AGE du 28/06/2005</b>							
27/06/2006	28/06/2008	28/06/2010	0				0
29/03/2007	30/03/2009	30/03/2011	0				0
17/04/2008	18/04/2010	18/04/2012	4 340		(4 340)		0
<b>TOTAL ACTIONS GRATUITES</b>			<b>4 340</b>	<b>-</b>	<b>(4 340)</b>	<b>-</b>	<b>0</b>

## NOTE 19 – DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

Le Droit Individuel à la Formation (D.I.F.) acquis au titre d'une année complète est de vingt heures par personne pour un temps plein (ou au prorata en cas de temps partiel ou d'entrée en cours d'année).

En fonction des effectifs présents au 31 décembre 2010, le Droit Individuel à la Formation est de 991 heures au total.

## NOTE 20 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des Commissaires aux comptes figurant en charges de l'exercice au compte de résultat se décomposent ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	ERNST & YOUNG Audit		SCACCHI et Associés	
	Année 2010	Année 2009	Année 2010	Année 2009
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	<u>96 01796</u>	<u>80 27280</u>	<u>406 433106</u>	<u>85 24785</u>
Autres prestations	-	<u>51 54652</u>	-	-
<b>TOTAL</b>	<u>96 01796</u>	<u>131 788132</u>	<u>406 433106</u>	<u>85 24785</u>

## NOTE 21 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DES COMPTES

Néant

### 3. 4. TABLEAU DES FILIALES, PARTICIPATIONS ET TITRES DE PLACEMENT AU 31 DECEMBRE 2010

#### RENSEIGNEMENT DÉTAILLÉS

(en milliers d'euros)

	Capital	Capitaux propres autres que le capital (3)	Quote-part du capital détenu	Bénéfice ou (Perte) du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Valeur brute des titres	Provision sur titres	Valeur nette des titres
<i>Filiales (détenues à + de 50%) :</i>								
<b>AFRIQUE :</b>								
<b>ROUGIER GABON (1)</b> Siège social : Libreville (Gabon)	1 833	27 405	87,92%	(1 773)	38 836	9 804	-	9 804
<b>S.F.I.D (2)</b> Siège social : Dimako (Cameroun)	2 134	1 580	99,91%	2 643	39 177	7 946	(5 506)	2 440
<b>MOKABI (2)</b> Siège social : Lola (Congo)	1 524	2 034	99,99%	544	12 565	2 287	-	2 287
<b>FRANCE :</b>								
<b>ROUGIER INTERNATIONAL (*)</b> Siège social : Niort - 79 N° Siren : 415.101.443	1 524	9 659	100%	506	95 890	1 525	-	1 525
<b>ROUGIER PANNEAUX (*)</b> Siège social : Niort - 79 N° Siren 304.103.534	1 464	4 000	100%	133	17 795	5 900	(500)	5 400
<b>ROUGIER SYLVACO (*)</b> Siège social : Niort - 79 N° Siren : 403.306.392	762	4 506	100%	584	19 659	4 700	-	4 700
<b>SPS INTERNATIONAL (*)</b> Siège social : Niort - 79 N° Siren : 480.514.348	37	110	100%	701	0	37	-	37
<b>SNC ERESSA</b> Siège social : Gennevilliers - 92 N° Siren : 324.717.743	152	219	99,80%	43	0	152	-	152
<i>Autres participations (détenues entre 10 et 50%) (4)</i>						75	-	75
<b>TOTAL Filiales et Participations</b>						<b>32 426</b>	<b>(6 006)</b>	<b>26 420</b>
<b>Actions propres (5)</b>						<b>1 436</b>	<b>-</b>	<b>1 436</b>
<b>Autres valeurs mobilières de placement (6)</b>						<b>1 000</b>	<b>-</b>	<b>1 000</b>

(1) La valeur brute des titres de Rougier Gabon inclut une réévaluation des titres de 1.745 milliers d'euros.

(2) Après reprises de provisions en 2010 (cf. détail en Note 3 de l'Annexe).

(3) Y compris le résultat du dernier exercice clos.

(4) Correspond à la détention dans LIGNAFRICA

(5) Cf. Note 8 de l'Annexe.

(6) Cf. Note 7 de l'Annexe.

**(\*) CONVENTION D'INTEGRATION FISCALE :**

ROUGIER S.A. est la société de tête du périmètre d'intégration fiscale France, qui regroupe depuis l'exercice 2004 les filiales ROUGIER INTERNATIONAL, ROUGIER PANNEAUX, ROUGIER SYLVACO, et depuis l'année 2009 seulement SPS INTERNATIONAL. Les filiales comptabilisent l'impôt comme si elles étaient imposables distinctement, déduction faite des droits à imputation dont elles pourraient bénéficier en l'absence d'intégration. Les économies d'impôts réalisées dans le cadre de l'intégration fiscale qui correspondent aux déficits des filiales sont intégralement reversées aux filiales concernées, alors que les autres économies résultant de l'intégration sont conservées au niveau de la société de tête Rougier S.A. (conformément à l'avenant du 30 décembre 2009 à la convention d'intégration fiscale).

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES GLOBAUX  
RELATIFS AUX FILIALES :**

**Montant des prêts et avances accordés** (cf. Notes 5 et 6 de l'Annexe) :

En valeurs brutes :

2.930 milliers d'euros au 31 décembre 2010 (contre 4.344 milliers d'euros au 31 décembre 2009), dont 2.700 milliers d'euros relatifs à l'affectation aux filiales africaines bénéficiaires de l'emprunt AFD contracté au niveau de Rougier S.A. en 2008.

En valeurs nettes :

2.930 milliers d'euros au 31 décembre 2010 (contre 2.276 milliers d'euros au 31 décembre 2009, qui comprenait la dépréciation à 100% des prêts et avances consentis à la filiale camerounaise SFID ; pas de dépréciation au 31 décembre 2010).

**Montant des avals et cautions donnés :**

Néant.

**Montant des dividendes encaissés** (cf. Note 13 de l'Annexe) :

900 milliers d'euros au total en 2010 (contre 1.054 milliers d'euros en 2009)

## 2.9. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

**ROUGIER S.A.**  
155, avenue de la Rochelle  
79000 Niort

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Rougier S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Le paragraphe « Règles et principes comptables » de l'annexe portant sur les titres de participation, les autres immobilisations financières et les valeurs mobilières de placement précise les règles d'estimation de ces actifs. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société pour estimer la valeur d'inventaire de ces actifs sur la base des éléments disponibles à la date de clôture des comptes. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues, des évaluations qui en résultent, et des dépréciations effectuées le cas échéant.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 29 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

PIERRE HENRI SCACCHI ET ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Alain Zentar

Philippe Blanc

## 3. 5. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

### **ROUGIER S.A.**

155, avenue de la Rochelle  
79000 Niort

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

#### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ**

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

##### **1. Avec Madame Marie-Yvonne Charlemagne**

###### ***Nature et objet***

Rémunération au titre du contrat de travail.

###### ***Modalités***

La partie fixe de la rémunération au titre du contrat de travail pour l'exercice 2010 et la prime liée au résultat de l'exercice 2009 versée en 2010 se sont élevées respectivement à €161.709 et €23.000.

##### **2. Avec Monsieur. Marc-Antoine Mallet**

###### ***Nature et objet***

Rémunération au titre du contrat de travail et de sa rupture.

###### ***Modalités***

La partie fixe de la rémunération au titre du contrat de travail pour l'exercice 2010 et la prime liée au résultat de l'exercice 2009 versée en 2010, auxquelles s'ajoutent, outre les indemnités conventionnelles, une indemnité transactionnelle au titre de la rupture dudit contrat, se sont élevées au total à € 286.754.

## CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS

#### a) *dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé*

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### 1. Avec la société Rougier International

##### **Nature et objet**

Sous-locations de bureaux au 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étage et parkings, 75 avenue des Champs-Élysées (Paris 8e) consentie par votre société à Rougier International.

##### **Modalités**

Le montant facturé par votre société à ce titre pour l'exercice 2010 s'élève à €159.860 hors taxes.

#### 2. Avec la société SPS International et ADIF S.N.C.

##### **Nature et objet**

Prestations administratives.

##### **Modalités**

Le montant facturé par votre société à ce titre pour l'exercice 2010 s'élève à € 5.000 hors taxes par entité.

#### 3. Avec les sociétés Rougier International, Rougier Sylvaco, Rougier Panneaux, Rougier Gabon, SFID et Mokabi

##### **Nature et objet**

Conventions d'assurance faculté maritime (transport et guerre).

##### **Modalités**

Les montants facturés par votre société à ce titre pour l'exercice 2010 sont les suivants :

Rougier International	€	377.058
Rougier Sylvaco	€	105.173
Rougier Panneaux	€	93.120
SFID	€	84.680
Rougier Gabon	€	72.063
Mokabi	€	23.027

#### 4. Avec les sociétés Rougier Gabon, SFID et Mokabi

##### **Nature et objet**

Conventions de prestations administratives.

##### **Modalités**

Les montants facturés par votre société à ce titre pour l'exercice 2010 sont les suivants :

Rougier Gabon	€	678.350
SFID	€	374.900
Mokabi	€	209.700

#### 5. Avec les sociétés Rougier International, Rougier Sylvaco, Rougier Panneaux

##### a. **Nature et objet**

Conventions de prestations administratives.

**Modalités**

Les montants facturés par votre société à ce titre pour l'exercice 2010 sont les suivants :

Rougier International	€	491.000
Rougier Sylvaco	€	156.000
Rougier Panneaux	€	156.000

**b. Nature et objet**

Locations des locaux de Niort (Deux-Sèvres).

**Modalités**

Les montants facturés par votre société à ce titre pour l'exercice 2010 sont les suivants :

Rougier International	€	42.011
Rougier Sylvaco	€	38.304
Rougier Panneaux	€	12.438

**6. Avec diverses sociétés filiales directes ou indirectes de votre société**

**Nature et objet**

Convention de fusion d'échelles d'intérêts conclue entre votre société et ses filiales directes et indirectes, prévoyant de rémunérer les comptes créditeurs et de faire supporter des intérêts aux comptes débiteurs de chacune des sociétés, parties à la convention, aux mêmes taux que ceux pratiqués par les banques dans le cadre de la fusion d'échelle.

**Modalités**

Le montant des produits perçus à ce titre par votre société pour l'exercice 2010 s'élève à € 3.447.

**7. Avec la société Rougier Sylvaco**

**Nature et objet**

Location du bâtiment de stockage de La Pallice (Charente-Maritime) et de ses extensions (hangar et auvent).

**Modalités**

Le montant facturé par votre société à ce titre pour l'exercice 2010 s'élève à € 125.939.

**8. Avec la société Rougier Panneaux**

**Nature et objet**

Location du dépôt de Gennevilliers (Hauts-de-Seine).

**Modalités**

Le montant facturé par votre société à ce titre pour l'exercice 2010 s'élève à € 133.940

**9. Avec les dirigeants du groupe Rougier**

**Nature et objet**

Contrat d'assurance couvrant le risque de mise en jeu de la responsabilité des mandataires sociaux de votre société ainsi que de ses filiales françaises ou étrangères.

**Modalités**

Le montant des charges comptabilisées à ce titre par votre société pour l'exercice 2010 s'élève à € 6.157.

**10. Avec Messieurs. Francis Rougier, Marc-Antoine Mallet et Madame Marie-Yvonne Charlemagne**

**a. Nature et objet**

Contrat de retraite supplémentaire à cotisations définies (Art. 83 du CGI), au profit de certains des cadres de Direction du groupe, y compris les membres du Directoire jusqu'au 18 juin 2010, puis à compter de cette date du Conseil d'Administration.

**Modalités**

Votre société a comptabilisé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, au titre de cette convention, des charges pour un montant total de € 44.256.

**b. Nature et objet**

Contrat de retraite supplémentaire à prestations définies (Art. 39 du CGI), au profit de certains des cadres de Direction du groupe, y compris les membres du Directoire jusqu'au 18 juin 2010, puis à compter de cette date du Conseil d'Administration.

**Modalités**

Votre société a comptabilisé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, au titre de cette convention, des charges pour un montant total de € 67.500.

**11. Avec Monsieur. Marc-Antoine Mallet**

**Nature et objet**

M. Marc-Antoine Mallet a perçu l'indemnité de rupture égale à une année de sa rémunération annuelle, intéressement aux résultats inclus, prévue par son contrat de travail et non subordonnée à des conditions de performance.

**Modalités**

L'indemnité contractuelle versée à M. Marc-Antoine Mallet à ce titre au cours de l'exercice 2010 s'élève à €250.800.

**b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé**

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

**1. Avec la société SFID**

**a. Nature, objet et modalités**

Abandon de créance accordé en date du 31 décembre 2008 en faveur de la société SFID, pour un montant de €744.460 hors taxes avec clause de retour à meilleure fortune venant à échéance le 31 décembre 2018.

**b. Nature, objet et modalités**

Abandon de créance accordé en 2009 en faveur de la société SFID, pour un montant de € 6.590.000 avec clause de retour à meilleure fortune venant à échéance le 31 décembre 2019.

**2. Avec Madame Marie-Yvonne Charlemagne**

**Nature et objet**

Madame Marie-Yvonne Charlemagne bénéficie d'un engagement d'indemnité de rupture égale à une année de sa rémunération majorée de 25 %, lié à son contrat de travail. Le versement de cette indemnité n'est pas subordonné à des conditions de performance.

**Modalités**

Aucune charge n'a été comptabilisée par votre société à ce titre au cours de l'exercice 2010.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 29 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

PIERRE HENRI SCACCHI ET ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Alain Zentar

Philippe Blanc



Rougier

ASSEMBLEE GENERALE  
MIXTE

DU 7 JUIN 2011

## 4. 1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 7 JUIN 2011

*Mesdames, Messieurs,*

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, pour solliciter de votre part diverses autorisations et délégations de compétence notamment en matière d'émission de valeurs mobilières, d'annulation d'actions ou d'attribution gratuites d'actions existantes.

De telles autorisations ou délégations qui seraient octroyées pour une durée de vingt-six (26) mois (à l'exception de l'autorisation d'annulation d'actions propres, d'une durée de dix-huit (18) mois et de celle relative à l'attribution gratuite d'actions existantes de la Société d'une durée de trente-huit (38) mois), courant à compter du jour de votre assemblée, permettraient à la Société de réunir rapidement les moyens de financement qui pourraient être utiles au financement du développement du groupe, en fonction des opportunités offertes par les marchés financiers.

Nous vous demandons par conséquent de conférer les délégations nécessaires au Conseil d'Administration afin qu'il puisse procéder à toute émission susceptible de permettre à la Société de réunir avec rapidité et souplesse les moyens financiers qui lui seraient nécessaires et, pour ce qui concerne l'autorisation d'attribuer gratuitement des actions de la Société, afin que la Société soit en mesure de permettre aux salariés et mandataire sociaux d'être associés plus étroitement à la bonne marche de l'entreprise.

En cas d'utilisation des délégations d'émission de titres de la Société, votre Conseil d'Administration établirait un rapport complémentaire décrivant les modalités précises de l'émission et donnant le prix de souscription des actions et autres valeurs mobilières déterminé par le Conseil d'Administration sur le fondement de ces délégations.

En cas d'émission de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre de la quatorzième résolution, ce rapport décrirait également l'incidence de l'émission sur la situation des actionnaires et titulaires de valeurs mobilières en ce qui concerne la quote-part des capitaux propres, ainsi que l'incidence de l'émission sur la valeur boursière de l'action.

Dans ce dernier cas, ainsi qu'en cas de toute émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, vos commissaires aux comptes mettraient de la même manière à la disposition des actionnaires un rapport complémentaire sur les informations données par votre Conseil d'Administration.

### **AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE REDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULLATION D' ACTIONS**

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, par annulation de tout ou partie des actions détenues par la Société, dans le cadre de la mise en œuvre de programmes de rachat, dans la limite de 10% par période de 24 mois, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale, et à réduire corrélativement le capital social.

Nous vous demandons de conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration à effet de :

- Procéder à l'annulation des actions et à la, ou aux, réduction(s) de capital en résultant ;
- En arrêter le montant définitif, en fixer les modalités et en constater la réalisation ;

- Imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes ; et
- Procéder à la modification corrélative des Statuts et généralement faire le nécessaire, le tout conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur lors de l'utilisation de la présente autorisation.

Nous vous demandons de donner cette autorisation pour une durée de dix-huit (18) mois.

### **AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A EFFET D'ATTRIBUER GRATUITEMENT DES ACTIONS EXISTANTES DE LA SOCIETE**

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration à attribuer gratuitement, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des salariés et/ou dirigeants de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement, des actions existantes de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce.

Nous vous rappelons que les assemblées générales extraordinaires du 28 juin 2005 et du 12 juin 2008 ont déjà permis la mise en place de plans d'attribution gratuite d'Actions ayant fait l'objet d'un règlement complété d'un avenant mettant en conformité le plan avec les dernières dispositions légales. Le nouveau plan d'attribution gratuite d'Actions reprendrait l'essentiel des dispositions des précédents plans, dans le respect de la Loi et des règlements.

Les motifs qui nous conduisent à solliciter cette autorisation résident dans le fait que nous souhaitons continuer de permettre aux salariés et aux mandataires sociaux de Rougier de participer au capital de notre Société dans des conditions avantageuses, afin de leur permettre d'être associés plus étroitement à la bonne marche de l'entreprise et de participer aux résultats réalisés par la Société.

Nous vous proposons de doter le Conseil d'Administration de la faculté d'utiliser ce dispositif d'attribution gratuite d'Actions existantes avec faculté de subdélégation dans les limites légales.

Nous vous proposons de décider que la somme du nombre total d'actions attribuées gratuitement par le Conseil d'Administration dans le cadre du présent plan d'attribution gratuite d'Actions, du nombre total d'Actions attribuées gratuitement en vertu du plan d'attribution gratuite d'Actions tel qu'autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juin 2008 et du nombre total d'options ouvertes et non encore levées attribuées aux salariés en vertu de plan d'options d'achat d'Actions, arrêtée à la date de décision du Conseil d'Administration, ne pourra être supérieure à 5 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration.

Le délai d'acquisition des droits par les bénéficiaires, fixé par le Conseil d'Administration, serait au minimum de deux ans. Une fois ce délai d'acquisition écoulé, les bénéficiaires seraient tenus de conserver les actions pendant une durée fixée par le Conseil d'Administration de deux ans minimum. Nous vous proposons néanmoins d'atténuer l'application de ces principes, dans les limites prévues par la Loi, pour tenir compte de certaines situations particulières, comme l'invalidité d'un bénéficiaire.

Nous vous demandons de consentir cette autorisation pour une durée de trente-huit (38) mois.

### **DELEGATION DE COMPETENCE A L'EFFET DE DECIDER L'EMISSION D'ACTIONS, DE TITRES OU DE VALEURS MOBILIERES DIVERSES AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION**

La résolution vise à déléguer au Conseil d'Administration, la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire à effet de décider l'émission, ou les émissions, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières – y compris de bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux ou de bons d'acquisitions – donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces soit par compensation de créances étant précisé que la présente délégation pourra permettre une ou plusieurs émissions en application des articles L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de Commerce. L'émission d'actions de préférence ainsi que l'émission de tous titres ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence est exclue. Il vous est demandé de décider que le montant nominal d'augmentation de capital immédiat ou à terme résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la délégation donnée au Conseil d'Administration au titre de la résolution ne pourra être supérieur à deux millions cinq cent mille (2 500 000) euros ou sa contre-valeur dans toute autre monnaie autorisée, étant entendu que ce montant est fixé compte non tenu des conséquences sur le montant du capital des ajustements susceptibles d'être opérés, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en suite de l'émission des titres ou valeurs mobilières donnant accès à terme au capital.

Le montant total des titres de créances susceptibles d'être émis ne pourra dépasser dix (10) millions d'euros.

Il vous est demandé de permettre au Conseil d'Administration d'instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible aux actions, titres ou valeurs mobilières qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leur demande. Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés prévues par la Loi et offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

Il vous est demandé de prendre acte que, conformément à la loi, l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces titres ou valeurs mobilières pourront donner droit.

Il vous est également demandé de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer le prix de souscription des actions et autres valeurs mobilières à émettre, lequel sera déterminé par votre Conseil d'Administration dans le respect des dispositions légales.

Il vous est demandé de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour une durée de vingt-six (26) mois, et avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la Loi et par les statuts de la Société, pour décider et mettre en œuvre la présente délégation, préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières, constater la réalisation des émissions et procéder à la modification corrélative des statuts.

### ***DELEGATION DE COMPETENCE A EFFET DE DECIDER D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR INCORPORATION DE RESERVES, BENEFICES, PRIMES OU AUTRES SOMMES DONT LA CAPITALISATION SERAIT ADMISE***

Nous vous demandons de déléguer au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six (26) mois, la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire à effet de décider d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce, par l'attribution d'actions nouvelles gratuites de la société ou l'élévation de la valeur nominale des actions existantes de la société.

Le montant nominal maximum de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par le Conseil d'Administration réalisées en vertu de la présente délégation, sera égal au montant global maximum des réserves, bénéfices et/ou primes ou autres sommes qui pourra être incorporé au capital social de la société.

Il est précisé que le Conseil d'Administration disposera, conformément à la loi, de tous les pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la Loi et les statuts, pour mettre en œuvre la présente délégation, déterminer les postes de réserves à incorporer, décider, le cas échéant, que les droits formant rompus ne seront ni négociables ni cessibles et que les actions correspondantes seront vendues, et de prélever toutes sommes nécessaires pour doter la réserve légale.

### ***DELEGATION DE COMPETENCE A L'EFFET DE DECIDER L'EMISSION D' ACTIONS, DE TITRES OU DE VALEURS MOBILIERES DIVERSES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DANS LA LIMITE DE 20% DU CAPITAL AU MOYEN D'UN PLACEMENT PRIVE RESERVE A DES INVESTISSEURS QUALIFIES***

Le Conseil d'Administration pourrait être conduit, dans l'intérêt de la Société, à procéder dans certaines circonstances à des émissions d'actions, titres ou de valeurs mobilières diverses avec suppression du droit préférentiel de souscription, au moyen d'un placement privé réservé à des investisseurs qualifiés, dans le cadre des dispositions légales.

Il est précisé à votre assemblée générale que cette délégation ne peut être utilisée, et ne sera pas utilisée par votre Conseil d'Administration, pour permettre l'attribution d'actions et/ou de titres de créances au profit de bénéficiaires ou de catégories de bénéficiaires déterminés autres que les investisseurs dont les caractéristiques sont définies par la Loi.

Il vous est donc demandé de déléguer au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour une durée de vingt-six (26) mois et dans les conditions prévues par les dispositions de l'article L 225-136-3° du Code de commerce et de l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, la compétence à l'effet d'augmenter le capital social dans la limite de 20% par an, au moyen d'un placement privé réservé à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs, tels que définis par l'article D. 411-1 du Code monétaire et financier.

Le Conseil d'Administration pourra procéder à l'augmentation du capital par l'émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital. Il vous est demandé de prendre acte que cette délégation emporte de plein droit suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux autres valeurs mobilières

donnant accès au capital, susceptibles d'être émises, au profit des investisseurs qualifiés ou du cercle restreint d'investisseurs visés ci-dessus.

La limite de 20% du capital devra être appréciée au jour de l'émission, compte non tenu du montant nominal du capital susceptible d'être augmenté par suite de l'exercice de tous droits, valeurs mobilières ou bons déjà émis et dont l'exercice est différé.

Le montant nominal des titres de créances donnant accès au capital, susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation, sera au maximum de 10 (dix) millions d'euros.

En ce qui concerne le prix d'émission des actions ordinaires, il est précisé qu'il sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse, constatés sur le marché de NyseEuronext Paris, précédant l'émission, diminuée s'il y a lieu d'une décote maximale de 5%.

Le prix d'émission des autres valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, majorée de celle perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces autres valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini à l'alinéa ci-dessus.

Il vous est enfin demandé de décider que le Conseil d'Administration, disposera, conformément à la Loi, de tous les pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la Loi et les statuts de la société, pour mettre en œuvre la présente délégation et parvenir à la bonne fin de toute émission, notamment en ce qui concerne la ou les époques de sa mise en œuvre et le choix des investisseurs.

### **AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES ADHERENTS AU PEE**

En application des dispositions de l'article L 225-129-6 du Code de commerce, lors de toute décision d'augmentation de capital, l'Assemblée Générale doit se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés effectuée dans les conditions prévues à l'article L 443-1 du Code du Travail.

En conséquence, il vous est proposé de déléguer au Conseil d'Administration tous pouvoirs, conformément aux dispositions des articles L 225-129-6 et L 225-138-1 du Code de commerce, afin qu'il procède, en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues à l'article L 443-5 du Code du travail, à une augmentation du capital social en numéraire d'un montant maximum de cent mille (100 000) euros réservée aux salariés de la Société et/ou des sociétés liées à la société au sens des dispositions de l'article L225-180 du Code de Commerce, qui sont le cas échéant adhérents du plan d'épargne d'entreprise. La présente autorisation serait consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la décision de l'Assemblée.

Le prix de souscription des actions serait fixé conformément aux dispositions de l'article L 3332-19, du Code du travail. En application de ces dispositions, la décote appliquée au cours de bourse à la date de lancement de la souscription correspondrait à 20% de la moyenne des cours cotés de l'action de la Société sur NyseEuronext Paris parus lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions ; cette décote pouvant être portée à 30% pour les adhérents à un plan d'épargne entreprise constituée en application de l'article L. 3332-25 du Code du travail à la condition que la période d'indisponibilité prévue par ce plan soit supérieure ou égale à dix ans. Il vous est proposé de substituer tout ou partie de la décote par l'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, à réduire ou à ne pas consentir de décote, et ce dans les limites légales ou réglementaires.

Il vous est enfin proposé de déléguer au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre cette délégation.

Cette délégation ne vous est toutefois proposée qu'en raison de l'obligation légale qui en impose sa présentation, car le Conseil d'Administration émet un avis défavorable à l'augmentation de capital réservée aux Plan d'Epargne d'Entreprise ainsi proposée et vous demande de rejeter le projet de résolution correspondant, qui sera soumis à votre vote.

Nous espérons que ces différentes propositions formulées par le Conseil emporteront votre approbation.

**Le Président du Conseil**

## 4. 2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL

(10<sup>EME</sup> RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
EXTRAORDINAIRE DU 7 JUIN 2011)

### **ROUGIER S.A.**

155, avenue de la Rochelle  
79000 Niort

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions visées à la septième résolution.

Paris-La Défense et Levallois-Perret, le 29 avril 2011

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit

Pierre-Henri Scacchi et Associés

Philippe Blanc

Alain Zentar

# 4. 3. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS EXISTANTES AU PROFIT DES MEMBRES DU PERSONNEL SALARIE ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

(11<sup>EME</sup> RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
EXTRAORDINAIRE DU 7 JUIN 2011)

## **ROUGIER S.A.**

155, avenue de la Rochelle  
79000 Niort

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société Rougier S.A. et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce.

Votre Conseil d'administration vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration, s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Paris-La Défense et Levallois-Perret, le 29 avril 2011

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit

Pierre-Henri Scacchi et Associés

Philippe Blanc

Alain Zentar

## 4. 4. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EMISSION DE DIVERSES VALEURS MOBILIERES (12<sup>EME</sup> ET 14<sup>EME</sup> RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 7 JUIN 2011)

### ROUGIER S.A.

155, avenue de la Rochelle  
79000 Niort

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution des missions prévues par le Code de commerce et notamment les articles L.225-135, L.225-136 et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur les projets d'émission de titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital de votre société, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider les opérations suivantes et en fixer les conditions définitives :

- émission d'actions ordinaires assorties ou non de bons de souscription d'actions de la société ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (12<sup>ème</sup> résolution),
- émission d'actions ordinaires ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier avec suppression du droit préférentiel de souscription, (14<sup>ème</sup> résolution).

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées :

- immédiatement ou à terme, au titre de la 12<sup>ème</sup> résolution, ne pourra excéder 2.500.000 euros et,
- au titre de la 14<sup>ème</sup> résolution, sera limité annuellement à 20% du capital social,

étant précisé que, s'il s'agit de titres de créances, le montant nominal maximal des valeurs mobilières ainsi émises sera limité à 10.000.000 euros, au titre de chacune de ces résolutions.

Le nombre de titres à créer dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation visée à la 12<sup>ème</sup> résolution pourra être augmenté dans les conditions prévues par les dispositions des articles L.225-135-1 et R.225-118 du Code de commerce.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113, R.225-114 et R.225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Le rapport du Conseil d'administration ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de 12<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans la 14<sup>ème</sup> résolution.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre Conseil d'administration en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Paris-La Défense et Levallois-Perret, le 29 avril 2011

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit

Pierre-Henri Scacchi et Associés

Philippe Blanc

Alain Zentar

## 4. 5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES (15<sup>EME</sup> RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 7 JUIN 2011)

**ROUGIER S.A.**  
155, avenue de la Rochelle  
79000 Niort

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants et L.228-92 Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une augmentation de capital en numéraire par l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de tous titres de capital ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, pour un montant nominal maximum de 100.000 euros et réservée aux salariés de votre société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 du Code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider une augmentation de capital et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives de cette opération.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital serait réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'administration.

Paris-La Défense et Levallois-Perret, le 29 avril 2011

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit

Pierre-Henri Scacchi et Associés

Philippe Blanc

Alain Zentar

## 4. 6. RESOLUTIONS PROPOSEES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 7 JUIN 2011

### DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

#### **PREMIERE RESOLUTION (approbation des comptes sociaux)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2010, et après avoir pris acte du rapport du Président du Conseil d'Administration établi en application de l'article L225-37 du Code de Commerce et du rapport du Commissaire aux Comptes sur le rapport du Président, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2010 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 5 307 078 euros.

#### **DEUXIEME RESOLUTION (affectation du résultat et distribution d'un dividende en actions)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

- Au compte « Report à nouveau », à hauteur de 5 307 078 euros.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et constatant que le report à nouveau dont l'Assemblée Générale a la disposition s'élève à l'issue de l'affectation du résultat bénéficiaire à 5 307 078 euros, décide de distribuer un dividende unitaire de 0,70 euros soit une somme de 977 739,70 euros (sur la base théorique de la totalité des actions) qui sera prélevé sur ledit « Report à nouveau », dont le solde s'élèvera donc, après affectation du bénéfice de l'exercice et distribution du dividende, à 4 329 338 euros.

Le dividende sera éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2<sup>ème</sup> du Code Général des Impôts. L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée de la faculté offerte aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, dont les dividendes perçus sont éligibles à cette réfaction, d'opter pour l'assujettissement de ces revenus à un prélèvement forfaitaire libératoire de 19%.

Le détachement du dividende interviendra le 10 juin 2011. Le paiement du dividende interviendra le 15 juin 2011.

Conformément à la Loi, les actions qui seront détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende ne donneront pas droit au dividende. L'Assemblée Générale décide en conséquence de conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de déterminer, en considération du nombre d'actions détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende, le montant global du dividende et en conséquence le montant du solde du bénéfice distribuable qui sera affecté au poste « Report à nouveau ».

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

	Dividende net en euro	Taux de Réfaction applicable (article 158-3 CGI)
2009 (**)	0,30	40 %
2008	0	N/A
2007 (*)	1,80	40 %

(\*) A compter de 2008 prélèvements sociaux prélevés à la source (sauf régime particulier pour les actions sur PEA)

(\*\*) Option pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions pour un prix d'émission de 21,89 euros par action nouvelle

### **TROISIEME RESOLUTION (approbation des comptes consolidés)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

### **QUATRIEME RESOLUTION (quitus aux membres du Directoire, du Conseil de Surveillance et du Conseil d'Administration)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne aux membres du Directoire, du Conseil de Surveillance et du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

### **CINQUIEME RESOLUTION (approbation des conventions réglementées)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant des articles L. 225-86 et suivants et L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

### **SIXIEME RESOLUTION (renouvellement du mandat d'un administrateur)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur François-Régis MOTTE arrive à son terme, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de le renouveler pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

### **SEPTIEME RESOLUTION (autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration,

1. autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, à acheter ou faire acheter des actions de la Société dans des limites telles que :
  - le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10 % des actions composant le capital de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée Générale. A titre indicatif, le capital social était composé de 1 396 771 actions au 29 mars 2011 ; et
  - le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10 % des actions composant le capital de la Société à la date considérée, étant précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital.

2. décide que les actions de la Société, dans les limites ci-dessus fixées, pourront être rachetées en vue de les affecter à l'une des finalités suivantes :
- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
  - conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à titre d'échange ou en paiement ou autre, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société ;
  - assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un Plan d'Epargne d'Entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
  - remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ; ou
  - procéder à l'annulation éventuelle en tout ou partie des actions ainsi rachetées ainsi que, le cas échéant, celles acquises dans le cadre d'autorisations de rachat d'actions antérieures, sous réserve de l'autorisation à conférer par l'Assemblée Générale des actionnaires dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la Loi ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué ;

3. décide que l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront, sous réserve des restrictions législatives et réglementaires applicables, être réalisés à tout moment, et par tous moyens, y compris en période d'offre publique, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), ou par offre publique d'achat, de vente ou d'échange, ou par utilisation d'options ou autres instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, ou par remise d'actions par suite de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
4. fixe à 70 € par action le prix maximal d'achat, soit un montant maximum global affecté au programme de rachat d'actions de 4 000 000 € au 29 mars 2011, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société ;
5. donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, pour décider et mettre en œuvre la présente autorisation, avec faculté de subdélégation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme de rachat, et notamment passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achat et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de toute autre autorité qui s'y substituerait, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation ;
6. décide que la présente autorisation, qui annule et remplace, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute autorisation antérieure ayant le même objet, est valable pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée Générale.

### ***HUITIEME RESOLUTION (renouvellement du mandat d'Ernst & Young Audit en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Société)***

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constate que la mandat de commissaire aux comptes titulaire d'Ernst & Young Audit arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide, en conséquence, de renouveler le mandat d'Ernst & Young Audit en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, à tenir en 2017.

### **NEUVIEME RESOLUTION (renouvellement du mandat de Monsieur François GERIGNE en qualité de commissaire aux comptes suppléant de la Société)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constate que le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur François Gérigné arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide, en conséquence, de renouveler le mandat de Monsieur François Gérigné en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, à tenir en 2017.

## **DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

### **DIXIEME RESOLUTION (autorisation à donner au Conseil d'Administration à effet de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions propres)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions par la Société, visée à la septième résolution de la présente Assemblée Générale, dans sa partie ordinaire,

- autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tout ou partie des actions de la Société que celle-ci détiendrait au titre de toute autorisation d'achat d'actions de la Société, antérieure, présente ou future, conférée au Conseil d'Administration, ou antérieurement au Directoire, par l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, dans la limite de 10% du capital social par période de vingt-quatre (24) mois et à réduire corrélativement le capital social ;
- autorise le Conseil d'Administration à imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles ;
- lui donne tous pouvoirs pour fixer les conditions et modalités, réaliser et constater la ou les réduction(s) de capital consécutive(s) aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution, passer les écritures comptables correspondantes, procéder à la modification corrélatrice des Statuts, et d'une façon générale, pour accomplir toutes formalités nécessaires.

Cette autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois ; elle annule et remplace, pour la fraction non utilisée, toute autorisation antérieure.

### **ONZIEME RESOLUTION (attribution gratuite d'actions)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes, autorise le Conseil d'Administration, en application des dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, à l'attribution gratuite d'actions existantes de la Société au profit des salariés et/ou dirigeants de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement dans les conditions de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, dont il appartiendra au Conseil d'Administration de déterminer l'identité, en fonction des critères et conditions d'attribution qu'il aura défini.

L'Assemblée Générale décide que la somme du nombre total d'Actions attribuées gratuitement en vertu de la présente résolution, du nombre total d'Actions attribuées gratuitement en vertu du plan d'attribution gratuite d'Actions tel qu'autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juin 2008 et du nombre total d'options ouvertes et non encore levées attribuées aux salariés en vertu de plan d'options d'achat d'Actions, arrêtée à la date de décision du Conseil d'Administration, ne pourra être supérieure à 5 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration, à procéder, dans la limite fixée à l'alinéa précédent à l'attribution d'actions provenant de rachats effectués par la Société dans les conditions prévues aux articles L.225-208 et L.225-209 du Code de commerce.

L'attribution gratuite des actions à leur bénéficiaire ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition, dont la durée minimale est fixée à deux ans. Pendant cette période, les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions qui leur auront été attribuées et les droits résultant de cette attribution seront incessibles.

Pendant cette période, (a) en cas de licenciement pour motif personnel ou de démission, les bénéficiaires perdront leurs droits à l'attribution gratuite des actions et (b) en cas de licenciement économique, de départ à la retraite ou d'invalidité autre que celle présentant les caractéristiques visées ci-dessous, les bénéficiaires pourront demander d'attribution gratuite des actions dans un délai de 6 mois à compter de l'évènement.

La durée de cette période d'acquisition sera réduite et l'attribution considérée comme définitive, avant même l'expiration de la durée ci-dessus fixée, en cas d'invalidité du bénéficiaire le rendant absolument incapable d'exercer une profession quelconque, soit une invalidité correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

A l'expiration de cette période de deux ans, les actions seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, mais seront incessibles et devront être conservées par ces derniers durant une période minimum de deux ans.

Les actions gratuitement attribuées deviendront immédiatement cessibles, avant même l'expiration de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire le rendant absolument incapable d'exercer une profession quelconque, soit dans les cas correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale, comme en cas de décès du bénéficiaire, par ses héritiers.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre cette autorisation d'attribution gratuite d'actions, sous les conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment de :

- fixer les conditions et critères d'attribution que devront remplir les bénéficiaires d'actions gratuites tels que, sans que l'énumération qui suit soit limitative, les conditions d'ancienneté, les conditions relatives au maintien du contrat de travail ou du mandat social pendant la durée d'acquisition, et toute autre condition financière ou de performance individuelle ou collective, étant rappelé qu'il ne pourra être attribué d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux détenant chacun plus de 10 % du capital social, et que l'attribution d'actions gratuites ne pourra avoir pour effet de faire franchir à chacun de ces derniers le seuil de détention de plus de 10 % du capital social;
- déterminer, en application de ces conditions et critères, l'identité des bénéficiaires de l'attribution gratuite d'actions de la Société ;
- décider, en conséquence, du nombre d'actions à racheter et à attribuer gratuitement en une ou plusieurs fois et aux moments qu'il jugera opportuns ;
- de déterminer les durées définitives de la période d'acquisition et de durée de conservation des actions dans les limites fixées ci-dessus par l'Assemblée Générale ;
- d'inscrire les actions gratuites attribuées sur un compte nominatif au nom de leur titulaire, mentionnant l'indisponibilité, et la durée de celle-ci ;
- de lever l'indisponibilité des actions durant la période de conservation en cas d'invalidité correspondant au classement dans la deuxième ou troisième des catégories prévues par les dispositions de l'article L.341-4 du Code de la Sécurité Sociale, ou de décès ;
- en cas de réalisation d'opérations financières visées par les dispositions de l'article L.228-99, premier alinéa, du Code de commerce, pendant la période d'acquisition, de mettre en œuvre toutes mesures propres à préserver et ajuster les droits des attributaires d'actions, selon les modalités et conditions prévues par le 3° dudit article ;
- de prendre toutes mesures pour la réalisation de ces opérations de rachat et d'attribution gratuite dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires, procéder à toutes formalités nécessaires.

Conformément à la Loi, l'Assemblée Générale ordinaire annuelle sera informée, dans un rapport spécial établi à cet effet par le Conseil d'Administration des attributions gratuites d'actions effectuées en vertu de l'autorisation consentie par la présente résolution.

La présente autorisation est consentie pour une durée de trente-huit (38) mois à compter de ce jour. Elle se substitue et remplace pour la période restant à courir celle donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juin 2008.

**DOUZIEME RESOLUTION (Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social, par émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, décide de déléguer sa compétence au Conseil d'Administration de la Société à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, dans les conditions des articles L 225-129 et suivants et L 228-91 et suivants du Code de commerce, à l'émission, tant en France qu'à l'étranger, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires :

- d'actions ordinaires assorties ou non de bons de souscription d'actions de la Société ;
- de toutes autres valeurs mobilières donnant droit *in fine* par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, combinaison de moyens ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, d'actions qui, à cet effet, sont ou seront émises en représentation d'une quotité du capital de la Société.

Dans l'hypothèse de l'émission de valeurs mobilières conférant à leurs titulaires le droit de souscrire à des valeurs mobilières représentant une quote-part du capital de la Société dans le cadre de la présente délégation, l'Assemblée Générale délègue expressément au Conseil d'Administration la compétence à l'effet d'augmenter le capital social consécutivement à l'exercice desdites valeurs mobilières.

L'Assemblée Générale décide que le montant nominal de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par le Conseil d'Administration et réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant maximal de deux millions et demi (2 500 000) d'euros, compte non tenu du nominal des titres de capital à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la Loi, pour préserver les droits des porteurs des valeurs mobilières.

Les valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société émises en vertu de la présente délégation pourront consister en des titres de créances ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront être émises soit en euros, soit en devises étrangères à l'euro ou en toutes autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises. Le montant nominal maximum des valeurs mobilières ainsi émises ne pourra excéder dix (10) millions d'euros, ou leur contrevalet en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, à la date de décision d'émission.

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration, en cas de demandes excédentaires, à augmenter le plafond maximum de la ou des augmentations de capital dans la limite de 15% de l'émission initiale, dans les conditions prévues par les dispositions des articles L. 225-135-1 et R. 225-118 du Code de commerce.

Les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la Loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible, ainsi qu'à titre réductible, aux titres de capital et/ou aux autres valeurs mobilières dont l'émission sera décidée par le Conseil d'Administration en vertu de la présente délégation.

Le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés prévues par la Loi si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, et offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

L'Assemblée Générale prend acte et décide, en tant que de besoin :

- que la présente délégation de compétence emporte au profit du Conseil d'Administration la faculté de déterminer le prix de souscription des actions et valeurs mobilières qui seront émises, dans le respect des dispositions légales,
- Que la présente délégation emporte de plein droit au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels lesdites valeurs mobilières pourront donner droit.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration disposera, conformément à la Loi, de tous les pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la Loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières, constater la réalisation des émissions et procéder à la modification corrélative des Statuts.

Cette délégation est donnée pour une période de vingt-six (26) mois ; elle remplace et annule, pour la fraction non utilisée, toute délégation antérieure.

**TREZIEME RESOLUTION (délégation à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social de la Société par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance des termes du rapport du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce, décide :

- De déléguer sa compétence au Conseil d'Administration pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée Générale, à l'effet d'augmenter le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par incorporation de tout ou partie des réserves, bénéfices et/ou primes ou autres sommes dont la capitalisation sera légalement ou statutairement possible, et par l'attribution d'actions nouvelles gratuites de la Société ou l'élévation de la valeur nominale des actions existantes de la Société ; et
- Que le montant nominal maximum de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par le Conseil d'Administration et réalisées en vertu de la présente délégation, sera égal au montant global maximum des réserves, bénéfices et/ou primes ou autres sommes qui pourra être incorporé au capital social de la Société.

L'Assemblée Générale précise que le Conseil d'Administration disposera, conformément à la Loi, de tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la Loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, déterminer les postes de réserves à incorporer, décider, le cas échéant, que les droits formant rompus ne seront ni négociables ni cessibles et que les actions correspondantes seront vendues, et de prélever toutes sommes nécessaires pour doter la réserve légale.

Cette délégation est donnée pour une période de vingt-six (26) mois ; elle remplace et annule pour la fraction non utilisée, toute délégation antérieure.

**QUATORZIEME RESOLUTION (délégation de compétence au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social de la Société par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite annuelle de 20% du capital, au moyen d'un placement privé réservé à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance des termes du rapport du Conseil d'Administration, délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, et dans les conditions prévues par les dispositions de l'article L. 225-136-3<sup>ème</sup> du Code de commerce et de l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, la compétence à l'effet d'augmenter le capital social dans la limite de vingt pourcent (20 %) par an, au moyen d'un placement privé réservé à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs, tel que défini par l'article D. 411-1 du Code monétaire et financier.

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration, à procéder à l'augmentation de capital par l'émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital, et constate que cette délégation emporte de plein droit suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital, susceptibles d'être émises, au profit des investisseurs qualifiés ou du cercle restreint d'investisseurs visés ci-dessus.

L'Assemblée Générale décide que la limite de vingt pourcent (20%) devra être appréciée au jour de l'émission, compte non tenu du nominal du capital susceptible d'être augmenté par suite de l'exercice de tous droits, valeurs mobilières ou bons déjà émis et dont l'exercice est différé.

L'Assemblée Générale décide que le montant nominal des titres de créances donnant accès au capital, susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation, sera au maximum de dix (10) millions d'euros.

Le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse, constatés sur le marché d'Euronext Paris, précédant l'émission, diminuée s'il y a lieu d'une décote maximale de cinq pourcent (5%).

Le prix d'émission des autres valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée de celle perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces autres valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini à l'alinéa ci-dessus.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet :

- De mettre en œuvre la présente délégation, choisir la ou les époques de sa réalisation ;
- De choisir librement les investisseurs qualifiés ou les investisseurs compris dans le cercle restreint d'investisseurs bénéficiaires de l'émission ou des émissions, conformément aux dispositions légales ou réglementaires susvisées, de déterminer les valeurs mobilières à émettre ainsi que le pourcentage de capital dont l'émission est réservée à chacun de ces investisseurs ;
- D'imputer les frais, droits et honoraires des émissions réalisées sur le montant de la prime d'émission, prélever les sommes nécessaires sur ladite prime afin de doter la réserve légale de la Société ;
- De modifier les Statuts en conséquence, et généralement de prendre toutes dispositions utiles pour parvenir à la bonne fin de toute émission envisagée.

Cette délégation est donnée pour une période de vingt-six (26) mois.

***QUINZIEME RESOLUTION (délégation de compétence au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise ou de Groupe)***

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance des termes du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions légales, et notamment aux articles L. 225-129 à L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivant du Code du travail,

- Délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, la compétence de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, le cas échéant par tranches distinctes, d'un montant maximal de cent mille (100 000) euros par l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe.
- Décide que la présente délégation emporte suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit desdits adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe, aux titres de capital et valeurs mobilières à émettre dans le cadre de la présente résolution, et renonciation à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit;
- Décide, en application de l'article L. 3332-19 du Code du travail, de fixer la décote à vingt pourcent (20%) de la moyenne des cours cotés de l'action de la Société sur le Marché Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions, cette décote pouvant être portée à trente pourcent (30%) pour les adhérents à un plan d'épargne constitué en application de l'article L. 3332-25 du Code du travail à la condition que la période d'indisponibilité prévue par ce plan soit supérieure ou égale à dix ans. Toutefois, l'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à substituer tout ou partie de la décote par l'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, à réduire ou à ne pas consentir de décote, et ce dans les limites légales ou réglementaires ;
- Décide que le Conseil d'Administration pourra procéder, dans les limites fixées par l'article L. 3332-21 du Code du travail, à l'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au titre de l'abondement ;
- Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet notamment :
  - D'arrêter l'ensemble des conditions et modalités de la ou des opérations à intervenir et notamment : (a) fixer un périmètre des sociétés concernées par l'offre plus étroit que le périmètre des sociétés éligibles au plan d'épargne entreprise ou de groupe, (b) fixer les conditions et modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation, notamment décider des montants proposés à la souscription, arrêter les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de libération, de délivrance et de jouissance des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Sociétés, (c) sur ces seules décisions après chaque augmentation de capital, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital ;

- D'accomplir tous actes et formalités à l'effet de réaliser et constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en vertu de la présente autorisation, notamment de modifier les Statuts en conséquence, et plus généralement faire tout le nécessaire.

Cette délégation est donnée pour une période de vingt-six (26) mois ; elle remplace et annule, pour la fraction non utilisée, toute délégation antérieure.

***SEIZIEME RESOLUTION (pouvoirs en vue des formalités)***

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

## 4. 7. ATTESTATION DES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ARTICLE 222-3-I DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

### RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL :

Monsieur Francis ROUGIER, Directeur Général de ROUGIER S.A.

Madame Marie-Yvonne CHARLEMAGNE, Directeur Financier,

### ATTESTATION :

Nous attestons, qu'à notre connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-inclus présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Paris, le 29 mars 2011

Francis ROUGIER  
Directeur Général

Marie-Yvonne CHARLEMAGNE  
Directeur Financier